



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 mars 2021 à 18 h 30

Conseillers en exercice : 33

Présidence : Mme Catherine FLAVIGNY, Maire.

Date de la convocation : 19 mars 2021.

Étaient présents :

Mme Catherine FLAVIGNY, Maire

Adjoints

M. François VION

M. Gaëtan LUCAS

Mme Martine CHABERT-DUKEN

Mme Stéphanie TOURILLON

M. Bertrand CAMILLERAPP

M. Thomas SOULIER

Mme Françoise CHASSAGNE

Mme Cécile GRENIER

Conseillers municipaux

M. Nicolas CALEMARD

M. Thibault GANCEL

M. Alain SARRAZIN

M. Benjamin DUCA-DENEUVE

M. Gérard RICHARD

M. Pierre CONIL

Mme Brigitte PETIT

M. Pascal MAGOAROU

Mme Isabelle VION

Mme Claudie MAUGÉ

Mme Nathalie ADRIAN

Mme Christine LECLERCQ

Mme Laurence LECHEVALIER

Mme Sylvie NICQ-CROIZAT

Mme Valérie BERTEAU

M. Alexandre RIOU

M. Arnaud BARROIS

Mme Carole BIZIEAU

Mme Marion DIARRA

M. Stéphane HOLE

M. Jérôme BESNARD

Excusé(es) :

Mme Michèle PRÉVOST

Pouvoir à M. François VION

Mme Laure O'QUIN

Pouvoir à Mme Laurence LECHEVALIER

M. Fabien POISSON

Pouvoir à Mme Martine CHABERT-DUKEN

La séance ayant été déclarée ouverte, M. Benjamin DUCA-DENEUVE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Ordre du jour

N° 2021-03-01- Conseil Municipal du 18 février 2021 – Approbation du procès-verbal.
Madame le Maire

N° 2021-03-02- Information sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibérations n° 2021-07-04 du 10 juillet 2021.
Madame le Maire

N° 2021-03-03- Impôts locaux - Vote des taux de fiscalité directe pour l'année 2021.
François Vion

N° 2021-03-04- Reprise anticipée des résultats prévisionnels 2020 – Budget Principal "Ville".
François Vion

N° 2021-03-05- Budget Primitif 2021 – Budget principal – Ville.
François Vion

N° 2021-03-06- Budget Primitif 2021 – Budget annexe - Centre nautique et de remise en forme "eurocéane".
François Vion

N° 2021-03-07- Construction de courts de tennis et Padel – Autorisation de programme et crédits de paiement
François Vion

N° 2021-03-08- Remise gracieuse de droits de voirie 2020 – Approbation.
François Vion

N° 2021-03-09-Entretien des espaces verts communaux – Accord-cadre exécuté au moyen de l'émission de bons de commande– Autorisation de passation.
François Vion

N° 2021-03-10- Révision libre des attributions de compensation-Basculement de la "Dotation TEOM" dans l'Attribution de compensation des communes intéressées.
François Vion

N° 2021-03-11- Associations – COVID 19 - Dispositif de soutien.
Martine Chabert-Duken

N° 2021-03-12- Mont-Saint-Aignan Football Club – Convention d'objectifs 2021.
Gaëtan Lucas

N° 2021-03-13- Centre nautique et de remise en forme eurocéane – Choix du mode de gestion – Avis du conseil municipal.
Gaëtan Lucas

N° 2021-03-14- Système d'alerte aux populations par SMS –Convention de mise à disposition à intervenir avec la Métropole – Autorisation de signature.
Thomas SOULIER

N° 2021-03-15- Société Normande de Protection des Animaux (S.N.P.A) – Convention.
Thomas SOULIER

N° 2021-03-16- Action Culturelle - Création de tarifs municipaux.
Cécile Grenier

N° 2021-03-17-Personnel communal - Tableau des effectifs 2021.
Madame le Maire

Questions Orales

Procès-verbal

Catherine FLAVIGNY : Et je vais demander à Benjamin Duca de bien vouloir faire l'appel. Est-ce qu'il est là ? Oui il est là, alors je lui donne la parole.

Benjamin DUCA-DENEUVE : Merci Madame le Maire. Catherine Flavigny, François Vion, Martine Chabert, Bertrand Camillerapp, Françoise Chassagne, Gaëtan Lucas, Stéphanie Tourillon, Thomas SOULIER, Cécile Grenier, Michèle Prévost est excusée et donne pouvoir à François Vion, Nicolas Calemard, Alain Sarrazin, Gérard Richard, Brigitte Petit, Isabelle Vion, Nathalie Adrian, Laurence Lechevalier, Valérie Berteau, Laure O'Quin est excusée et donne pouvoir à Laurence Lechevalier, Fabien Poisson est excusé et donne pouvoir à Martine Chabert, Arnaud Barrois, Marion Diarra, Jérôme Besnard, Thibault Gancel, Benjamin Duca-Deneuve, Pierre Conil, Pascal Magoarou, Claudie Maugé, Christine Leclercq, Sylvie Nicq-Croizat, Alexandre Riou, Carole Bizieau et Stéphane HOLE.

N° 2021-03-01- Conseil Municipal du 18 février 2021 – Approbation du procès-verbal.

Rapporteur : Madame le Maire.

Catherine FLAVIGNY : Merci, merci beaucoup. Alors le Conseil de ce soir démarre avec l'approbation du Procès-verbal du 18 février. Je vais demander si vous êtes d'accord pour approuver ce Procès-verbal, y a-t-il des remarques ? Alors il faut parler très fort si vous voulez parler parce que, sinon, ce n'est pas enregistré.

Stéphane HOLE : C'était juste, comme les remarques ont été faites en Commission...

Catherine FLAVIGNY : Il n'y en n'a plus, merci beaucoup M. Holé. Voilà, donc, je vous remercie, je vois qu'il n'y a pas de remarque. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci à vous.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2021 ;
- Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **Adopte** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2021.

N° 2021-03-02- Information sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020.

Rapporteur : Le Maire.

Catherine FLAVIGNY : Nous poursuivons avec les informations sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au maire. Y a-t-il des remarques concernant l'une de ces décisions ? Il n'y en a pas, je considère que, voilà, vous êtes d'accord avec ce qui est proposé dans ces décisions. Merci dans tous les cas et nous passons donc aux délibérations proprement dites et je donne la parole à François Vion.

- **Vu** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 ;
- Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :
- Prend** acte de la communication des décisions énumérées ci-dessus.

N° 2021-03-03- Impôts locaux - Vote des taux de fiscalité directe pour l'année 2021.

Rapporteur : François Vion

François VION : Merci Madame le Maire. Donc, première délibération concernant les impôts locaux, le vote des taux de fiscalité directe, donc comme cela a été expliqué en Commission Générale et plus détaillé dans le cadre du ROB, il s'agit là, en fait, de constater les effets de la réforme de la taxe d'habitation et, donc, de la fusion des taux de foncier « Ville et Département » pour donc les établir, comme il est nommé dans la délibération, à 49,31% pour le foncier bâti, 42,64% pour le foncier non bâti et 13,60% inchangés concernant les taxes d'habitation qui restent, elles, maintenues sur les résidences secondaires et les locaux vacants.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup François. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? Non, donc je la soumetts au vote qui consiste à approuver les chiffres qui vous sont proposés dans ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, je vous remercie. Délibération suivante, François Vion.

- **Vu** la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 ;
- **Vu** la loi n°2019-1974 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (article 16) ;
- **Vu** l'article 1639 A du Code Général des impôts ;
- **Considérant** la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2021,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
 - **Décide** d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxes	Taux 202
Habitation sur résidences secondaires et locaux vacants	13,60 %
Foncier Bâti	49,31%
Foncier non bâti	42,64 %

- **Précise** que le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 49,31 % pour l'année 2021 est égal à l'addition du taux communal de 23,95 % et départemental de 25,36 %.

N° 2021-03-04- Reprise anticipée des résultats prévisionnels 2020 - Budget Principal "Ville".

Rapporteur : François Vion.

François VION : Cette délibération intervient dans un contexte particulièrement chahuté d'un point de vue budgétaire, ce qui nous amène, en fait, du fait du Covid, ce qui nous amène en fait à constater la reprise anticipée des résultats prévisionnels de 2020, du budget principal Ville de manière à équilibrer la présentation du budget primitif 2021 qui suivra.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, y a-t-il des remarques ? Non, tout le monde approuve donc les résultats qui vous sont proposés, résultats anticipés qui vous sont proposés dans cette délibération, pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Merci à vous. Délibération suivante toujours François Vion, la 5, le budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Principal "Ville", qui s'élève à 5 874 406,80 € (après prise en compte du report 2019) ;
- **Approuve** le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2020 du Budget Principal "Ville", qui s'élève à 4 403 751,27 € (après prise en compte du report 2019) ;
- **Approuve** la liste des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes tels que figurant sur les états détaillés, soit un solde déficitaire de -700 805,31 €.
- **Précise** que les résultats énoncés ci-dessus seront repris au budget primitif 2021 de la Ville.

N° 2021-03-05 -Budget Primitif 2021 – Budget principal – Ville.

Rapporteur : François Vion

François VION : Budget primitif Ville 2021. Donc je ne vais pas revenir précisément, bien évidemment, sur l'intégralité des chiffres puisqu'il n'y a pas de public et tout ça a été bien présenté à l'ensemble des élus dans le cadre d'une Commission Générale qui, donc, ouvre sur l'équivalent d'une Commission des finances très approfondie sur le sujet puisque, globalement, on a passé en tout quasiment quatre heures sur les différents sujets. Et je vais donc ne pas m'appesantir sur la reprise, la représentation des chiffres, mais plutôt sur le sens qu'a ce budget. Alors ce budget, finalement, comment on peut le caractériser ? Moi je vais vous proposer de le caractériser en quatre points :

- Le premier point c'est de répondre à l'objectif de rester la Ville préférée de nos habitants en maintenant un haut niveau de service public.
- Le deuxième point qui caractérise ce budget dans un contexte sanitaire, économique, psychologique, difficile, il s'est agi, pour la Ville, de porter attention aux personnes, être solidaire et protecteur. Nous en constaterons la traduction par 1 million d'euros d'engagement « hors norme » qui font que le budget pour la première fois, je pense, n'est pas équilibré par son seul financement de l'année et qu'il donne donc la nécessité de rappeler les résultats de l'année 2020 pour équilibrer la situation. C'est donc un effort majeur de la Ville pour apporter de la stabilité, de la solidarité et de la protection aux populations.
- Le troisième pilier de ce budget, c'est la préparation de l'avenir et de la transition énergétique et environnementale.
- La quatrième caractéristique, quatrième pilier de ce budget, c'est la rigueur dans la gestion et, j'ajouterai, dans la recherche de l'équité. Concernant la rigueur dans la

gestion, vous savez depuis sept ans, nous nous y attachons année après année, mais aujourd'hui force est de constater que nous sommes au bout de l'exercice des bons gestionnaires et que la Ville n'a plus de marge dans l'exécution. Concernant l'équité, je souhaite durant l'année, avant la fin du semestre, y travailler avec la Commission Finances et je vais vous dire plus particulièrement bien évidemment sur quoi. Le sur quoi, il est venu du fait que, avec Catherine Flavigny, depuis que nous sommes, pour cette année, élus métropolitains, nous avons eu accès à un certain nombre de documents qui nous posent plus que question et qui nous engagent à défendre la Ville et je l'espère, de manière unanime quels que soient les partis politiques, on représente à la Métropole Mont-Saint-Aignan d'abord. Et cet élément que, donc, j'étais amené à creuser à la demande de Catherine après ne pas avoir eu, en fait, les éléments directement par la Commission dédiée à la Métropole, c'est l'attribution de compensation qui est dans ce budget. Cette attribution de compensation, eh bien, nous place au deuxième rang de la Métropole en matière de contribution. C'est ce qui fait que, par rapport à d'autres villes, nous avons un déséquilibre structurel. Alors, bien évidemment, je vais apporter quelques éléments chiffrés à ce que je dis et d'autres, non, mais qui ne feront qu'augmenter les écarts. Selon les fichiers que j'ai pu obtenir, MSA donc paie, dans ce fichier, je le dis parce qu'il n'est pas forcément au millier d'euros près équivalent à ce qui est marqué dans le budget, c'est le fichier que l'on a obtenu. MSA est à 681.000 € de paiement d'attribution de compensation, deuxième contributeur de la Métropole. Petit-Quevilly, ville équivalente à notre strate, touche 3.651.000 € soit plus de 4 millions d'écart. Grand-Quevilly, proche de notre chiffre, touche 6.397.000 €. Ce qui fait un écart avec Mont-Saint-Aignan de plus de 7 millions d'euros de ressources. Alors, on peut se dire « oui mais la fiscalité locale, la faiblesse des revenus », voilà, fait que c'est tout-à-fait logique, cette affaire-là. Eh bien non. Car, quand on prend les taxes d'habitation et taxes foncières de Petit-Quevilly et de Grand-Quevilly, je vais vous en donner la lecture : Mont-Saint-Aignan : taxe foncière 7.128.000 €, Petit-Quevilly 7.624.000 € et Grand-Quevilly 9.399.000 €. Sur la taxe d'habitation : Mont-Saint-Aignan 4.962.000 €, Petit-Quevilly 4.680.000 €, Grand-Quevilly 5.454.000 €. Ce qui veut dire que, en moyenne, avec Petit-Quevilly, Mont-Saint-Aignan est en écart de plus de 4 millions et demi d'euros, et ça dure depuis un paquet d'années, et que concernant Grand-Quevilly c'est plus de 10 millions d'euros par an. Voilà qu'on comprend mieux maintenant, quelque part, en ayant cette vision à l'échelle métropolitaine, que des déséquilibres majeurs ont été créés par des méthodes de calcul qui ne sont pas à remettre en cause. On ne remet pas en cause la méthode de calcul qui a été validée, qui juridiquement tient debout, il n'y a pas de sujet. Simplement cette méthode de calcul, elle produit des inégalités majeures et fait que Mont-Saint-Aignan, dans sa strate, est la Ville qui a le moins de ressources et, pas qu'un peu, de la Métropole. Par ailleurs, Mont-Saint-Aignan subit des charges de centralité que ces deux autres Villes n'ont pas. Mont-Saint-Aignan, première piscine de la Métropole, très peu d'aide de la Métropole : 0,25 centimes par entrée. Mont-Saint-Aignan est la première maternité de la Métropole, charge de centralité, voilà, la Métropole ne l'intègre pas. Mont-Saint-Aignan est le premier site de vie étudiante avec les infrastructures qui vont bien autour, voilà il faut qu'on supporte c'est normal, pas de compensation ni même par l'État, il n'y a pas dans la DGF, il n'y a aucune clé de répartition sur cela. Mont-Saint-Aignan contribue avec ses entreprises à hauteur de 3 millions d'euros, CFE et CVAE comprises, pour une valorisation à 400.000 € historiques dans les bases. Un certain nombre de communes qui ont vu les entreprises de leur territoire disparaître, comme par exemple, quand c'était à l'époque de la Shell, continuent à percevoir des millions d'euros pour des entreprises qui n'existent pas. Nous, à l'envers, on avait un revenu fiscal de 400.000 quand on a transféré la TP on est arrivé à 3 millions et on est resté en équivalent à 400.000. Voilà, donc la Commission finances va avoir du boulot sur la planche, je le dis parce qu'on n'a pas

attendu ce soir pour manifester à la Métropole et j'espère que la Vice-présidente de la Métropole qui est avec nous ce soir se ralliera à la cause de Mont-Saint-Aignan, nous l'avons fait au niveau de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges), le Président qui n'est autre que le Maire de Grand-Quevilly a dit que ce n'était pas le lieu pour en discuter, donc je lui ai demandé où était le lieu, lui-même ne le savait pas. Donc il va falloir qu'on l'aide à trouver le chemin parce que, pour Mont-Saint-Aignan, c'est important et, pour les contribuables, nous n'irons pas vers une augmentation d'impôts car, Mont-Saint-Aignan, les comptes sont justes, sont rigoureux mais l'argent part ailleurs. Il y a des fuites énormes donc on va essayer de récupérer, bien évidemment, tous ensemble ces recettes et essayer de gommer les inégalités. En tout cas, moi, je l'espère, à 10 ans, ça équivaut à peu près à 30 millions d'euros. Comprenez que cette récupération est importante pour tout le territoire y compris pour les collaborateurs. On sait tous, les uns les autres, qu'on aimerait bien évidemment ramener les niveaux de salaires de la ville de Mont-Saint-Aignan, au niveau de salaires des villes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly parce qu'on a vu les écarts aussi sur les salaires. Forcément, avec autant d'écart dans l'attribution des recettes au niveau métropolitain, eh bien, il faut qu'on fasse cesser ces injustices et que l'on puisse aussi décemment, justement, rémunérer les collaborateurs de la Ville en attribuant les bonnes recettes de manière équitable sur l'échelle métropolitaine. Voilà, c'est, je pense, l'élément-clé, si vous voulez, en dehors de tout un tas de choses sur lequel on peut discuter bien évidemment mais c'est l'élément-clé pour les cinq à six années à venir pour garantir à la Ville d'avoir les moyens de son action, de ses ambitions en matière de transition écologique et environnementale, bien évidemment, et d'accompagnement de l'ensemble de son territoire. Voilà Madame le Maire ce que je pouvais dire sur le budget.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Alors je vais vous demander qui souhaite intervenir. Je vais prendre toutes les participations des uns et des autres, les contributions orales et puis, voilà, je reviendrai dessus pour clore. Mme Nicq-Croizat, allez-y, je vous donne la parole.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Merci Madame la Maire. Lorsque nous avons réagi à la présentation des orientations budgétaires au cours du Conseil de février, vous avez eu une attitude passablement condescendante en prétendant que nous nous attachions à des points de détail, que les élus d'opposition dans leur ensemble étaient vraiment mal renseignés sur ce que devait être un débat sur les orientations budgétaires et seraient bien inspirés de suivre des formations avant de discuter avec vous. Selon vous, 80 % de nos interrogations et observations étaient tout bonnement hors sujet puisqu'elles concernaient déjà le budget et que nous n'en étions alors qu'aux grandes orientations. Alors, je voudrais commencer par rappeler que nous avons été, nous aussi, légitimement élus et qu'en cela nous avons toute latitude de soulever les questions qui nous paraissent pertinentes sur la conduite des affaires de la commune quelle que soit la date du calendrier. Ensuite, j'aimerais vous faire observer que nous avons construit nos interventions en nous fondant sur des éléments que nous n'avons pas inventés mais qui figuraient dans les documents mis à notre disposition et que c'est bien à vous, la majorité, qu'il revient de cadrer le débat en veillant à ce que les documents diffusés soient compréhensibles et au niveau requis par l'ordre du jour. Qu'on ne se méprenne pas, les documents remis sont d'une qualité et d'un contenu technique irréprochable et les services qui les produisent font un énorme travail qui mérite, ici encore, d'être souligné, mais en tant qu'adjoint aux finances, vous êtes responsable de valider ce qui est diffusé, vous ne pouvez pas ensuite nous reprocher de nous en servir.

Aujourd'hui nous y voilà, c'est bien du budget cette fois dont nous parlons. Voyons un peu si nos propos d'il y a un mois étaient si incongrus que ça, si nous nous sommes fourvoyés en exprimant prématurément des réserves qui n'auraient plus lieu d'être à l'analyse du budget primitif que vous nous proposez d'adopter. Sans surprise, et nous le regrettons sincèrement, la réponse est non. Nous ne trouvons aucune inflexion dans les nouveaux documents remis et leur degré de précision vient même plutôt conforter notre première analyse et alimenter nos craintes que les contredire. Nous avons constaté que les six orientations politiques décrites par le ROB n'avaient pas évolué d'une virgule par rapport au précédent mandat. Alors, là, vous venez de nous faire un exercice improvisé de reformulation mais on a un petit peu du mal à y croire. L'épidémie planétaire qui sévit depuis plus d'un an avec des répercussions sociales et économiques sans précédent, pas plus que les dégradations du climat et de l'environnement face auxquelles notre temps pour agir est de plus en plus compté ne semblaient avoir de prise sur la façon dont vous entendez piloter l'action de la commune. Que trouvons-nous au budget primitif qui viendrait tempérer ceci ? Je ne vais pas passer une nouvelle fois en revue tous les points soulevés au moment du ROB et je laisserai mes collègues revenir plus précisément sur certains aspects s'ils le souhaitent mais examinons quand même si, dans ce budget primitif, on trouve de façon plus évidente que dans le ROB une réelle prise en compte du contexte et si le contexte particulier de cette année 2021, si les financements prévisionnels destinés à y répondre sont à la hauteur des enjeux. Les six orientations supposées structurer votre projet politique n'ont toujours pas bougé, sauf, là, ce soir, tout de suite, mais est-ce que, dans leur déclinaison en enveloppes budgétaires, on arrive à lire ce que vous comptez mettre en place, les actions pour répondre à ces grandes crises qui nous menacent tous à commencer par les plus fragiles ? Concernant le soutien au public et aux acteurs qui subissent déjà durement les effets des restrictions liées au Covid, on cherche en vain un dispositif, une aide exceptionnelle, un renforcement du droit commun pour traiter la gravité de la situation. Pour les étudiants qui paient un si lourd tribut à la crise, vous accordez 8.000 € de subventions à une épicerie solidaire qui leur vient en aide. C'est à saluer mais il s'agit en fait de fonds provenant du plan d'urgence Covid de la Métropole que vous vous contentez de redistribuer sans y ajouter un seul euro tout en faisant croire aux bénéficiaires que c'est la Ville qui les aide. Nous l'avions déjà dénoncé fin 2020, vous persistez en 2021. Pour les associations de la commune : toujours pas d'effort particulier, aucun renforcement de leurs subventions, pas de mesure de soutien aux bénévoles qui sont littéralement en train de craquer devant la complexité de ce qu'on leur demande d'assumer, aucune piste pour que la Ville puisse les aider à conserver ou à renouer avec leurs licenciés. Les fédérations sportives annoncent des pertes moyennes de 25 à 30 % des licenciés et anticipent une situation catastrophique à la rentrée 2021 mais il faut croire que ça ne concerne pas Mont-Saint-Aignan, la plus belle Ville du monde, puisque vous continuez à prétendre que les associations ne vous font remonter aucune sorte de difficulté. J'ai pourtant connaissance de factures qui vous ont été adressées et sont restées « lettres mortes » concernant des frais engagés pour permettre aux équipes de continuer à s'entraîner ailleurs qu'à Mont-Saint-Aignan où on leur a refusé, au-delà des mesures nationales, l'accès aux équipements sportifs. Aucun renforcement non plus des politiques de solidarité pour accompagner les personnes, les familles en difficultés alors que, nous savons pourtant, que la crise va immanquablement aggraver leur situation et augmenter leur nombre. Est-ce qu'on en tient compte ? Non. Les besoins explosent mais le CCAS doit continuer à fonctionner à moyens constants. L'augmentation de 130.000 € de sa dotation est un leurre et ne lui donne aucune marge supplémentaire puisque nous avons bien compris qu'il s'agit, en réalité, d'un transfert du budget, et donc des missions de solidarité de la Ville, pour 30.000 € et d'une somme de 100.000 € destinée à combler progressivement et de façon très insuffisante le déficit accumulé par le service d'aide à domicile. Cependant, ce ne serait pas très honnête de ma part de laisser penser qu'on ne trouve décidément aucune

trace de l'impact Covid dans le budget. Je ne voudrais pas paraître cynique au point de supposer qu'il y a un lien à faire avec l'extension du cimetière, non, je veux parler de l'exonération des redevances pour l'occupation des terrasses par certains commerces pour environ 9.000 € et surtout, surtout, du soutien très conséquent que vous accordez au délégataire de la piscine, Vert Marine, sous forme d'une prime exceptionnelle Covid de 230.000 € qui vient donc s'ajouter à la subvention d'équilibre de l'ordre de 320.000 € cette année suite à la prorogation d'un an de son contrat et aux diverses sommes que la Ville lui verse déjà habituellement en dédommagement de ses obligations de service public. Certes, ce sont, là, des montants considérables mais au vu des efforts que cette entreprise a fait pour maintenir l'équipement ouvert au public autorisé pendant les phases de confinement, on peut comprendre qu'elle ait droit à cette belle indemnité de compensation. Comment ? Que dites-vous ? Je me trompe. La piscine est restée totalement fermée pendant trois mois malgré les mesures gouvernementales obligeant les publics prioritaires, les professionnels du sport, les sportifs de haut niveau, les personnes handicapées ou sous prescriptions médicales à se déplacer à Rouen ou à Montville où les équipements ont continué à les accueillir, alors on comprend un peu moins bien. Concernant à présent l'engagement de la transition énergétique et écologique, le budget primitif confirme qu'il ne faut décidément s'attendre à rien de plus, rien de concret en 2021. Vous affichez, toujours et encore, les mêmes engagements pris il y a plusieurs années derrière lesquelles vous vous cachez pour faire croire à une mobilisation mais qui ne débouchent toujours sur rien. L'accord COP 21, signé en 2018 sous l'impulsion de la Métropole, avec des ambitions déjà très limitées comme nous l'avions souligné, où sont les avancées sur les sujets vraiment impactants du développement des énergies renouvelables, de l'accompagnement de la rénovation énergétique des logements, de la réduction de la place de la voiture ? Que fait-on en 2021 pour agir enfin ? La démarche Cit'Ergie lancée dans la foulée, puisque c'était un engagement de la COP 21 et que ça permettait d'en cocher une case, vous écrivez que le pré-diagnostic de l'ADEME est réalisé, Ah ! ça, oui ! Il l'était avant même que la démarche soit actée par délibération et pointait déjà les grosses lacunes de notre territoire, notamment l'absence d'objectifs définis et d'organisation de la Ville pour porter des actions de transition écologique. Mais deux ans plus tard, ce que vous prévoyez en 2021, c'est la poursuite des études pour l'état des lieux préliminaire. Vous allez, comme à chaque fois, me répondre que la Ville est reconnue pour la qualité de ses espaces verts, que vous menez des actions en faveur de la biodiversité. Parfait ! C'est absolument nécessaire, il faut les poursuivre et les renforcer. Mais je me permets d'observer que l'absence de produits phytosanitaires sur les espaces publics, que vous mettez systématiquement à votre actif, a été lancée par vos prédécesseurs pendant le mandat 2008-2014 et si c'était innovant, à l'époque, ce qui a permis de décrocher un label, c'est tout simplement devenu obligatoire pour toutes les collectivités depuis 2017. Par ailleurs, les actions de préservation de la biodiversité ne peuvent en aucun cas suffire à faire une politique environnementale et à répondre aux défis climatiques. Si on ne fait rien bouger, rapidement, si on ne fait pas bouger rapidement nos modes de consommer, de se déplacer, d'habiter, d'artificialiser les sols, la biodiversité continuera à s'effondrer malgré les mesures de protection comme cela a été bien relevé par les inventaires en cours pour réaliser les Atlas de la biodiversité communale qui ont été présentés en Commission thématique par Laure O'Quin. Face à cette urgence d'agir et sachant que 75 % des enjeux de la transition reposent sur les décisions des collectivités locales, est-ce que vous nous proposez d'accélérer et d'entrer dans le concret en 2021 ? Pas du tout, on continue juste à donner le change en emboitant les promesses, les réflexions, les diagnostics, on attend que les initiatives et les financements viennent des autres, on se raccroche opportunément aux démarches de la Métropole pour avoir quelques éléments de langage et faire un peu de com'. Ainsi que penser des 4.000 € alloués à la mise en place d'une manifestation dédiée au développement durable ? Que penser des ateliers TER, pour

Territoire Eco-Responsable, qui vont être lancés à Mont-Saint-Aignan en 2021, toujours sous l'impulsion de la Métropole, dans l'objectif de faire du lien avec les partenaires, les acteurs économiques et universitaires et de voir émerger les solutions pour répondre au changement climatique ? Cela pourrait être tout-à-fait intéressant mais, en vérité, la perspective de ces ateliers nous rend perplexes et affligés car, en les présentant, vous avez beaucoup insisté pour que les élus de la Ville n'y participent qu'en tant qu'observateurs, vous avez bien précisé que le budget communal ne disposera d'aucune marge pour aider à la mise en œuvre de quoi que ce soit qui pourrait en ressortir et, de fait, rien n'est transcrit dans le budget pour ces ateliers. Les urgences sont là, elles sont criantes et personne ne peut les ignorer. Cependant, elles ne trouvent aucune traduction dans les actions que vous prévoyez de financer et c'est pourquoi nous les qualifions, encore une fois, de hors-sol. Toute votre énergie semble mobilisée non pas dans l'action mais à faire semblant d'agir ou à expliquer pourquoi vous n'agissez pas, tantôt en expliquant que cela relève des compétences des autres, tantôt en vous retranchant derrière l'absence de marges financières comme vous venez encore de le faire ce soir. Pourtant vous avez terminé le dernier mandat en affichant un trésor de guerre de quelques 8 millions d'euros constitués par la vente du foncier de la Résidence du Golf et vous avez fait campagne sur l'excellence de votre maîtrise des finances publiques. À quoi cela sert-il si vous n'investissez pas aujourd'hui dans les projets et les actions dont notre territoire et notre population ont réellement besoin ? Lorsqu'on se montre critique envers l'inadéquation de votre politique avec les enjeux actuels, envers votre immobilisme face aux effets de la crise sanitaire et aux nécessaires transitions sociales, économiques et écologiques, votre posture systématique devient de disqualifier nos prises de position. Vous nous présentez volontiers comme des irresponsables qui en voudraient toujours plus sans tenir compte des réalités, mais ce n'est pas plus que nous voulons, c'est autrement, c'est mieux, en prenant justement en compte cette réalité inquiétante qui impose aux décideurs publics de réviser les priorités et de changer de logiciel. Nous observons aussi que vous vous emportez très facilement ces derniers temps et, que faute d'arguments, vous répétez que nous n'avons pas le niveau requis pour comprendre ce qu'est le budget d'une commune, que c'est un exercice complexe et contraint et que vous seriez les seuls à posséder assez d'expertise en finances publiques et qu'il faut donc vous croire sur parole quand vous nous dites que la seule voie possible est celle que vous suivez, un peu comme Margaret Thatcher qui réclamait aussi qu'on lui rende son argent. C'est en substance ce que M. HOLE a reçu comme réponse à ses questions en Commission Générale lundi, on ne vous demande pas de comprendre on vous demande de voter le budget. Je ne conteste pas que l'exercice soit complexe et que les marges de manœuvre soient contingentes mais, s'il n'y avait qu'une solution à l'équation, à quoi servirait-il de faire de la politique ? Pourquoi se faire élire pour piloter les dossiers si les marges n'existent pas et si tout ce qui définit l'action de la municipalité s'impose depuis l'extérieur ? C'est évidemment faux, il y a des alternatives possibles, réalistes. Comment donc font les communes qui avancent et s'engagent malgré un potentiel fiscal et des ressources bien moindres que Mont-Saint-Aignan ? Les habitantes et les habitants attendent autre chose de leurs élus que des compétences comptables, elles et ils attendent des solutions concrètes qui les aident à traverser la crise et à espérer, à préparer un avenir meilleur et cela relève bien de choix, de priorités opérées par les élus. En cette année 2021, si critique, vous nous proposez un budget qui n'accorde aucune place à des mesures de solidarité exceptionnelle, ni à la transition écologique. Vous écartez toutes perspectives de recourir à l'emprunt alors que les taux sont au plus bas. Par contre, vous placez des billes dans des projets qui nous semblent soit inutiles, comme la généralisation de la vidéosurveillance sur tous nos espaces publics ou la préparation du déménagement de l'hôtel de Ville sur la Place Colbert ou qui ne s'imposent pas forcément avec la même urgence que le soutien des publics et des acteurs précarisés par la crise comme la construction de terrains de

padel gérée par le club de tennis. Ce sont bien là des choix politiques, ce sont vos choix, et nous considérons qu'ils ne traitent pas les sujets essentiels et ne placent pas notre territoire sur la bonne trajectoire. Par conséquent, nous voterons contre le budget primitif de la Ville et contre le budget annexe d'eurocécane.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup Mme Nicq-Croizat. Alors je vais prendre, oui M. Magoarou vous souhaitez vous exprimer, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Oui merci, quelques mots juste pour insister sur la question de la transition énergétique développée par Sylvie. Comme je l'ai indiqué lors du débat sur le rapport d'orientations budgétaires, on ne peut que regretter l'insuffisance d'actions concrètes sur un enjeu majeur pour notre Ville qui est cet enjeu de l'énergie. On sera toujours en 2021 dans les études, les réflexions, dans la labellisation Cit'Ergie, l'élaboration du Schéma Directeur Immobilier, les ateliers « territoire éco-responsable » dans lesquels, malgré le nom, on ne construit rien mais on ne fait qu'écouter ce que font les autres alors que les besoins sont gigantesques pour rénover les milliers de logements « passoire thermique », les bâtiments communaux dont les écoles, le Parc d'activités de la Vatine. Lors de la présentation du diagnostic du SDI en Commission, vous avez indiqué qu'il faudra consacrer au moins 2 millions d'euros par an, sur les cinq ans à venir, pour maintenir une bonne fonctionnalité du patrimoine bâti de la Ville, en 2021 c'est à peu près 10 % de cet objectif que vous prévoyez : on a vu 244.000 € sur les écoles, c'est le principal investissement en matière de rénovation. Vraiment le budget 21 n'est pas, encore une fois, à la hauteur de l'enjeu.

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Magoarou, alors qui est-ce qui souhaite intervenir, M. Riou allez-y.

Alexandre RIOU : Je vous remercie Madame le Maire. Lors du débat de l'orientation budgétaire j'étais alors intervenu sur la situation de la jeunesse et plus spécifiquement sur la situation des étudiantes et des étudiants face à la crise sanitaire, une crise qui use par sa durée et par sa dureté. Donc, évidemment je ne reprendrai pas l'intégralité de mon intervention de février à ce sujet, un mois plus tard rien n'a changé, nous subissons toujours des restrictions lourdes pour tenter de freiner un virus qui n'en finit pas de croître par sa virulence. Cette troisième vague pandémique recule encore la sortie tant espérée du tunnel et ce retour tant souhaité à une normalité retrouvée. Lors du débat sur le rapport d'orientation budgétaire, j'avais pointé les carences et les lacunes de l'action municipale en faveur des étudiants alors même que Mont-Saint-Aignan est l'une des principales communes universitaires du pays. Des étudiants, pour beaucoup, plongeaient dans une situation criante. Bien que les universités et les étudiants soient en premier chef du ressort de l'État, compte tenu de la crise exceptionnelle par son ampleur et sa durée que nous traversons, chacun avait et a la responsabilité d'agir. J'avais alors émis une proposition simple, réaliste, sans aucune ambition démesurée : ouvrir une ligne budgétaire exceptionnelle en faveur de la jeunesse et des publics étudiants vivant sur la commune. J'avais également cité quelques exemples illustratifs pour mettre en exergue les actions menées en la matière par plusieurs communes de la Métropole et, plus largement, de la Région Normandie. Que n'avais-je alors dit ? On m'avait opposé, par votre voix M. Vion, que je faisais preuve de caractère dépensier, d'irresponsabilité en invoquant des réaffectations de crédits pour ouvrir de nouvelles lignes budgétaires au détriment d'autres postes de dépenses à commencer par celles afférentes au personnel municipal. Des critiques émises à nouveau lors de la Commission Générale de lundi dernier que je n'ai pas manqué de relever. Alors, certes, je n'ignore pas que les collectivités locales agissent en budget contraint, je n'ignore pas qu'à la différence de l'État elles ont obligation de présenter et de voter un budget à l'équilibre. C'est en

connaissance de cause et en parfaite responsabilité que j'ai émis ce souhait, que je vous ai fait part de cette proposition. Cependant, en situation d'urgence, il est du devoir impérieux de la puissance publique d'agir pour pallier le plus urgent. La collectivité municipale est l'échelon du dernier recours pour bien des Français. De nombreuses communes, face à la détresse et la précarité générées par une crise qui use dans la durée et dans la dureté, ont agi. Elles ont agi avec force, avec volontarisme mais aussi avec le sens des responsabilités. Le tout étant une question de choix politiques et de hiérarchisation des priorités. Un exemple : je ne suis pas anti vidéoprotection dès lors qu'elle est raisonnable et raisonnée, néanmoins dans la période je m'interroge lorsque je vois une prévision de 45.000 € par an en moyenne sur ce poste de dépenses pour les cinq prochaines années tout en me faisant rétorquer : il n'y a pas de moyens financiers disponibles pour aider un peu tout le moins des milliers d'étudiants qui ne peuvent manger à leur faim chaque jour sans la mise en place d'une solidarité abondée par la puissance publique. Il y a tout de même une ligne qui a retenu mon attention : 8.000 € de subventions pour la mise en place de l'Agoraé, épicerie solidaire à l'initiative de la Feder. C'est une très bonne chose, une aide bienvenue qui va dans la bonne direction, je vous le dis en toute franchise et en toute sincérité. Le mois dernier, je vous avais dit lors de mon intervention, nous serions prêts à saluer toute action de la Ville qui irait en cette direction et c'est ce que nous faisons à un détail près. Ces 8.000 €, comme l'a rappelé Sylvie Croizat, sont le reliquat d'une somme versée par la Métropole Rouen Normandie aux communes dans le cadre du Plan Local d'Urgence Solidaire, une somme que vous avez déjà employée en soutien aux associations œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire fin 2020 et, à cette époque, nous étions intervenus pour dénoncer, non pas l'aide en faveur de ces structures bien évidemment, mais la philosophie de votre action qui consistait à agir avec l'argent métropolitain en donnant l'illusion d'une action portée par la Ville. Les mêmes causes entraînant les mêmes effets, nous retrouvons donc le même procédé aujourd'hui. Or, ces sommes versées avaient pour but d'aider et d'inciter les communes à les abonder pour déployer des plans d'urgence locaux plus massifs pour assister, aider celles et ceux qui en avaient le plus besoin sur leurs territoires respectifs, ce qui n'a, hélas, en l'occurrence pas été le cas à Mont-Saint-Aignan. Nous le déplorons et c'est avec amertume que nous prenons donc acte, ce soir, tout en soulignant une fois encore que cette somme versée est néanmoins une bonne nouvelle dans l'aide qu'elle pourra apporter à l'Agoraé. Je vous remercie.

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Riou. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui M. HOLE allez-y.

Stéphane HOLE : Madame le Maire, la délibération que vous nous soumettez ce soir appelle de notre part les observations suivantes :

- Sur la forme : le budget primitif 2021 qui est soumis à notre approbation a été présenté en Commission Générale ce lundi 22 mars. Comme nous avons eu l'occasion de le souligner lundi, il est regrettable qu'un document aussi structurant, complexe, stratégique, ne fasse pas l'objet d'une présentation détaillée, documentée et apaisée au sein de la Commission en charge des finances. Nous vous avons déjà formulé la demande de réunir une Commission des finances préalablement à toute délibération sur le budget. Ce Conseil Municipal est composé de nombreux nouveaux élus, y compris au sein de votre majorité, qui apprécieraient, dans le sens de la transparence que vous avez portée lors du Conseil Municipal d'installation, d'avoir des éléments précis et bien documentés pour en comprendre les enjeux. Monsieur le Premier Adjoint n'a pas apporté de réponse précise à mes questions notamment s'agissant des provisions à hauteur de 8,6 millions, nous indiquant que l'explication nous serait donnée lors de la Commission des finances prévue le 29 mars prochain, soit après la délibération de ce

soir. Cette proposition est maladroite car nous aurions apprécié d'avoir les éléments de compréhension avant de délibérer. Je ne reviens pas sur les jugements de valeur que j'ai eu à subir lundi soir, je ne doute pas que vous en aurez eu l'écho et j'en appelle à vous pour que les débats puissent se tenir à l'avenir avec la tenue et le respect que nous sommes en droit d'attendre au sein de ces instances municipales. Point de détail sur la forme du document page 4 : « enfin la volonté des élus reste d'affirmer la centralité de la Place Colbert », merci de rectifier ce point car, nous, nous ne partageons pas les modalités de cette ambition et notamment le fait de porter le transfert de la Mairie sur la place.

- Sur le fond maintenant, sur la crise sanitaire élaborée au cours des premières semaines de 2021, en pleine période de crise sanitaire que nous connaissons depuis plus d'un an, crise qui a des impacts majeurs sur tous nos concitoyens, ce budget primitif ne fait même pas mention, dans ces propos introductifs, de cette situation. Il faut atteindre la page 5 pour lire que l'impact de la crise sanitaire occasionne un déséquilibre en fonctionnement de 623.857 €. Vous indiquez, page 11, que les moyens exceptionnels dégagés en 2020 pour faire face à la pandémie ne sont pas reconduits en 2021 dans les mêmes proportions. Cette orientation se heurte à la réalité sanitaire du moment qui montre que la fin de l'épidémie n'est pas encore proche et qu'au contraire les nouvelles mesures de restrictions sanitaires renforcées pour réduire les contaminations doivent conduire à mobiliser des moyens importants, voire supplémentaires, pour doter le personnel et, le cas échéant, la population la plus fragile en matériel de protection. D'autres communes ont fait le choix d'acheter des masques, c'est un coût mais ça semble être aujourd'hui une priorité. Enfin, les pouvoirs publics engagent des actions en faveur du mal-être étudiant et de la précarité économique qui les touche. Cette situation était très bien exposée par notre collègue, Alexandre Riou, à l'occasion de son intervention sur le ROB. À la lecture de ce budget nous nous demandons où sont les actions, quels projets vous comptez mettre en œuvre, comment vous allez mobiliser l'université, les grandes écoles à vos côtés pour venir en aide aux étudiants et selon quelles modalités ? Enfin, compte tenu des incertitudes inhérentes à cette crise, avez-vous fléchi des lignes de crédits immédiatement mobilisables ? Nous n'avons pas pu les identifier. Vous incluez notamment dans les 600.000 € de déséquilibre engendré par la gestion du Covid une hausse de la subvention versée au CCAS destinée à soutenir le domaine de la solidarité sociale. Cette phrase n'est pas suffisamment précise. En réalité, ces 100.000 € viendront probablement combler le déficit structurel du SAAD qu'il conviendra de traiter en profondeur.
- Un autre point sur la gestion de la crise, celui de l'aide supplémentaire que vous apportez aux associations à hauteur de 15.393 €. Il s'agit d'un versement de la Métropole aux communes que chaque commune reverse en sélectionnant les associations qui en seront bénéficiaires. En revanche, toujours sur la crise Covid, vous ne dites pas un mot des « non-dépenses » qui ont été réalisées au cours de cette période. Vous vous appuyez sur le fait que vous avez dû recourir aux vacataires ou aux intérimaires pour un nettoyage renforcé des écoles, vous ne mentionnez pas les heures supplémentaires qui n'ont pas été effectuées par les agents lors des manifestations qui n'ont pas lieu, pas d'embauche d'intermittent, pas de célébration de la Saint-Jean notamment dont le budget est conséquent, pas de voyage pour les aînés. La liste est longue et nous n'avons pas de précision sur ces sujets. Un point positif qui fait l'objet de la délibération 8, nous vous sommes reconnaissants d'avoir donné suite à notre suggestion de renoncer au droit de terrasse pour les commerçants les plus en difficulté. Sur les données budgétaires à proprement parler : vous reprenez les six orientations du mandat précédent - j'avais remarqué que c'était la même chose dans un copier-coller - qui doivent également nous être présentées lors de la Commission des finances du 29 mars, dont acte même si ce soir vous nous avez présenté une autre structuration peut-être plus adaptée à la

situation. Les moyens humains augmentent légèrement et il convient de souligner qu'un effort notoire est fait pour améliorer les conditions de travail du personnel municipal par l'acquisition de nouveaux ordinateurs ou la rénovation de certains locaux. Vous présentez une ambition sur la Ville dite « 4.0, Ville intelligente ». Cette ambition ne pourra devenir réalité pour les habitants exclus à ce jour de la fibre et du haut débit, confère la question que j'ai posée l'autre fois. Nous prenons acte de votre réponse présentée lors du précédent Conseil mais n'est-il pas temps de porter auprès de la Métropole une révision des contrats qui tiennent compte des exigences en connectivité qu'emporte cette crise sanitaire ? Nos concitoyens l'exigent et vous le savez bien. Dans la même démarche, vous ne faites pas de mention d'acquisition de matériel de visioconférence pour doter les écoles dans l'hypothèse où un enseignement à distance devrait être décidé. En revanche, vous semblez avoir prévu l'équipement en visio pour la salle du Conseil, nous en sommes satisfaits. Pouvons-nous espérer que le prochain Conseil sera accessible à nos concitoyens par visio au risque de les priver encore d'un accès à la vie démocratique locale ? Sur votre ambition de maîtriser le développement urbain vous consacrez 68.000 € pour l'acquisition du Bois Clamageran pour pérenniser ce bois et l'ouvrir au public. Nous considérons que ce prix est très élevé compte tenu des contraintes budgétaires que vous avez signalées. Par ailleurs, il sera nécessaire de le mettre en état, quel sera le coût ? Sur le même sujet, vous consacrerez 10.000 € pour acquérir d'éventuelles mutations autour de la Place Colbert. S'agit-il de l'acquisition d'un emplacement sur le parking semi-enterré qui suivra les deux acquisitions réalisées en 2020 ? Dans ce cas, permettez-nous de reprendre la remarque faite lors d'un précédent Conseil à savoir combien d'années faudra-t-il pour acquérir la quarantaine d'emplacements nécessaires à votre projet ?

- Les charges de la dette diminuent et c'est tant mieux. Ce qui peut nous interpeller c'est alors que l'encours de la dette par habitant passe de 1.100 € en 2014 pour la moyenne de la strate à 886, soit une baisse de 20 %, tel n'est pas le cas dans notre commune qui voit son encours passer de 568 à 732, soit une augmentation de 28 %. Espérons que la tendance à la stabilisation que l'on observe sur les derniers exercices se confirmera et que les marges ainsi dégagées seront investies à bon escient pour notre commune. Considérant les points précédents nous voterons contre les délibérations 4, 5, 6. Nous vous remercions Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus pour votre attention.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup M. HOLE. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Ou on va commencer à apporter des réponses. Alors des réponses, je vais peut-être prendre d'abord Martine Chabert.

Martine CHABERT-DUKEN : Alors, moi, en tant qu'élue, moi, je me réjouis que la Ville ait mis l'accent sur les solidarités en allouant une subvention supplémentaire de 100.000 € plus les 30.000 € qui sont un transfert du budget des solidarités « Ville » vers le budget « CCAS ». Je rappellerai que ça représente quand même une subvention de 746.000 €. Je voudrais dire aussi que l'accompagnement des publics les plus fragiles ne se résume pas à une subvention ou à de l'argent mais à un accompagnement par le personnel auprès des personnes les plus isolées, ce qui est le travail quotidien des équipes du CCAS. D'autre part, au-delà de tout cela, le CCAS mène également une politique très volontariste en recherchant des financements notamment avec l'inscription dans de nombreux appels à projets que ce soit pour le CCAS ou pour le SPASAD.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup Mme Chabert, je crois que Benjamin-Duca demande à s'exprimer, Benjamin-Duca.

Benjamin DUÇA-DENEUVE : Merci Madame le Maire. D'abord, un mot en effet de remerciements à notre collègue, François Vion, ainsi qu'aux services de la commune pour ce budget 2021 qui a dû être particulièrement difficile à construire au vu du contexte. Il s'agit d'un budget responsable qui n'est ni de droite ni de gauche mais qui est simplement d'intérêt général, qui prépare l'avenir tout en traitant les défis du présent qu'ils soient sociaux, économiques ou écologiques et surtout, comme l'a rappelé Martine Chabert, il ne résume pas l'ensemble de l'action municipale qui comprend bien d'autres aspects. Simplement je souhaitais prendre la parole, Madame le Maire, pour m'étonner de la réponse de Mme Nicq-Croizat qui ne répond pas vraiment à l'interpellation faite, à juste titre, par notre collègue François Vion sur la dotation de compensation versée par la Métropole. L'Adjoint au Maire l'a très bien expliqué, cette méthode de calcul est un problème majeur puisqu'elle donne un sentiment d'iniquité entre citoyens au sein de la Métropole d'autant que nos habitants supportent des dépenses qui sont d'intérêt métropolitain, pas seulement la piscine eurocéane mais aussi le Belvédère, mais aussi le statut de ville étudiante. Mme Nicq-Croizat, votre réponse donne le sentiment que vous ne défendez pas les intérêts des habitants de la Ville de Mont-Saint-Aignan au sein de la Métropole. Est-ce que vous pouvez nous rassurer sur ce point ? Je crois que les élus de cette collectivité l'apprécieraient. Je vous remercie.

Catherine FLAVIGNY : Merci, souhaitez-vous répondre Mme Nicq-Croizat ? Je vous donne la parole.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Si c'était une question orale, je ne l'ai pas reçue 24 heures à l'avance.

Catherine FLAVIGNY : Merci de votre participation pour défendre les habitants, Mme Nicq-Croizat, et de votre spontanéité. Allez, qui souhaite prendre la parole ? Cécile Grenier.

Cécile GRENIER : Oui merci Madame le Maire. Je voulais faire un petit point sur le budget de la Culture parce que vous dites que nous ne prenons pas nos responsabilités. Je pense que nous avons pris nos responsabilités sur cette année avec cette période très particulière et très, très difficile à vivre pour tous les acteurs du monde culturel. Je ne vais pas revenir dessus parce qu'on a déjà largement communiqué, on vous a déjà largement informé sur ce qui a été fait, notamment au soutien des compagnies privées qui étaient dans un énorme désarroi donc on a fait, à notre niveau, ce qui était possible et à notre maximum. La part du budget de la Culture, pour 2021, est conséquente puisqu'elle représente 7,5 % du budget global de la Ville, eu égard aux contraintes financières très rigoureuses, très difficiles que rencontre notre commune. C'est un vrai choix politique que nous assumons et cela prouve une fois de plus l'importance que nous portons à l'ensemble des actions culturelles qui se déroulent sur notre territoire. Alors ce budget a été construit, je pense que vous en serez d'accord, sans superflu ni démagogie, c'est un budget qui va nous permettre, nous le souhaitons très fortement, de répondre aux attentes de tous nos habitants et, d'autre part, nous espérons pouvoir grâce à ce budget aller chercher ceux d'entre nous qui pensent que la Culture à Mont-Saint-Aignan n'est pas pour nous. Donc ce budget va nous permettre de proposer une programmation culturelle de plus de 32 spectacles professionnels, de conforter également notre cinéma et notre lecture publique. Cette programmation a été pensée afin de séduire un maximum de publics que ce soient les enfants, les jeunes, les familles, bien évidemment les étudiants et nos seniors. Pour ce faire et pour la première fois, nous allons associer les étudiants de l'université puisque nous allons les associer à notre grand projet, enfin à notre souhait de débiter sur la commune une vraie action de médiation culturelle que nous souhaitons mettre en place pour aller à la rencontre justement de tous ces publics afin de rendre accessible l'offre culturelle et de les convaincre que cette

offre est également destinée à leur personne. Ce budget va également nous permettre d'adapter nos tarifs, donc nous en parlerons un petit peu plus tard dans le cours de ce Conseil Municipal et ces tarifs, eh bien ça été l'occasion d'échanges lors de la Commission culture, sports et jeunesse et je crois qu'on peut s'en féliciter, voilà. Ce budget va également nous permettre de reconduire les subventions à nos associations culturelles, nous les avons toutes rencontrées pour les écouter, pour qu'elles nous fassent part de leurs problèmes financiers et moraux dans ce cadre, dans ce contexte pandémique que nous vivons et ça nous a surtout permis d'échanger avec elles pour essayer de construire une collaboration future, non seulement à la création de nouveaux événements culturels mais également afin de les inciter, et elles en sont ravies, à devenir nos ambassadeurs et ainsi, peut-être également, un peu nos médiateurs culturels vers leurs adhérents afin de faire venir un maximum de publics, toujours aller chercher ces publics que nous n'arrivons pas encore à joindre pour qu'ils participent à tout ce que nous allons leur proposer. Et puis ce budget va nous permettre également de structurer mieux notre pôle d'enseignement artistique et de proposer enfin une offre cohérente en mettant en place des cursus de formation qui permettront aux élèves de rejoindre le conservatoire ou les écoles d'art par exemple et en favorisant l'interdisciplinarité. Donc, vous voyez, sans augmentation du budget nous allons essayer de redéployer, de faire des choses, c'est pas forcément en rajoutant de l'argent qu'on peut, qu'on peut essayer de faire des choses novatrices, ce sera peut-être nouveau, comme vous le souhaitez Mme Nicq-Croizat, et voilà, donc on a travaillé et nous espérons que vous nous aiderez à faire venir tous ces publics que nous n'avons pas encore réussi à toucher parce que ce sera le moyen de sortir, de changer d'air, nous l'espérons, nous croisons les doigts et de recommencer une vie sociale au sein de notre commune. Merci.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Grenier. Je vais demander une petite explication à M. HOLE, excusez-moi M. HOLE mais il y a une chose qui n'est pas tout-à-fait claire, vous avez indiqué voter contre les délibérations 4, 5 et 6, or la 4 était déjà votée et vous l'aviez votée. Voilà, est-ce que vous pouvez préciser ?

Stéphane HOLE : On peut enlever la 4, c'est bon.

Catherine FLAVIGNY : On enlève la 4, on est d'accord. Excusez-moi du coup, bon voilà. D'accord. Alors je vais demander qui souhaite prendre la parole, Thomas SOULIER.

Thomas SOULIER : Merci Madame le Marie. Je voulais juste faire une petite précision par rapport à la vidéoprotection, donc, par rapport à ce que vous disiez, Monsieur Riou. Il faut savoir qu'il y a eu un diagnostic de la Police Nationale qui prévoyait 43 caméras sur la Ville. La Ville a arbitré et on n'en dispose justement que de 23 maintenant. Autre élément, le préfet a donné, rien que sur cette année, 1,7 million de dotations pour pousser les Villes à investir dans la vidéoprotection et cette subvention devrait doubler, enfin pas doubler, devrait un petit peu augmenter notamment sur l'année d'après, notamment pour améliorer le maillage qui est pour le moment trop disparate sur la Métropole. C'est une petite précision que je voulais quand même rajouter par rapport à ça.

Catherine FLAVIGNY : Merci pour cette précision, M. Conil allez-y.

Pierre CONIL : Merci Madame. Je n'avais pas prévu d'intervenir dans le cadre du débat budgétaire, ce n'est pas ma tasse de thé, moi, les chiffres. Mais je trouve tout de même que le petit écart de M. Vion, Premier Adjoint, doit être souligné parce que ce n'est pas très loyal, me semble-t-il, de dire que nous allons discuter, au sein de la Commission des finances qui va se réunir lundi prochain, du sujet que vous avez évoqué à la suite de la connaissance que vous avez eu récente, j'ai bien entendu ce que vous avez dit tout à

l'heure, de fichiers qui font apparaître au détriment de la Ville un déficit considérable par rapport à d'autres Villes de même taille s'agissant de la question de l'attribution de compensation. C'est fâcheux que vous évoquiez cette question en plein Conseil Municipal parce que ces informations vous les détenez, vous les détenez seul, vous les avez peut-être partagées avec votre majorité mais, nous, aussi bien en Commission Générale et encore moins lors d'une Commission des finances qui n'a pas eu lieu puisqu'elle aura lieu lundi prochain, nous n'avions connaissance de ces éléments et vous venez les mettre en avant pendant ce Conseil Municipal de façon impromptue de sorte que nous sommes placés devant le fait accompli. Sans doute ces chiffres sont-ils exacts mais encore eut-il fallu, pour la loyauté des débats, j'emploie le terme « loyauté des débats », que ces questions-là aient été évoquées au cours de la Commission Générale à défaut d'une Commission des finances, qu'ils aient été placés sur la table car je présume que, lundi dernier, vous aviez connaissance de ces chiffres lors de la Commission Générale et vous ne les avez pas livrés et vous présentez la discussion budgétaire en l'ouvrant sur ces considérations-là. Eh bien, je le répète, ça n'est pas ainsi que les choses doivent se passer. Alors, nous allons y travailler quand vous nous donnerez des informations sur ce point et nous les attendons, et, lundi, nous serons présents pour en débattre mais vouloir faire un coup d'éclat lors de ce Conseil Municipal en utilisant des informations dont vous êtes les seuls, le seul où les seuls détenteurs, je fais référence, là, à la majorité, je le répète une dernière fois, ce n'est pas loyal.

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Conil. Alors je donne la parole à François Vion.

François VION : Oui, alors d'abord, bon, il y a eu beaucoup de choses dites, je ne vais pas tout reprendre, ce n'est pas possible et puis ça n'a pas forcément d'intérêt et chacun a le droit de penser ce qu'il souhaite, il n'y a pas de sujet là-dessus. Donc, concernant le sujet et l'enjeu collectif d'une bonne ambiance de travail, moi, je suis le premier, bien évidemment, à vouloir y contribuer et, là, vous en donnez un contre-exemple si je puis me permettre, à partir du moment où on respecte effectivement les méthodes de travail qui ont été définies et fixées, voilà. Alors, deuxièmement, aussi, moi, j'y mets une deuxième condition : c'est le respect du travail des collaborateurs de la Ville, voilà. À partir du moment où on est d'accord là-dessus, ça peut très bien se passer, voilà. Et donc si j'ai réagi, c'est notamment par rapport à ça. Et donc je vais réagir par rapport à la méthode parce que j'ai bien compris que vous n'êtes peut-être pas un homme de chiffres mais vous êtes un homme de droit et, là, vous voulez m'imposer votre méthode. Bien, moi, je ne suis pas d'accord. J'ai connaissance d'une information, vous avez la chance d'avoir la Vice-présidente de la Métropole qui représente Mont-Saint-Aignan que j'interpelle simplement et l'invite à travailler avec nous pour résoudre une problématique qui ne date pas d'hier, elle ne date pas d'hier. Comme tout un chacun, on commente le budget, on est en droit tout de même de s'interroger sur une dépense. Ce n'est pas Mme Croizat qui est responsable de cette situation, c'est la méthode qui est responsable de cela et elle est ancrée même dans la loi, donc je n'attaque pas l'opposition de manière déloyale comme vous le dites sur le sujet, je porte à la connaissance de la Ville, vous êtes les représentants des citoyens, la presse est là, j'ai connaissance d'une information, je ne la retiens pas, je la donne. Je la donne en disant : on a un problème, on l'a déjà évoqué avec les responsables de la Métropole qui font la sourde oreille, donc j'essaie de mobiliser l'ensemble du Conseil pour travailler en fait dans le cadre d'une Commission finances, donc je n'ai surtout pas dit que c'était lundi, c'est vous qui l'imaginez et qui construisez un récit qui n'est pas du tout ce que j'ai dit et, donc bien évidemment, on a un travail à faire en Commission des finances sur ce sujet mais qui n'embarque pas que cette problématique de comparaison avec d'autres Villes, je citais les chiffres pour vous faire prendre conscience du contexte, mais il faut aussi embarquer toutes les charges de centralité, toutes les compétences aussi qui sont celles de la Métropole, c'est-à-dire en

fait il ne faut pas analyser cette attribution de compensation de manière isolée, il faut intégrer l'ensemble des flux financiers entre la Ville et la Métropole. Et permettez-moi de dire que, quand Mont-Saint-Aignan est la deuxième Ville contributrice et que je le découvre, que j'ai le droit de vous le dire. Je n'ai pas fait le travail, je dis simplement : on doit le faire, j'ai un étonnement par rapport à ça comme, vous, vous pouvez en avoir sur d'autres sujets. Je ne dis pas que Nicolas Mayer-Rossignol est responsable de la situation, j'apporte un élément d'information qui montre qu'il y a une injustice au niveau métropolitain sur l'attribution de compensation. Voilà, voilà tout. Donc ne me faites pas un procès, alors j'ai eu pas mal de procès ce soir, je ne vais pas les reprendre, je veux bien aussi avoir mes défauts et les améliorer mais, là, en l'occurrence, soyez certains que c'est plutôt un acte de loyauté et pas du tout une chausse-trape que je vous tends puisque, en fait, je vous dis, moi, je veux qu'on travaille tous ensemble, j'appelle à l'unité de Mont-Saint-Aignan pour cela. Pourquoi j'appelle à l'unité de Mont-Saint-Aignan sur cela ? Mais, finalement, pour pouvoir avoir les moyens de répondre à vos attentes aussi. C'est-à-dire que je rappelle quand même des choses fondamentales : Mont-Saint-Aignan est endettée jusqu'en 2031 sans capacité, Mme Croizat, de pouvoir réemprunter, sauf à augmenter les impôts. Je ne vous prête pas le propos, non plus, de vouloir augmenter les impôts quand vous faites des propositions. Ce n'est pas ce que je dis, par contre, je vous donne cet élément de contrainte, que vous soyez aux affaires ou qu'on y soit, vous seriez dans le même constat, je ne reviens pas sur les causes, je ne vais pas les redévelopper, je les ai déjà citées. Quand on parle, M. Riou dit « oui, vous ne faites pas d'efforts, il suffit d'ouvrir des enveloppes, de les refermer, etc. », on est en déficit d'un million d'euros, réveillons-nous. 1 million d'euros. Alors, certes, peut-être qu'on aurait pu donner 100.000 € de plus ici ou là, peut-être, peut-être que vous auriez mieux réparti les choses, peut-être, on est en déficit d'un million d'euros, voilà. Et on l'assume et on maintient un haut niveau de service public, c'était le discours que j'avais en Commission Générale, non, pardon, lors du ROB, en vous disant : n'oubliez pas tout ce qu'on finance déjà, tout ce qu'on porte. Les choses ne sont pas en abstraction, ne sont pas hors-sol, il y a des choses qui existent et il faut, aujourd'hui, les financer. Quand Mme Croizat, je ne fais pas l'attaque, mais quand vous me dites : « vous aviez les comptes pleins, vous n'avez qu'à investir plus vite que prévu », oui, mais on a expliqué que cette épargne, qui a été mise de côté, compte tenu que la Ville ne peut plus emprunter, doit permettre de financer les investissements du mandat. On l'a dit. Alors, si on accélère, on va mettre des panneaux photovoltaïques partout et puis, dans deux ans, qu'est-ce qu'on fait des écoles, qu'est-ce qu'on fait du CCAS, qu'est-ce qu'on fait de ceci cela, tout ce qu'on a à faire ? On le sait, on a 2 millions, vous l'avez rappelé M. Conil, on a 2 millions de capacité d'investissement par an et encore hors Covid, puisque, là, on va devoir perdre 1 million déjà sur ce qu'on avait pour financer le mandat, donc on sait déjà qu'on n'a pas assez. Donc, qu'est-ce que, moi, je vous dis, j'ai dit : « mais, finalement, quand je regarde les autres dans la Métropole qui nous ressemblent, il y a un sujet », alors si Mont-Saint-Aignan arrive à récupérer au moins 1 million d'euros sous une forme ou sous une autre. Je sais que la loi on ne la changera pas M. Conil, je sais que les méthodes de calcul de l'AC c'est foutu pour nous, je ne vais pas me battre là-dessus. Par contre, j'aimerais, collectivement, qu'on regarde la vision d'ensemble et je ne l'ai pas, j'ai juste avec ma petite calculatrice fait des calculs pour vous informer de la situation ce soir et, ensuite, le projeter et de se dire : à combien éventuellement faudrait-il évaluer un fond de compensation qui viendrait compenser les déséquilibres parce qu'il n'y a pas que Mont-Saint-Aignan, en fait, sur lequel il faudra évoquer les choses, on est 2 communes à payer plus de 600.000 €, les autres aussitôt ça descend à 200.000 € pour vous montrer qu'il n'y a pas de progressivité. La méthode crée des injustices flagrantes, voilà, et elle les crée donc entre les communes parce que, si on est deux à payer plus de 600.000, après ça descend à 200 puis après, comme je vous l'ai écrit, sur les mêmes strates, c'est une évidence qu'il y a une injustice majeure. Donc, moi, c'est une injustice sur laquelle, à mon avis, ce ne sont pas

des questions de politique, donc je ne pense pas que, quelles que soient les majorités à la Métropole, ça pose problème par rapport à des orientations politiques, non, mais ça pose une problématique de répartition des moyens sur le territoire. Et, nous, on est à la corde Mont-Saint-Aignan et on porte beaucoup, voilà. Donc, on le fait aussi pour les gens qui seront aux affaires plus tard et c'est pour ça que je nous invite, collectivement, à nous rassembler au sein de la Commission finances parce que, là, pour le coup, ça va être très technique, il y aura beaucoup de choses à faire et revenir, après, devant le Conseil pour dire : bon, voilà, ou en Commission Générale d'abord bien sûr, dire : voilà la situation, qu'en pensez-vous ? Et essayer de se fédérer pour faire une demande commune de compensation à la Métropole. Voilà c'est tout, il n'y a rien de déloyal, au contraire.

Catherine FLAVIGNY : Merci. M. Conil allez-y.

Pierre CONIL : Un mot, nous allons passer à autre chose mais je maintiens ce que j'ai dit : vous nous avez caché des informations, vous n'avez pas voulu nous les donner lors de la Commission Générale, vous avez monté, avec l'un de vos conseillers, cette interpellation de Mme Nicq-Croizat pour la mettre en difficulté, pour la mettre en difficulté et tout ça résulte, dans la réalité, d'une organisation défectueuse du travail à savoir que ces questions-là, et oui je me permets de le dire, ces questions-là auraient pu être évoquées en Commission des finances, elles le seront, et quelles raisons avez-vous de douter que nous soyons déloyaux à l'égard de notre commune pour penser que nous ne serons pas comme vous aux avant-postes pour défendre les intérêts de ses habitants ? Parce que c'était ça le sujet que vous évoquiez en essayant de mettre Mme Nicq-Croizat en difficulté, c'est évident que nous défendrons de la même façon que vous, aussi bien que vous, les intérêts de la Ville. Et les pistes, vous les avez données, il y a lieu effectivement de demander des compensations si, effectivement, les dispositions légales en matière de compensation nous sont extrêmement défavorables et nous serons à vos côtés sur ce terrain-là. Alors, ne nous faites pas le procès d'intention d'être ceux qui sont tout-à-fait négligents à l'égard des intérêts des habitants. Voilà ce que je voulais dire.

François VION : M. Conil, vous êtes sans doute un bon avocat et, par là même, vous savez manier les mots et les intentions, donc, Madame si vous voulez intervenir vous demanderez la parole sans aucun problème on va vous la donner bien évidemment, je rappelle que votre introduction dans les propos qui ont conduit à ce que vous avez dit c'est : j'étais déloyal, c'est une accusation grave vous le savez.

Pierre CONIL : Je le maintiens.

François VION : Vous le maintenez, alors, donc, vous m'expliquerez, à partir du moment où on a une information et qu'on la donne publiquement, en quoi elle est déloyale ? Vous m'expliquerez aussi, attendez parce que c'est enregistré tout ça...

Catherine FLAVIGNY : Attendez on ne se coupe pas la parole.

François VION : Parce que, là, vous allez loin quand même, hein, vous allez loin, vous allez loin. Je veux bien qu'on joue, je veux bien qu'on s'amuse, mais vous allez loin. Déloyal, ce n'est pas acceptable, ce n'est pas acceptable, ce n'est pas acceptable. Deuxièmement, vous reprendrez dans le compte rendu mes propos, je n'ai jamais attaqué Mme Croizat, je dis, j'invite Mme Croizat, j'invite l'intégralité des groupes à venir travailler en Commission, ne retournez pas les choses, ne retournez pas les faits. Vous n'êtes pas, ici, en posture d'avocat, vous êtes là pour défendre l'intérêt général. J'ai appelé à la mobilisation à l'intérêt général, que vous vouliez la tête du Premier

Adjoint, pourquoi pas ? Vous avez le droit. Mais ce n'est pas ça la politique, la politique c'est de parler du fond et, là, on parle du fond. J'ai connaissance du sujet majeur dans la structure des finances de la Ville, je fais mes calculs cet après-midi sur mon bureau, si vous voulez j'ai mes notes et mon brouillon, cet après-midi, si, attendez, on a le droit aussi d'avoir une vie, de travailler, etc. Cet après-midi, Benjamin Duca, je ne l'ai pas vu et je ne lui ai même pas dit bonjour, on ne s'est même pas parlé et vous l'accusez d'avoir fomenté son intervention, si son intervention était de mettre en cause Mme Croizat, je le dis, pardon Benjamin, je ne suis pas d'accord avec lui, ce n'était pas mon intention, voilà. Donc, si vous voulez créer, je reviens au point de départ, une belle ambiance de travail, ben, moi, je suis pour mais n'allez pas sur ces terrains-là, n'allez pas sur ces terrains-là.

Catherine FLAVIGNY : Alors, attendez, je veux juste dire que tous ces chiffres donnés par François Vion sont dans les délibérations de la Métropole, délibérations que nous avons traitées lundi, je les ai encore par cœur en tête donc, Mme Nicq-Croizat les connaît comme moi, voilà c'est la délibération je crois numéro 21, vous avez absolument la totalité des chiffres. Donc, si vous avez lu, comme moi, les délibérations, voilà, elles sont accessibles à tout le monde, tout ça était public, donc tous ces chiffres, je vais vous dire, il est très facile de les retrouver, nous, conseillers métropolitains, nous les connaissons par cœur, ils sont publics, voilà. Mme Maugé allez-y.

Claudie MAUGE : Oui, excusez-moi, moi, j'ai vraiment un problème de méthode, je ne comprends absolument pas comment vous fonctionnez. J'ai siégé pendant des années en tant que représentante syndicale au Rectorat et même au Ministère de l'Education Nationale et, jamais, je n'ai été traitée de cette façon, c'est-à-dire : les documents nous arrivent, on travaille dessus, la réunion d'après c'est d'autres documents, là on avait six grandes priorités, tout d'un coup ce soir il n'y en a plus que quatre et ce ne sont pas les mêmes ! Si vous voulez qu'on travaille vraiment avec vous, et dans l'intérêt des habitants, faites-en sorte qu'on ait des documents qui soient cohérents et qu'on puisse vraiment travailler. Dans toutes les réunions, que ce soit au Ministère de l'Education Nationale ou devant Monsieur le Recteur ou Madame la Rectrice, les représentants des personnels étaient traités d'une façon cohérente, on avait les documents à l'avance, on pouvait vraiment travailler et on pouvait vraiment participer à une réunion qui ait du sens. Là, moi, je suis étonnée de la façon dont vous fonctionnez, ça me paraît très complexe et je n'irai pas jusqu'à la déloyauté mais j'irai jusqu'à créer une certaine confusion dans l'esprit des élus. Quand on veut être pédagogue, et c'est un métier, il faut aussi être explicite parce que, si on travaille dans l'implicite, c'est ce que les chercheurs en sciences de l'éducation appellent « le délit d'initié », personne ne comprend sauf ceux qui savent déjà. Donc, est-ce qu'on pourrait essayer d'avoir des méthodes de travail qui nous permettent d'être vraiment à peu près tous au même niveau d'infos quand on arrive à des réunions aussi importantes qu'aujourd'hui ? Merci.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Maugé, je crois que Jérôme Besnard souhaite s'exprimer. M. Besnard.

Jérôme BESNARD : Oui, oui, moi, je crois qu'on arrive aussi ce soir au point assez embêtant qui est celui du fonctionnement des Métropoles en général et que le quinquennat de François Hollande, on a passé des heures et des heures à travailler sur les lois, enfin pour ceux qui ont travaillé dessus mais, dans l'opposition comme dans la majorité, et on en arrive aujourd'hui à une déconnexion entre les exécutifs métropolitains et les Villes minoritaires. Quand une Ville est représentée dans un exécutif par une minorité on a perdu le sens originel des métropoles, enfin de toutes les intercommunalités, qui était d'arriver à un certain consensus et à un travail en commun et

non pas à un travail de rapport de force politique, alors ça ne se passe d'ailleurs peut-être pas partout pareil. En France, en tout cas on sait qu'à Rouen, dans les mandats précédents, c'était déjà la même chose, il y a une politisation de la Métropole, donc on en arrive au débat de ce soir et je crois que ce sera aussi une nécessité pour les élus, quels qu'ils soient, de quand même remettre en cause ces lois qui ont été mal préparées et qui nous conduisent à des guerres de tranchées au lieu de parvenir à un équilibre et surtout, peut-être, plus de justice dans la répartition budgétaire comme nous l'a bien expliqué notre Adjoint aux Finances. Donc, au-delà de la simple question de Mont-Saint-Aignan, il faudra quand même penser pour nos élus, alors nous n'avons pas de parlementaire à Mont-Saint-Aignan mais nous avons quand même des contacts avec tous ces parlementaires, leur faire remonter qu'on ne peut pas continuer, ad vitam aeternam, avec le système d'intercommunalité tel qu'il a été pensé ces dernières décennies. Enfin, voilà, c'est mon avis.

Catherine FLAVIGNY : Merci, merci. Est-ce que tout le monde a pu s'exprimer ? Ah, Mme Leclercq, allez-y.

Christine LECLERCQ : Oui, bonjour à tous et à toutes. Vous m'entendez ?

Catherine FLAVIGNY : Oui, bien sûr, oui, oui.

Christine LECLERCQ : Donc, M. Vion, je ne fais pas de procès d'intention, je ne fais pas procès, je ne veux pas votre tête surtout parce que j'en ai assez avec la mienne et, ce qui m'a vraiment étonnée, c'est votre façon de présenter la délibération. Vous avez dit, alors je vais peut-être interpréter un petit peu, vous avez dit : « nous avons vu le budget en Commission Générale, donc je ne vais pas passer du temps là-dessus, je ne vais pas le présenter, enfin je vais vous donner les quatre orientations, voilà ». Alors, pour moi, le Conseil Municipal, ce n'est pas une réunion entre élus, comme l'a dit M. HOLE, c'est un débat démocratique, normalement le Conseil Municipal c'est public. Ici, suite aux conditions sanitaires, on l'a été « pas public ». Alors, bien sûr, on a tous souhaité que ce Conseil Municipal soit diffusé sur les réseaux sociaux. Pour des raisons techniques, pour l'instant, ce n'est pas possible et tout le monde, ici, espère que ce sera bientôt possible. Alors, pour moi, je me pose la question pour les habitants : comment ils vont savoir le budget ? Parce que sur le Conseil Municipal normalement quand le site va servir, quand le site va être en service, il y a le PV, il y a les délibérations de PV, mais, là, comme vous ne l'avez pas présenté, dans le PV il n'y aura pas de budget, les habitants comment ils vont savoir vos orientations.

Catherine FLAVIGNY : Vous pouvez enlever le masque, on vous entendra mieux parce que c'est enregistré, j'ai peur que, par moment, il y ait des mots qui soient, excusez-moi.

Stéphane HOLE : Madame le Maire, excusez-moi, je pense que tout le monde devrait garder son masque

Catherine FLAVIGNY : Oui, excusez-moi, mais, moi, je ne peux pas arriver à parler, oui, voilà, d'accord mais bon c'est difficile de parler alors.

Stéphane HOLE : Excusez-moi mais il y a des consignes sanitaires.

Catherine FLAVIGNY : D'accord, merci M. HOLE, oui, merci.

Christine LECLERCQ : Je le garde alors. Donc, je disais comment les habitants vont pouvoir savoir vos orientations de budget ? Voilà, c'est quand même un souci.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, alors François Vion veut répondre.

François VION : Oui, oui, c'est vrai que, vous avez raison, à chaque fois qu'on présente des sujets importants on devrait parler du volet communication, c'est important. Donc, on a effectivement bien réfléchi, donc bien évidemment il y aura un dossier dans *le Mag*. Je vais tourner une petite vidéo à destination de Facebook, pas pour me mettre, moi, en avant mais, pour les slides, je vais juste prêter ma voix pour donner, avec quelques infographies, quelques représentations pour donner aux citoyens bien évidemment la vision, et puis bien évidemment que, à l'ordre du jour dans la délibération, il y a le projet de budget. Par contre, Mme Leclercq, soit pour tout le monde, soit que pour vous, j'ai aucun problème, j'ai les 33 slides, je peux y aller, je suis prêt à faire feu, donc je suis prêt à représenter ce qu'on a présenté en Commission Générale, on est prêt, moi je, c'est juste pour vous faire gagner du temps. Je précise aussi qu'on a *Paris-Normandie*, on a la chance d'avoir *Paris-Normandie* qui a accepté aussi d'être là et donc il va bien évidemment, comme à chaque fois, relayer la parole des uns et des autres et puis sur la partie du site qui, malheureusement, comme vous le savez, a été victime de l'incendie d'OVH, on a une sauvegarde assez récente qui fait qu'il y a un travail de reconstruction en cours pour permettre effectivement de délivrer *le Mag* et puis les autres informations publiques. Donc, oui, voilà, il y a effectivement un dispositif de communication qui va être reconstitué comme traditionnellement, mise à part, pour l'instant, le site mais qui sera rétabli plus tard.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, alors est-ce que tout le monde a pu s'exprimer ? Mme Nicq-Croizat, allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Je reprends quand même la parole parce que vous nous avez reproché de faire du hors sujet la dernière fois, là, je suis désolée mais c'est un sujet, vous nous avez mis à l'ordre du jour sans nous prévenir, donc c'est vraiment, enfin ça me paraît quand même assez amusant. Ensuite, vous nous dites avoir fait ce procès à la Métropole après avoir découvert des informations récentes mais qui durent depuis plusieurs années, alors, moi, je suis nouvellement élue à la Métropole, ce n'est pas en tant que Vice-présidente à la Métropole que je suis là ce soir, c'est en tant que Vice-présidente que vous m'interpellez alors, moi, je suis là en tant que conseillère municipale. Ces informations-là vous les avez découvertes, donc visiblement elles durent depuis des années. Vous étiez déjà, vous, siégeant à la Métropole, Mme Flavigny siégeait à la Métropole au dernier mandat ?

François VION : Ce n'est pas le sujet

Sylvie NICQ-CROIZAT : Ah bon, ah, c'est vous qui choisissez quel est le sujet ?

François VION : Non, pardon Catherine.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Parfois ce n'est pas le sujet, parfois c'est le sujet, on ne sait pas trop.

Catherine FLAVIGNY : Attendez, attendez, attendez finissez et après, voilà.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Cadrez les débats, c'est bien ce que je dis, vous êtes maître de l'ordre du jour, si vous en mettez un autre, voilà, à l'ordre du jour sans nous prévenir, sans qu'il soit écrit, moi, je suis désolée mais je pars dans tous les sens et c'est n'importe quoi.

Catherine FLAVIGNY : Non, on ne part pas dans tous les sens mais je considère qu'un Adjoint a quand même la possibilité de pouvoir utiliser une argumentation, il a le droit d'avoir des arguments après avoir développé un budget, il a le droit d'avoir des arguments. Si tu as une chose à rajouter François, excusez-moi Madame.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Vous auriez dû creuser la question.

Catherine FLAVIGNY : Non, on a le droit d'avoir des arguments Madame.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Bien des années auparavant si cette question-là existait réellement. La Métropole elle est, voilà, je suppose que le fond qui est redistribué, les compensations, ça se fait selon des critères, ces critères on peut les regarder.

Catherine FLAVIGNY : Oui bien sûr

Sylvie NICQ-CROIZAT : C'est de la redistribution, ça s'appelle, sur un territoire un peu plus large.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Nicq-Croizat. M. Vion, alors, oui

François VION : Voilà, donc concernant...

Catherine FLAVIGNY : Un dernier mot.

François VION : Oui je l'ai dit, je n'attaque personne, non, je n'attaque personne, ce que je dis c'est le modèle, voilà, le modèle, le calcul, les attributions de compensation qui ne fonctionnent pas bien et qui créent des injustices. J'ai appelé Mme Croizat qui est conseillère municipale élue à la Métropole dans le cadre des scrutins municipaux et qui se trouve être Vice-présidente, la prochaine fois je ne la citerai pas en tant que Vice-présidente, je dirai simplement Mme Croizat, Madame la conseillère municipale, bon, excusez-moi d'avoir employé votre titre métropolitain, bon, voilà, c'est comme ça. Ensuite, je vous rappelle que l'attribution de compensation, c'est une des plus grosses charges, hors charges de personnels, qui est dans le budget et vous me reprochez, moi, en tant qu'Adjoint aux Finances de parler de l'attribution de compensation qu'on verse à la Métropole ! Et vous dites c'est un élément nouveau du budget, mais c'est un élément récurrent ! Alors pourquoi voulez-vous que j'en parle d'un seul coup ? Par contre, ce que je fais, c'est que je livre une analyse personnelle qui n'a pas été du tout fabriquée et partagée avec les services. Comme l'a dit Catherine, nous avons eu dernièrement des informations qui nous permettent de nous situer, donc comme ça nous permet de nous situer, je vous donne l'information que nous sommes mal situés et j'ajoute, pour être plus précis, pour pas non plus qu'on me dise que je raconte des choses, des intentions et que ce ne soit pas factuel, je cite les deux Villes qui nous ressemblent. Je ne leur reproche pas à elles, nommément, elles bénéficient du système qui est injuste, c'est un système injuste. Donc, donnez-nous quand même le crédit d'avoir le droit, lors d'un budget, lorsqu'il y a une grosse dépense, eh bien de la commenter, de porter à votre connaissance que nous venons de voir que, effectivement, moi, je n'avais pas ces informations avant, de benchmarking des attributions de compensation et quand on le demande, quand, moi, je l'ai demandé à M. Rouly d'inscrire à l'ordre du jour, faut être très précis, lors de l'avant-dernière Commission CLETC eh bien cette vision, je lui ai demandé d'avoir la vision, il m'a dit : vous ne faites pas l'ordre du jour, c'est moi qui fais l'ordre du jour, voilà et c'est tout. Voilà comment ça se passe en fait avec certains de vos amis, voilà. Et ensuite quand j'ai dit que la loi oblige la Métropole et la CLETC à produire

un rapport tous les cinq ans de ce qui se passe entre l'argent qu'on donne et ce qu'on retrouve sur le territoire, on m'a ri au nez, on m'a ri au nez, et quand j'ai sorti l'article de loi, la réunion était finie. Donc, il faut que vous sachiez aussi quels sont les comportements d'un certain nombre de personnes qui ont des responsabilités à la Métropole qui n'ont pas forcément envie qu'on remette en cause en fait un système dont ils bénéficient depuis des années. Sauf que nous, voilà, on dit aux élus de Mont-Saint-Aignan tous confondus : eh bien il faut se mobiliser pour faire en sorte que cette injustice cesse et elle ne cessera pas en attaquant la méthode puisqu'elle est dans la loi. Elle cessera par la volonté des élus et de la majorité de faire en sorte de trouver un système d'équité qui permette de réduire un peu tous ces écarts qui sont monstrueux. Et qui nous amènent aujourd'hui d'être à la corde, nous sommes, Mont-Saint-Aignan est à la corde. Et pas qu'à cause de l'AC. Donc, il est important que la Commission Finances s'en empare, le dossier il n'est pas fait, les services n'ont pas travaillé dessus et on va programmer ça dans le temps pour l'étudier tous ensemble.

Catherine FLAVIGNY : Bon, on va avancer un peu. M. HOLE, puis après, je conclurai si vous permettez parce que tout le monde a pu s'exprimer. M. HOLE.

Stéphane HOLE : Presque en guise de conclusion, si je peux me permettre

Catherine FLAVIGNY : Vous permettez que je conclue, merci à vous.

Stéphane HOLE : Comme je ne siège pas la Métropole et que je, voilà, un sujet après l'autre, déjà, j'essaie d'être un conseiller municipal éclairé et participant. Donc, par rapport à ce sujet, est-ce que vous pourriez nous indiquer dans le document sur lequel on doit délibérer ce soir, dans quelle partie ce point se situe parce que, en fait, je ne le sais pas et, voilà, si c'est un sujet de ce soir, il faut nous dire où on doit regarder l'information pour que ceux qui ne siègent pas à la Métropole puissent savoir de quoi on parle, voilà. Merci Madame le Maire de m'avoir laissé la parole.

Catherine FLAVIGNY : Merci, les attributions de compensation, François Vion.

François VION : En matière de situation dans le budget, la partie contrôle...

Catherine FLAVIGNY : Plus fort, plus fort !

François VION : Non, il ne marche pas

Catherine FLAVIGNY : Ah pardon.

François VION : En matière de situation dans le budget, c'est le chapitre 014, C'est ça, c'est « atténuation de produits », donc vous prenez la page 7 sur 34, vue d'ensemble du budget, en haut à gauche vous avez les codes, donc c'est le chapitre 14 : atténuation de produits. Et donc je citais, dans mes propos, 681.000 qui était le document de la Métropole et sinon, et en commentaire dans le, ah bah non c'est bon oui, en commentaire, on reprend bien le chiffre que j'ai donné tout à l'heure, donc page 28, qui explique en fait, page 28 ce qu'est l'attribution de compensation avec le chiffre effectivement exact que je citais tout à l'heure, 681.000.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, merci beaucoup, donc, si vous le voulez bien, je vais conclure, chacun a pu s'exprimer, je vous en remercie d'ailleurs, et je voudrais conclure de la façon suivante : je vais commencer quand même par Mme Nicq-Croizat, je vais quand même m'adresser à vous en premier et vous dire que vous êtes, d'une façon Générale, je

Catherine FLAVIGNY : Non, on ne part pas dans tous les sens mais je considère qu'un Adjoint a quand même la possibilité de pouvoir utiliser une argumentation, il a le droit d'avoir des arguments après avoir développé un budget, il a le droit d'avoir des arguments. Si tu as une chose à rajouter François, excusez-moi Madame.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Vous auriez dû creuser la question.

Catherine FLAVIGNY : Non, on a le droit d'avoir des arguments Madame.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Bien des années auparavant si cette question-là existait réellement. La Métropole elle est, voilà, je suppose que le fond qui est redistribué, les compensations, ça se fait selon des critères, ces critères on peut les regarder.

Catherine FLAVIGNY : Oui bien sûr

Sylvie NICQ-CROIZAT : C'est de la redistribution, ça s'appelle, sur un territoire un peu plus large.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Nicq-Croizat. M. Vion, alors, oui

François VION : Voilà, donc concernant...

Catherine FLAVIGNY : Un dernier mot.

François VION : Oui je l'ai dit, je n'attaque personne, non, je n'attaque personne, ce que je dis c'est le modèle, voilà, le modèle, le calcul, les attributions de compensation qui ne fonctionnent pas bien et qui créent des injustices. J'ai appelé Mme Croizat qui est conseillère municipale élue à la Métropole dans le cadre des scrutins municipaux et qui se trouve être Vice-présidente, la prochaine fois je ne la citerai pas en tant que Vice-présidente, je dirai simplement Mme Croizat, Madame la conseillère municipale, bon, excusez-moi d'avoir employé votre titre métropolitain, bon, voilà, c'est comme ça. Ensuite, je vous rappelle que l'attribution de compensation, c'est une des plus grosses charges, hors charges de personnels, qui est dans le budget et vous me reprochez, moi, en tant qu'Adjoint aux Finances de parler de l'attribution de compensation qu'on verse à la Métropole ! Et vous dites c'est un élément nouveau du budget, mais c'est un élément récurrent ! Alors pourquoi voulez-vous que j'en parle d'un seul coup ? Par contre, ce que je fais, c'est que je livre une analyse personnelle qui n'a pas été du tout fabriquée et partagée avec les services. Comme l'a dit Catherine, nous avons eu dernièrement des informations qui nous permettent de nous situer, donc comme ça nous permet de nous situer, je vous donne l'information que nous sommes mal situés et j'ajoute, pour être plus précis, pour pas non plus qu'on me dise que je raconte des choses, des intentions et que ce ne soit pas factuel, je cite les deux Villes qui nous ressemblent. Je ne leur reproche pas à elles, nommément, elles bénéficient du système qui est injuste, c'est un système injuste. Donc, donnez-nous quand même le crédit d'avoir le droit, lors d'un budget, lorsqu'il y a une grosse dépense, eh bien de la commenter, de porter à votre connaissance que nous venons de voir que, effectivement, moi, je n'avais pas ces informations avant, de benchmarking des attributions de compensation et quand on le demande, quand, moi, je l'ai demandé à M. Rouly d'inscrire à l'ordre du jour, faut être très précis, lors de l'avant-dernière Commission CLETC eh bien cette vision, je lui ai demandé d'avoir la vision, il m'a dit : vous ne faites pas l'ordre du jour, c'est moi qui fais l'ordre du jour, voilà et c'est tout. Voilà comment ça se passe en fait avec certains de vos amis, voilà. Et ensuite quand j'ai dit que la loi oblige la Métropole et la CLETC à produire

un rapport tous les cinq ans de ce qui se passe entre l'argent qu'on donne et ce qu'on retrouve sur le territoire, on m'a ri au nez, on m'a ri au nez, et quand j'ai sorti l'article de loi, la réunion était finie. Donc, il faut que vous sachiez aussi quels sont les comportements d'un certain nombre de personnes qui ont des responsabilités à la Métropole qui n'ont pas forcément envie qu'on remette en cause en fait un système dont ils bénéficient depuis des années. Sauf que nous, voilà, on dit aux élus de Mont-Saint-Aignan tous confondus : eh bien il faut se mobiliser pour faire en sorte que cette injustice cesse et elle ne cessera pas en attaquant la méthode puisqu'elle est dans la loi. Elle cessera par la volonté des élus et de la majorité de faire en sorte de trouver un système d'équité qui permette de réduire un peu tous ces écarts qui sont monstrueux. Et qui nous amènent aujourd'hui d'être à la corde, nous sommes, Mont-Saint-Aignan est à la corde. Et pas qu'à cause de l'AC. Donc, il est important que la Commission Finances s'en empare, le dossier il n'est pas fait, les services n'ont pas travaillé dessus et on va programmer ça dans le temps pour l'étudier tous ensemble.

Catherine FLAVIGNY : Bon, on va avancer un peu. M. HOLE, puis après, je conclurai si vous permettez parce que tout le monde a pu s'exprimer. M. HOLE.

Stéphane HOLE : Presque en guise de conclusion, si je peux me permettre

Catherine FLAVIGNY : Vous permettrez que je conclue, merci à vous.

Stéphane HOLE : Comme je ne siège pas la Métropole et que je, voilà, un sujet après l'autre, déjà, j'essaie d'être un conseiller municipal éclairé et participant. Donc, par rapport à ce sujet, est-ce que vous pourriez nous indiquer dans le document sur lequel on doit délibérer ce soir, dans quelle partie ce point se situe parce que, en fait, je ne le sais pas et, voilà, si c'est un sujet de ce soir, il faut nous dire où on doit regarder l'information pour que ceux qui ne siègent pas à la Métropole puissent savoir de quoi on parle, voilà. Merci Madame le Maire de m'avoir laissé la parole.

Catherine FLAVIGNY : Merci, les attributions de compensation, François Vion.

François VION : En matière de situation dans le budget, la partie contrôle...

Catherine FLAVIGNY : Plus fort, plus fort !

François VION : Non, il ne marche pas

Catherine FLAVIGNY : Ah pardon.

François VION : En matière de situation dans le budget, c'est le chapitre 014, C'est ça, c'est « atténuation de produits », donc vous prenez la page 7 sur 34, vue d'ensemble du budget, en haut à gauche vous avez les codes, donc c'est le chapitre 14 : atténuation de produits. Et donc je citais, dans mes propos, 681.000 qui était le document de la Métropole et sinon, et en commentaire dans le, ah bah non c'est bon oui, en commentaire, on reprend bien le chiffre que j'ai donné tout à l'heure, donc page 28, qui explique en fait, page 28 ce qu'est l'attribution de compensation avec le chiffre effectivement exact que je citais tout à l'heure, 681.000.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, merci beaucoup, donc, si vous le voulez bien, je vais conclure, chacun a pu s'exprimer, je vous en remercie d'ailleurs, et je voudrais conclure de la façon suivante : je vais commencer quand même par Mme Nicq-Croizat, je vais quand même m'adresser à vous en premier et vous dire que vous êtes, d'une façon Générale, je

veux dire quand même que vous êtes dans une, un enfermement, je vais parler d'enfermement en ce qui me concerne, dans une position comme en témoigne la façon dont vous vous adressez à moi et je crois que c'est très clair, là, moi, je vais être très pédagogue, je m'appuie sur les faits et la façon dont vous vous adressez à moi témoigne de deux choses qui ne sont pas vraiment des qualités mais enfin je vous le dis parce que, voilà, c'est la raideur et la fermeture à l'écoute. Quand on m'appelle systématiquement d'une certaine façon alors que je vois que les autres ont beaucoup de respect et je les remercie, eh bien je peux parler de fermeture à l'écoute, voilà. Par contre, je suis capable de voir, Mme Nicq-Croizat, à quel point vous nous avez fait un compliment à nous tous et à toute notre équipe, très récemment, en fait en relisant le ROB, j'ai vu ce que vous avez écrit et ça me convenait tout-à-fait. Vous avez écrit la chose suivante : vos objectifs financiers sont très clairs. Mais je trouve ça superbe. Mais bien sûr que nos objectifs financiers sont clairs et c'est même tout-à-fait rassurant pour les habitants de savoir que nous avons des objectifs financiers et, pour moi, faire de la politique c'est avoir une ligne, avoir des idées, avoir des convictions mais, en face, avoir les moyens et ce que je peux vous reprocher, Mme Nicq-Croizat, et l'ensemble de votre minorité c'est peut-être, justement, d'avoir une posture politicienne à défaut d'avoir une ligne politique, c'est-à-dire de savoir ce que vous voulez et, en face, de mettre des moyens. Donc merci pour le compliment au passage.

Je tiens à rappeler certaines choses : par exemple, M. HOLE, je crois ne pas avoir oublié qu'il y a quelques minutes vous avez dit que nous ne faisons pas allusion au contexte, au contexte sanitaire extrêmement compliqué dans lequel nous nous trouvons et que ça se trouve à partir, que le mot se trouve écrit, je crois, page 7 ou quelque chose comme ça dans le rapport. Ben, non, au début de l'introduction dans les 20 premières lignes, vous voyez, moi, quand je prends ça, dans les 20 premières lignes je vois : « le contexte sanitaire économique conduira à réinterroger en continu les dispositifs d'accompagnement, etc., etc ». Mais, oui, parce que c'est au cœur de nos préoccupations M. HOLE, je ne peux pas vous laisser dire ça et alors, oui, Mme Nicq-Croizat, à circonstances exceptionnelles, eh bien, réponses exceptionnelles. Et, moi, je vais en lister quelques-unes, je vais avoir vraiment les pieds dans la glaise et je vais vous dire ce que j'en pense. Donc, quelques exemples, pas tous bien sûr, non, ce n'est pas exhaustif mais quelques exemples. Les 100.000 € du SPASAD dont a parlé Martine Chabert dans le domaine de l'action sociale c'est pour nos aînés vieillissants, ce n'est pas, ce n'est pas, voilà, c'est fléché, c'est quelque chose d'important, voilà 100.000 et même 130.000 et oui, bon. Ensuite Martine Chabert ne l'a pas rappelé puis d'abord ça fait partie du budget du CCAS mais comme, et vous avez raison tous quand vous soulignez qu'il faut qu'on soit très, très vigilant, bien évidemment, par rapport aux personnes les plus fragiles de notre commune, je rappelle quand même qu'on a attribué une aide exceptionnelle aux familles en septembre dernier, on l'avait caractérisée « aide de rentrée », voilà, à toutes les familles de Mont-Saint-Aignan qui étaient des familles bénéficiant d'un quotient familial mais, voilà, qui en avait le plus besoin et ces familles sont venues prendre bien sûr cette aide et tant mieux.

Ensuite, il a été beaucoup question de la question des étudiants ce soir encore une fois, mais, écoutez, nous nous sommes penchés sur la question des étudiants. Martine Chabert ne l'a peut-être pas rappelé ce soir mais je le rappelle, qu'on a fait, mais oui, mais je le rappelle, on a fait quand même deux réunions très importantes en réunissant tous les acteurs du territoire au niveau « étudiants » : les grandes écoles, le CROUS, etc. les fédérations étudiantes parce que je ne peux pas entendre, comme dit M. Riou, que des milliers d'étudiants pourraient mourir de faim ou quelque chose comme ça, je n'ai pas relevé mais, non, on ne meurt pas de faim à Mont-Saint-Aignan, je le rappelle. Non, je ne laisse pas dire ça, voilà, bon. Non, d'abord, je ne vous donne pas la parole et ensuite je ne laisse pas dire ça car nous avons réuni tous ces acteurs pour vraiment nous faire dire que, effectivement, les étudiants en matière dans tous les cas d'alimentation sont suivis de

très près et qu'ils ont de quoi manger, j'y tiens. Martine Chabert veut rajouter une chose, elle vient de lever la main, si elle veut compléter je lui donne.

Martine CHABERT-DUKEN : Simplement, je rappellerai que, lors de la précédente Commission Générale, nous avons fait un rapport sur l'aide alimentaire et j'avais rappelé que nous avons réuni l'ensemble des acteurs du monde étudiant et des grandes écoles pour effectivement mettre en place des actions et nous continuons effectivement à être en coordination avec l'ensemble des acteurs du monde étudiant régulièrement, notamment avec le CROUS et la médecine préventive.

Catherine FLAVIGNY : Bon, voilà, nous ne faisons que redire ce que nous avons déjà dit mais il est important de le redire. Ensuite, je voudrais dire que nous sortons même de nos compétences avec l'aide exceptionnelle qu'on va attribuer, donc qu'on va donner aux commerçants et qui concerne les droits de terrasse, certes il y en a qui diront « mais ce n'est pas beaucoup », vous verrez ces droits de terrasse dans une des délibérations mais ça fait partie du budget, eh bien c'est pas loin de 10.000€, 9.000 et quelques euros, c'est un geste mais, mais on est en dehors de nos compétences mais on soutient nos commerçants quand même et c'est important et on le fait et il y aura 11 commerçants qui sont concernés et on y tient, c'est important. Et quand vous nous dites, mais on aura l'occasion d'en reparler dans quelques minutes, à propos des associations qu'on ne fait rien encore une fois pour les associations, rien, je vais, j'en reparlerai dans cette délibération sur les associations mais je veux simplement dire que j'ai eu l'occasion de voir l'association, d'aller rendre visite dimanche à l'association du foot qui est une belle association de Mont-Saint-Aignan, bien entendu que j'étais très soucieuse de savoir comment ils allaient, s'ils avaient besoin d'aides, etc. Je les ai vu jouer avec enthousiasme avec un Président et un bras droit à ce Président extrêmement dynamiques mais je leur ai quand même posé la question : avez-vous des difficultés ? Où en êtes-vous ? « Ah des difficultés ! ». Mais c'est tout juste si on ne m'a pas regardée de travers. Ils m'ont dit qu'ils n'avaient à peu près pas varié au niveau du nombre de leurs adhérents et tant mieux, tant mieux. Donc, ils ont gardé leurs licenciés et ils n'ont pas besoin d'aide. Ils m'ont dit : « ah, une aide ? Non, mais non, non, non, on n'en a pas besoin ». Donc, « on n'en a pas besoin », ils ont leur subvention, Mme Nicq-Croizat. Mais, non, mais comprenez quand on vous parle, voilà, ils ont une subvention, ils n'ont pas besoin d'aide supplémentaire, ils peuvent faire avec les moyens qui leur sont impartis, voilà, et ils savent les utiliser. Ensuite, oui. Ensuite au niveau, je veux dire culturel, encore une fois à situation exceptionnelle eh bien moyens exceptionnels et Cécile Grenier m'a rappelé, il y a quelques jours, que, même si les spectacles, beaucoup de spectacles n'ont pas pu avoir lieu eh bien nous avons payé les compagnies, il y a eu pour 14.000 € de cessions qui ont été réglés aux compagnies mêmes si nous n'avons pas eu les spectacles, voilà. Et puis, et bah tant mieux d'ailleurs. Et c'est une très bonne chose parce qu'on soutient la culture et, dans ces circonstances particulières, eh bien, il est normal de payer même si on n'a pas eu en compensation, bien sûr, le spectacle qu'on attendait. Et puis je crois que ce soir une réponse a été apportée à Mme Leclercq concernant la question que vous posez, Mme Leclercq, c'est-à-dire combien on avait d'apprentis, de stagiaires etc. Alors, je suis étonnée que vous ne fassiez pas état de cette réponse mais elle a dû vous arriver juste avant le Conseil Municipal, vous n'avez peut-être pas eu le temps, et je le comprends aussi Mme Leclercq, et je ne vous demande pas de reprendre la parole parce que je voudrais tout simplement faire état de 3, 4 mots et puis on pourra donner ces précisions à tout le monde mais, simplement, si je lis la réponse qui vous a été faite avec quelques, juste quelques chiffres, donc je vais vous lire ce qui est écrit d'ailleurs : nous nous engageons jusqu'alors, la collectivité donc, « à accueillir un apprenti chaque année dans les services de la commune. Nous avons budgété trois apprentis, tout ça pour dire qu'il faut aider les jeunes et que la Ville

souhaite le faire, donc nous avons budgété trois apprentis pour l'année 2021, deux qui sont déjà présents dans les services. Au titre des emplois aidés, nous avons prévu six postes en 2021, au 25 mars nous en avons déjà pourvu 4. Concernant les dispositifs jeunes diplômés, nos prévisions étaient d'accueillir au maximum 5 personnes, au 25 mars, nous avons déjà pourvu 2 postes. Dans tous les cas, pour les services civiques, on a accueilli 4 jeunes et, maintenant, nous maintenons nos possibilités d'accueil pour cette année et, pour finir, en ce qui concerne les stagiaires payants, eh bien, en général on en a plutôt 1 ou 2 maximum, des stagiaires payants, eh bien nous en avons prévu 5 en 2021 », voilà, voilà, voilà. On essaie d'aller au-delà de ce qu'on a fait et tant mieux, tant mieux, pour aider les jeunes. Donc je voulais préciser cela. Moi aussi je tiens à remercier, dans tous les cas, François Vion pour tout le travail qui est fait à propos de ce budget parce que c'était un budget très compliqué à construire, tu en as suffisamment parlé, je ne vais pas en reparler mais je remercie François Vion et, bien sûr, je remercie Laurent Léveillé et pour leur travail et pour leur engagement vis-à-vis de la collectivité, vraiment un très, très grand merci.

En ce qui concerne la méthode, j'ai entendu bien sûr les réflexions qui ont été faites concernant la façon dont nous sommes organisés. Là aussi, vous savez, j'ai relu le ROB avec grand intérêt et, M. Riou, vous avez fait une citation qui me plaît : « quand on veut enterrer un problème on crée une Commission ». Alors, vous savez, on ne va pas rajouter des réunions partout, n'est-ce pas, vous citez Clémenceau, bon, ah vous avez le droit, mais enfin on ne va pas rajouter des Commissions partout même si on est capable de comprendre, bien sûr, et on souhaite donner toutes les informations pour que vous ayez tous les éléments, ça, ça me paraît très important. Mais il y a quand même une chose que, je crois que les uns et les autres vous ne comprenez pas suffisamment bien, c'est qu'une Commission Générale, je le redis, je donne mon appréciation sur la Commission Générale. Une Commission Générale, elle permet de donner à tous, c'est-à-dire tous les conseillers municipaux, pas seulement ceux d'une Commission finances, à tous, tous les conseillers municipaux, toutes les informations qu'ils souhaitent. Donc, voilà, vous pouvez avoir toutes les informations souhaitées à travers la Commission Générale, ça, ça me paraît quand même important à rappeler.

Et en ce qui concerne le budget : vraiment quelques mots très rapides pour clore en disant que nous sommes restés fidèles à nos engagements, je vous entends, les uns et les autres, dire : « mais enfin vous n'avez pas varié par rapport aux orientations que vous aviez, que vous aviez au précédent mandat ». Alors je vous rappelle quand même qu'on travaille dans la continuité. Donc, on avait 6 grandes orientations, elles ne changeront pas les 6 grandes orientations mais, non, je n'ai pas de raison de changer les 6 grandes orientations mais une Ville responsable, une Ville rigoureuse et responsable, on déclinera derrière mais une fois qu'on aura fait, fini de travailler sur le projet de mandature, ce qui n'est pas encore complètement encore ficelé et terminé, on reverra, après, toutes les 6 parties de, excusez-moi, toutes les parties de ces 6 grandes orientations et, là, effectivement les sous-parties seront un peu différentes car nos objectifs peuvent porter davantage sur un point plutôt qu'un autre bien évidemment dans l'avenir, donc, ça, je vous le précise, voilà. François Vion avait tout-à-fait raison d'insister sur la contrainte dans laquelle se fait ce budget et le très haut niveau de service public que nous conservons aujourd'hui malgré les contraintes, j'insiste. Et, ensuite, je dirai que l'engagement de notre commune vers l'avenir, oui, nous engageons notre commune vers l'avenir avec une vision, bien sûr, à long terme et tout le travail qui sera fait à propos du schéma, du Schéma Directeur Immobilier, etc., c'est un travail à long terme qui va se décliner dans les années qui viennent, pas à pas, on ne pourra pas faire tout bien sûr en quelques mois ni même en une année, ni même deux ou trois, ça prendra beaucoup de temps mais il faut se mettre en marche dans tous les cas car, ce qui est important, c'est d'engager la commune vers demain sur des bonnes bases et pour cela, ben, écoutez nous y allons avec nos moyens, voilà.

Merci de m'avoir écoutée et d'avoir écouté les uns et les autres, un grand merci pour tous ces échanges et nous allons passer au vote. Donc, il y en a qui ont déjà annoncé leurs intentions de vote mais je vais quand même reposer la question : donc, y a-t-il d'abord des votes contre ? Voilà, je vous en remercie, des abstentions ? Merci beaucoup et nous pouvons continuer.

Donc la délibération suivante : alors ça concerne donc le centre nautique. Je pense que, François, tu veux peut-être redire un mot quand même, voilà.

- **Vu** le Budget 2021 du budget principal de la Ville ;
- **Vu** l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les collectivités à reprendre de façon anticipée les résultats provisoires de l'exercice précédent ;
- **Vu** la délibération 2020-12-11 attribuant une avance de subvention au CCAS pour 2021 d'un montant de 205 333 €, versé en une seule fois ;

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 8 voix contre (Pierre Conil, Pascal Magoarou, Claudie Maugé, Christine Leclercq, Sylvie Nicq-Croizat, Alexandre Riou, Carole Bizieau et Stéphane HOLE) :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Approuve** la subvention de la commune en faveur du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 746 000 €, dont le solde sera versé en 3 acomptes, pour l'exercice 2021 ;
- **Approuve** la subvention au budget annexe "eurocéane" d'un montant de 495.780 € pour l'exercice 2021 ;
- **Approuve** le Budget primitif principal de la Ville, au titre de l'exercice 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 26 327 777 € en section de fonctionnement et 8 258 860 € en section d'investissement, tel que présenté dans le tableau ci-dessus ;
- **Prend acte** de l'affectation provisoire du résultat de l'exercice précédent comme figurant en annexe du budget primitif 2021.

N° 2020-03-06- Budget Primitif 2021 - Budget annexe - Centre nautique et de remise en forme "eurocéane".

Rapporteur : François Vion.

François VION : Oui, peut-être vous dire que, par rapport aux propos peut-être de Mme Croizat, en fait que, bien évidemment, il ne s'agit pas d'enrichir le concessionnaire, c'est pas du tout ça, c'est en fait le fait qu'il faut que, dans le cadre d'une DSP, d'ailleurs c'est amusant parce que, enfin pardonnez-moi de le dire mais à la Métropole c'est exactement ce qu'on a fait en fait et on a voté tous avec vous dans le même sens, à un moment donné il faut, la Ville est appelée en compensation, elle doit faire des provisions, elle doit apporter aussi des ressources parce que le service public, pour être maintenu, il s'exerce aujourd'hui dans des conditions d'équilibre économique qui ne sont pas les conditions de la DSP, vous le savez très bien et, d'ailleurs, c'est un problème. Par contre, ce qu'on ne sait pas faire, ce qu'on ne sait pas faire, globalement, c'est calculer en fait ce qui sera juste de donner mais c'est un problème national, ce n'est pas qu'un problème

chez Mont-Saint-Aignan. Gaëtan veut peut-être juste rajouter un mot sur le sujet mais soyez rassurés que, et vous pourriez nous faire un procès pour le coup, on n'est pas en train de donner de l'argent pour enrichir le délégataire.

Catherine FLAVIGNY : Oui, Gaëtan Lucas.

Gaëtan LUCAS : Oui, je n'étais pas intervenu, bon, sur la fermeture, de savoir quelle piscine est ouverte, à quelques kilomètres etc. etc. Ce qu'on sait, c'est que Dieppe, au final, compensait tout ce qui était fermé d'après les propos de, ouvert, pardon, d'après les propos de Mme Croizat, au final ils sont venus chez nous il n'y a pas longtemps parce qu'ils sont bien fermés, donc, voilà. Juste pour aussi dire que je sais pas comment vous arrivez à 230.000 mais, voilà, je pense que vous additionnez des choses qu'il ne faut pas additionner et c'est bien 155.000 qui sont prévus, tout ça dans une démarche vraiment juridique et vraiment une réflexion importante qui est menée mais il y a vraiment, en effet, cette notion d'imprévision qui surpasse le contrat qui s'appliquera quasiment partout en France, je ne vois pas comment ça peut être autrement, et j'en veux pour preuve qu'à la Métropole aussi il y a déjà eu ce genre de compensation, voilà.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup, pas de demandes de parole, non, des votes contre ? Ben, on est en train de parler du budget annexe, je vous signale qu'on parle du budget annexe, merci de votre attention.

Voilà, j'en suis à la délibération n° 6 du budget annexe du centre nautique eurocéane, donc des votes contre ? Merci, des abstentions ? Merci beaucoup et nous passons à la délibération n° 7, François Vion.

- **Vu** le Budget Primitif du budget annexe Centre nautique et de remise en forme "eurocéane" ;
- **Après** avoir entendu le rapport de présentation,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 8 voix contre (Pierre Conil, Pascal Magoarou, Claudie Maugé, Christine Leclercq, Sylvie Nicq-Croizat, Alexandre Riou, Carole Bizieau et Stéphane HOLE) :
- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Approuve** le Budget Primitif du Budget annexe Centre nautique et de remise en forme "eurocéane", au titre de l'année 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

N° 2021-03-07- Construction de courts de tennis et Padel – Autorisation de programme et crédits de paiement.

Rapporteur : François Vion

François VION : Donc, uniquement une délibération sur la méthode, elle a été expliquée en Commission Générale. Elle va nous permettre de mieux piloter bien évidemment l'étalement des engagements sur ce dossier-là.

Catherine FLAVIGNY : Une demande de parole ? Alors M. Riou, allez-y.

Alexandre RIOU : Je vous remercie Madame le Maire. Donc, comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer en Commission auprès de M. Lucas, ce projet est un beau projet à l'initiative de

la fédération française de tennis qui cherche à se développer en associant les différents partenaires, à commencer par les partenaires publics que sont les collectivités locales. Un projet dont le coût global avoisine le million d'euros, via un portage collectif, associant tous les acteurs du territoire ainsi que la fédération française de tennis qui va en supporter une partie non négligeable. Il nous a également été indiqué, en Commission des sports toujours, que la Ville ne dépensera pas plus pour le club à l'issue de ce projet qu'elle n'en dépensait avant dans le cadre de ses subventions. Par ailleurs, en parallèle de la réfection des courts de tennis, la perspective de disposer de terrains de padel à Mont-Saint-Aignan serait un véritable plus en matière d'attractivité de rayonnement pour notre commune qui se dotera d'une offre sportive supplémentaire pour agrémenter son panel déjà fort bien doté. Cependant, une ombre demeure au tableau idyllique que je viens de peindre. Quid de l'accessibilité du lieu ? En effet, lors de nos échanges en Commission, j'ai eu le loisir d'intervenir avec Christine Leclercq pour saluer cette initiative tout en demandant, au nom du groupe, des garanties sur la future accessibilité du lieu aux différents publics locaux afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre. Il est important que si la commune apporte des financements légitimes, elle puisse bénéficier, en retour, d'un certain usage de l'équipement. C'est pourquoi, j'ai émis la suggestion qu'une convention soit établie entre la municipalité et le club intégrant cette dimension d'accessibilité préférentielle auprès de différents publics potentiels. Par exemple, des sessions pour les seniors dans le cadre des animations « activités » proposées par la commune, pour les publics scolaires afin qu'ils puissent bénéficier d'une initiation au padel qui, comme pour les seniors, présentent plusieurs atouts notamment pédagogiques. Des sessions gratuites ouvertes au tout public pour pratiquer et découvrir le tennis et/ou le padel sur des créneaux définis pouvaient également être étudiées. Il m'a été répondu, à cette occasion, que c'est précisément la volonté de votre majorité d'établir pareille convention entre Mont-Saint-Aignan et le Tennis Club. Or, actuellement, nous n'avons rien et vous comprendrez aisément qu'à l'occasion de ce vote hautement important nous ayons besoin de davantage de garanties. C'est la raison pour laquelle, après discussion sur le sujet, notre groupe s'abstiendra lors de ce vote mais, entendons-nous bien, cette abstention n'est pas une récusation du projet, loin de là, il s'agit bien de montrer que nous ne souhaitons pas lui octroyer un blanc-seing sans disposer formellement des contreparties que nous estimons nécessaires en amont afin de nous prononcer en parfaite connaissance de cause. Je vous remercie.

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Riou, Mme Bizieau.

Carole BIZIEAU : Merci Madame le Maire. Alors, cette délibération technique c'est l'occasion d'évoquer le projet de la reconstruction des courts de tennis et de la création de padels dont il est question également dans le rapport de présentation. Le lancement du projet tennis/padel doit intervenir en 2022, nous apprenons, dans le rapport de présentation, que vous engagez dès 2021 des frais de maîtrise d'œuvre et d'études préalables pour 86.600 €. Nous sommes surpris de cet empressement parce que la Ville s'est engagée, dans une démarche de Schéma Directeur Immobilier, dont la première étape, c'est-à-dire celle du diagnostic, nous a été exposée tout récemment en Commission. Lors de la première Commission, au mois d'octobre, M. Barrois nous avait expliqué tout l'intérêt de cette démarche à laquelle on ne peut qu'adhérer. L'inventaire des biens de la Ville et la cartographie sont des outils d'aide à la prise de décisions pour les élus, des outils qui doivent permettre l'établissement du PPI dont la présentation nous sera faite à la rentrée, je crois. Alors, il est curieux de s'engager dans un nouveau projet bâtiminaire alors que le préalable du Schéma Directeur Immobilier n'est pas achevé, ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Sur le projet, lui-même, d'un nouvel équipement sportif on ne peut qu'y être favorable parce que le sport constitue un facteur

d'insertion et d'intégration également parce que la pratique sportive est un support essentiel de la vie sociale et qu'elle est tout simplement bonne pour la santé. Par ailleurs, ce nouvel équipement participera à étoffer l'attractivité de la Ville sachant que le padel n'est pas très développé dans la Métropole, hormis sur Isneauville, Rouen et prochainement à Malaunay où il y a un très beau projet également. Ce sont donc des raisons suffisantes pour le soutenir. Cependant, nous souhaitons attirer l'attention sur le montage de l'opération tant au niveau financier qu'au niveau juridique, nous avons échangé en Commission et les réponses apportées ne nous ont pas toujours satisfaits. Au niveau des financements, le budget total de l'opération de 718.000 € Hors Taxes est basé sur un devis qui est déjà ancien puisqu'il date de 2018. Sur ce budget de 718.000 €, 300.000 € sont apportés par les institutionnels, Départements, Région, Métropole, le solde par le club, la fédération et la Ville. Nous avons appris, lundi en Commission, que la Région venait de donner son accord et donc c'est parfait. Est-il possible de le confirmer ce soir en Conseil Municipal ? Est-ce un accord de principe ? Un montant est-il précisé ? Cet accord de principe est-il soumis à certaines conditions comme c'est le cas assez fréquemment ? Concernant l'engagement de la Métropole et du Département sur le projet, il nous a été répondu que les accords allaient être donnés au fil de l'eau. Sur ce point, je dirais : nous savons tous que ce projet est réalisable à la condition d'obtenir le soutien des trois institutionnels et nous constatons que la Ville n'attend pas d'avoir leur accord de principe pour lancer ce projet. Pour engager ce projet et porter les 86.000 € sur un BP, ne peut-on pas attendre d'avoir, d'une part, les accords de principe et, d'autre part, de voir l'aboutissement du travail du cabinet Maestro en charge du Schéma Directeur Immobilier ? Là-aussi, ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Sur le montage juridique, juste un mot, le terrain et les courts de tennis et padel font et feront partie du patrimoine de la Ville, le projet est financé à hauteur de 200.000 € par le club lui-même, comment peut-on faire financer un élément du patrimoine municipal par une association ? Bon, voilà, je ne comprends pas. En Commission, la réponse a été : « c'est le club qui nous l'a proposé » mais la question n'est pas de savoir qui a proposé de sortir les écus de la bourse. Alors la logique voudrait, en fait, que ce soit la Ville qui finance seule ce projet avec l'appui des institutionnels comme cela se passe à Malaunay, un budget de 1,2 million dont 400.000 € qui sont financés par un emprunt de la Ville sur 10 ans. Je vous remercie de votre attention.

Catherine FLAVIGNY : Merci, alors je vais peut-être donner la parole à Gaëtan Lucas.

Gaëtan LUCAS : Alors, merci à tous déjà de saluer l'intérêt de ce projet, je le perçois malgré tout même si je sens quelques inquiétudes. Alors, c'est vrai que c'est un projet qui a de l'intérêt en ce sens qu'il vient aussi en lien avec une situation actuelle, une situation actuelle qui montre des terrains qui vont bientôt ne plus être exploitables, notamment un des terrains extérieurs n'est pas sûr de réouvrir au printemps qui arrive et, en tout cas, s'il devait y avoir des compétitions dessus, eh bien, on ne serait pas en mesure de l'ouvrir. Donc, l'urgence, elle est un peu là et c'est aussi pour ça que ce calendrier est celui qu'on vous propose, on vous le propose aussi parce que la fenêtre de tir pour réaliser les travaux, ou le gros des travaux, ce sera en gros juin, juillet, août 2022 pour éviter de pénaliser le fonctionnement du club et de pouvoir aussi faire les travaux en fonction de, comment dire, de conditions climatiques, voilà, on ne va pas faire ces travaux-là en plein hiver. Donc, voilà un petit peu pourquoi ce calendrier, ce n'est pas lié à l'urgence. Cela dit, il nous faut malgré tout commencer à avancer sur ce projet parce que, justement, il y a des financements qui ont été promis il y a quelque temps et, là aussi, c'est une fenêtre de tir qui a été ouverte notamment par la Fédération Française de Tennis avec la Région Normandie et ils avaient un plan tennis/padel qui valait sur deux ans. Donc, on a quand même essayé déjà de tirer les délais en lien avec la situation Covid, donc on a eu des confirmations de prolongation. Pour en revenir à l'accord de principe de la Région, en

effet c'est un accord de principe avec la somme de 120.000 € qui a, à nouveau, été confirmée, après, c'est un cheminement qui est lié à l'accord-cadre que la Fédération et la Région ont acté, donc la Fédération apporte aussi cela, en fait, dans la démarche, c'est un plan national en fait et donc on s'inscrit dans le tempo qui est national. Enfin, sur le budget, il y a déjà eu à nouveau des évaluations qui ont été faites, globalement on est dans l'enveloppe globale, on a eu une visite de maître d'œuvre que l'on a consulté et qui nous a fait part de cela, le projet rentre bien dans l'enveloppe prévue. Je reviens maintenant sur l'intervention d'Alexandre Riou, donc en effet je suis bien content qu'on se retrouve aussi sur le fait que le lieu puisse être accessible et pas uniquement au service du club, c'est moi-même qui vous ai fait cette proposition d'ailleurs en Commission et je vous ai proposé de l'enrichir, si je me souviens bien c'est bien comme ça que ça s'est fait. Ah, ben alors on n'est pas tout-à-fait d'accord parce qu'après j'ai parlé de, justement, d'enrichir le projet sur le mode éducatif, social et de donner un esprit métropolitain mais enfin je pense qu'on est d'accord sur le principe et, en tout cas, j'attends aussi vos propositions, on va le faire, la convention on va la faire aussi, ça a beaucoup de sens en effet et c'est même dans la normale des choses, les équipements mis à disposition des associations sont validés par des conventions et on le, on s'y attachera bien entendu à ce moment-là et la réflexion est en cours et j'ai d'ailleurs incité mes collègues adjoints ou conseillers municipaux délégués avec leur service respectif à aussi venir enrichir le projet de cette manière.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Mme Bizieau.

Carole BIZIEAU : Voilà, je voulais simplement remercier Gaëtan de ses explications mais dire aussi que nous pensons, malgré les explications de Gaëtan, que ce projet manque de maturité au niveau des financements et que le montage n'est pas juridiquement sécurisé, voilà, merci.

Catherine FLAVIGNY : Alors, je pense pouvoir dire que la réponse écrite de la Région est arrivée aujourd'hui, est-ce que je fais une erreur ? Ou lundi, voilà, ça s'est confirmé pour la Région, voilà. Bien, et ben, écoutez, il n'y a pas d'autres demandes de parole ? Non, donc on va passer au vote concernant donc l'autorisation de programme, c'est la méthode qui vous est proposée là, la méthode, voilà donc êtes-vous d'accord avec la méthode qui vous est proposée ? Et avec la répartition des crédits qui figure aussi telle qu'elle est exposée donc dans la délibération. Y a-t-il donc des votes contre ? Des abstentions ? Merci, je vous en remercie. Délibération suivante François Vion, numéro 8.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, articles L 2311-3 et 9 ;
- **Vu** le décret 97-175 du 20 février 1997 ;
- **Vu** l'instruction M14 ;
- **Considérant** que le vote en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) est nécessaire au montage du projet "Tennis Padel",

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 6 voix abstentions (Pierre Conil, Pascal Magoarou, Claudie Maugé, Christine Leclercq, Sylvie Nicq-Croizat et Alexandre Riou) :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Décide** la création d'une autorisation de programme libellée "Tennis Padel" d'un montant estimé de 895 972 € TTC ;
- **Valide** la répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme,

de la façon suivante :

- Crédits de paiement de 2021 = 86 200 € TTC
- Crédits de paiement de 2022 = 624 982 € TTC
- Crédits de paiement de 2023 = 184 790 € TTC
- **Précise** que les crédits afférents, en recettes et en dépenses, seront inscrits aux budgets des exercices 2021, 2022 et 2023.

N° 2021-03-08- Remise gracieuse de droits de terrasse 2020 – Approbation.

Rapporteur : François Vion.

François VION : Numéro 8, voilà exactement, remise gracieuse des droits de terrasse 2020 donc, si vous vous souvenez, effectivement, préalablement en 2020, on avait déjà fait des gestes vis-à-vis des marchands ambulants, c'était une belle chose et puis donc sur 2020 et sur 2021, comme vous avez pu le constater, on propose bien évidemment de venir faire un effort de solidarité économique avec nos commerçants qui ont des droits de terrasse. A noter que, donc, ce n'est théoriquement pas dans nos compétences l'économie et que, bon, nous aimerions aussi que la Métropole montre un peu plus le bout de son nez au travers du conseil de défense économique de la Métropole sur le territoire de Mont-Saint-Aignan parce que, en dehors d'être en gros dans des réunions au 106, on ne voit pas grand monde sur le terrain, quoi, donc, voilà, on lance un appel à qui veut l'entendre pour aussi aider nos commerçants de Mont-Saint-Aignan.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup, des demandes de parole sur cette délibération ? Non, des votes contre, des abstentions ? Non, merci beaucoup. La délibération n° 9, François Vion.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29
 - **Vu** l'article D 1617-19 annexe 1 du CGCT relatif aux pièces justificatives
- Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
 - **Décide** la remise gracieuse des droits de terrasse de l'année 2020 en faveur des 11 commerçants figurant en annexe de la délibération pour un montant total de 9 087 €.
 - **Décide** d'exonérer ces mêmes commerçants jusqu'au 30 juin 2021 de leurs droits de terrasses 2021.
 - **Précise** que la remise 2020 donnera lieu à l'émission de mandats sur le 6745 "subventions de fonctionnement exceptionnelles" prévus au budget 2021.

N° 2021-03-09- Entretien des espaces verts communaux – Accord-cadre exécuté au moyen de l'émission de bons de commande- Autorisation de passation.

Rapporteur : François Vion.

François VION : Entretien des espaces verts communaux : accord-cadre exécuté au moyen de l'émission de bon commandes, autorisation de passation : l'intégralité est de 392.000 € Hors Taxes, donc on vous propose donc que le marché soit passé bien évidemment par la Commission d'appel d'offres lot par lot. Donc, il y avait une question de M. Magoarou en Commission Générale sur la cartographie dont j'avais dit que, de l'allotissement, M. Magoarou, des parcelles en fait, je ne sais pas si vous avez pu la recevoir depuis, bon, il faut que l'on renouvelle l'engagement, si les services veulent bien vous la procurer pour que vous puissiez voir la maquette.

Catherine FLAVIGNY : Oui, alors M. Magoarou demande la parole, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Merci, nous allons nous abstenir sur cette délibération en fait. Effectivement, nous regrettons le manque d'information sur la nature des travaux qui seront les travaux qui seront confiés au prestataire et sur leur répartition par lot. Malgré effectivement ma demande, notre demande en Commission Générale, nous n'avons pas eu d'information sur la nature des travaux et la répartition par lot. Et d'une manière je dirais plus, davantage sur le fond, nous souhaiterions que soit examiné, donc que soit examiné dans quelles mesures tout ou partie de ces travaux ne pourrait pas être réalisés par le personnel communal.

Catherine FLAVIGNY : Merci, oui, alors, je donne la parole à Gérard Richard. Voilà, c'est bon, c'est bon.

Gérard RICHARD : Oui, alors, pour répondre à M. Magoarou, il y a 8 lots, alors :

- Le premier lot : c'est tonte et fauchage, débroussaillage pardon ;
- Le lot 2 : c'est taille des haies ;
- Le lot 3 : c'est entretien du patrimoine arboré et zones boisées ;
- Après il y a le lot 4 : qui est entretien, gestion des plantations des massifs, pieds des haies et pieds d'arbres ;
- Le lot 5 : c'est entretien du sol sportif stabilisé et synthétique ;
- Le lot 6 : c'est entretien des terrains de sport engazonnés ;
- Le lot 7 : c'est création et aménagement paysagé ;
- Et le lot 8 : entretien des aires de jeux.

Alors, je peux vous donner le montant sur trois ans, par lot, si vous voulez.

Catherine FLAVIGNY : Non, vous ne voulez pas de précisions supplémentaires ? M. Magoarou, attendez, attendez pour le micro, après

Gérard RICHARD : Et nous allons lancer donc la publicité en juin, la remise des offres, ce sera fin juin, début juillet, l'analyse des offres c'est éventuellement négociation entre juillet et octobre, une Commission d'appel d'offres en novembre 2021, notification du marché en décembre 2021 et début du marché en décembre 2022, en janvier 2022.

Catherine FLAVIGNY : Merci, M. Magoarou allez-y, voilà, allez-y

Pascal MAGOAROU : Ce qu'on aurait aimé, c'est avoir l'information avant et qu'on en discute et puis pour voir, notamment, nous, nous restons persuadés que le personnel communal pourrait faire tout ou partie de ces travaux et qu'il n'est peut-être pas la peine de sous-traiter, c'est une somme quand même importante 400.000 €, vous dites qu'il faut faire des économies, chercher l'argent, là, il y a peut-être à gagner quelque chose et puis, faire travailler les équipes municipales, voire embaucher s'il le faut, c'est quand même aussi bien que de sous-traiter à l'extérieur.

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Magoarou. Je donne la parole à François Vion.

François VION : Oui, je comprends bien évidemment votre souhait et, d'ailleurs, c'est en partie ce qu'on a demandé aussi aux services en fait, c'est d'étudier quel était le meilleur rapport. Alors, c'est vrai qu'on n'a pas demandé un rapport chiffré, précis, voilà, on a confiance dans l'expérience de nos personnels. Comme je vous l'ai dit en Commission Générale, il y a des impératifs à plein temps, il y a une masse de travail qui peut être effectuée à plein temps par des collaborateurs de la Ville et puis, puisqu'on est dans l'environnement, il y a des saisons et puis il y a des pics d'activités et que, donc, les services eux-mêmes, en fait, ne demandent pas nécessairement. Ils préfèrent avoir des prestataires pour assurer les pics et pas du tout des collaborateurs dont ils n'auraient pas nécessairement l'emploi durant les périodes où il n'y a pas effectivement de tonte ou de taille. Donc, c'est un modèle effectivement qui est très intéressant mais qui pourrait peut-être être remis en cause si, éventuellement, on acceptait des modèles de contrats de travail plus différenciés qui permettent de changer de métier mais, comme vous le savez, dans le cadre général des métiers, des fonctions, des qualifications, malheureusement, cette transversalité on ne peut pas l'opérer donc il faut être raisonnable et dire : la masse de travail qui est, voilà. Globalement, en socle on la donne sans aucun problème aux collaborateurs et les pics on les régule avec des intervenants extérieurs. Voilà.

Catherine FLAVIGNY : Merci, s'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci à vous. Délibération suivante, François Vion.

Catherine FLAVIGNY : Alors, les votes contre ? Abstentions ? Voilà, parfait, merci. Donc, la délibération numéro 10 pour François Vion : Attribution de compensation, tiens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 6 voix abstentions (Pierre Conil, Pascal Magoarou, Claudie Maugé, Christine Leclercq, Sylvie Nicq-Croizat et Alexandre Riou) :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Décide** le lancement de la procédure de consultation des entreprises ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer le marché à venir, les éventuels avenants inférieurs ou égaux à 5 % ainsi que tout document ou pièce nécessaire à la conclusion des dossiers tels que définis dans le rapport qui précède ;
- **Dit** que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011 "charges à caractère général" du budget des exercices à venir.

N° 2021-03-10- Révision libre des attributions de compensation - Basculement de la "Dotation TEOM" dans l'Attribution de compensation des communes intéressées

Rapporteur : François Vion

François VION : Attribution de compensation, ça revient, voilà.

Catherine FLAVIGNY : Et oui, ça fait partie. Et oui.

François VION : Voilà et, donc, comme nous en a dit le président de la CLETC, il n'y a pas de discussion, on passe dans cette Commission ce que la loi demande de faire et, en occurrence, donc, il s'agit, vous l'avez vu, du basculement de la « dotation TEOM » dans

l'attribution de compensation des communes intéressées, voilà. Donc, c'est une mise à jour réglementaire, il n'y a pas de contenu politique.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, avez-vous des questions, non, sur ce basculement vers, non, de la TEOM vers les attributions de compensation ? Donc, des votes contre ? des abstentions ? Non, merci beaucoup. Nous passons à la délibération numéro 11 et c'est pour Martine Chabert.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.5211-28-4 du CGCT ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la Métropole Rouen Normandie en date du 15 février 2021,

Considérant :

- Que les modalités de transfert de la "dotation TEOM" de la Dotation de solidarité communautaire vers l'Attribution de compensation des communes intéressées ont été étudiées par la CLETC du 15 février 2021 ;
- Qu'il convient de se prononcer sur le transfert de la "dotation TEOM" de la Dotation de solidarité communautaire (montants de 2020) vers l'Attribution de compensation des communes intéressées à compter de 2021 dans le cadre de la révision libre des Attributions de compensation ;
- Que le Conseil de la Métropole doit, de manière concordante, approuver le transfert de "dotation TEOM" vers l'attribution de compensation des communes intéressées dans le cadre de la révision libre (1^o bis du V de l'article 1609 nonies C) à la majorité des deux-tiers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'acter la révision libre de l'attribution de compensation de notre commune à compter de l'année 2021 telle que mentionnée dans le tableau joint en annexe qui récapitule le transfert des "dotations TEOM" de la Dotation de solidarité communautaire 2020 vers l'Attribution de compensation des communes intéressées à compter de 2021 ;
- **Dit** que cette révision de l'attribution de compensation ne prendra pleinement effet qu'après approbation par le conseil de la Métropole de la révision des attributions de compensation, dans les mêmes termes, à la majorité des deux-tiers ;
- **Dit** que, en vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.
- **Dit** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.
- **Charge** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

N° 2021-03-11- Associations – COVID 19 - Dispositif de soutien.

Rapporteur : Martine Chabert-Duken

Martine CHABERT-DUKEN : Merci Madame le Maire. Comme vous le savez, la Métropole a alloué, à la commune de Mont-Saint-Aignan, une aide aux associations de 29.000, enfin environ, de 29.000 € dont 13.660 € ont été versés en 2020 et 15.392 € en 2021. La Ville de Mont-Saint-Aignan a décidé de porter cet effort financier en particulier sur les associations locales du champ social et solidaire. Dès l'automne dernier, la commune est allée à la rencontre de toutes les associations œuvrant sur son territoire, la majorité des associations n'ont cependant pas exprimé de besoin de soutien particulier. Ainsi, seule l'association, dénommée « la SHUR », le Centre équestre et poney club de la commune a sollicité une aide à hauteur de 1.200 €. Je laisserai Gaëtan, éventuellement, vous apporter des précisions si vous le souhaitez. Par ailleurs, je rappelle que, suite à des temps d'échanges organisés en janvier et en février avec les établissements d'enseignement supérieur du territoire et toutes les associations étudiantes afin de cerner leurs besoins de soutien en faveur de la population, on a retenu un projet tout particulier qui est le projet de l'épicerie solidaire Agoraé par la Fédération des étudiants du territoire, la FEDER. Donc, c'est tout naturellement que la commune souhaite soutenir ce projet et, de ce fait, lui a alloué une subvention de 8.000 € qui est en complément des autres subventions du CROUS, de l'université et des collectivités territoriales. Donc, il est donc proposé aux élus d'affecter 9.200 € de cette seconde enveloppe métropolitaine en faveur des associations, la SHUR et FEDER. Il est par ailleurs précisé que la commune souhaite intervenir, un peu plus tard dans l'année, si des soutiens à de nouvelles associations venaient et il reste donc une enveloppe de 6.192,74 euros.

Catherine FLAVIGNY : Je remercie Martine Chabert. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite prendre la parole ? Oui, Mme Leclercq, allez-y.

Christine LECLERCQ : Comme déjà évoqué lors du Conseil Municipal de décembre 2020 et par M. Riou aujourd'hui et Mme Nicq-Croizat, nous aurions souhaité l'abondement, par la Ville de Mont-Saint-Aignan, des sommes versées par la Métropole au titre de la solidarité. D'autres communes l'ont déjà fait. Alors, par ailleurs, nous sommes assez étonnés que les associations de notre territoire, dans ce contexte difficile, n'expriment pas de besoin. Dans votre délibération, vous indiquez que vous êtes allés à la rencontre de toutes les associations. Donc, je suppose que, par rapport à ces rencontres, vous avez un document qui répertorie quelles sont les associations, alors toutes, qu'elles sont les associations contactées, la date du contact, la personne contactée, leurs difficultés et leurs besoins. Si ce document est en votre possession, nous souhaitons l'avoir, pour expliquer parce que, bon, de temps en temps, on rencontre des associations qui n'ont pas l'air d'avoir entendu parler de ce dispositif. Par ailleurs, un club sportif vous a transmis pour prise en charge des factures parce qu'ils ont eu des dépenses supplémentaires pour entraîner l'équipe suite à la fermeture des équipements. Ce club sportif attend toujours une réponse de votre part, donc ils ont besoin de quelque chose. Alors, là, vous parlez de la FEDER, sur le plan plus de Mont-Saint-Aignan, une association, une autre association, reconnue, d'étudiants et d'étudiantes, elle s'appelle la FERUR, gère depuis 2017 une épicerie sociale et solidaire dénommée « La Boîte de conserve », l'avez-vous contactée ?

Catherine FLAVIGNY : Attendez, il faut parler absolument dans un micro donc Mme Chabert prendra la parole après, finissez Mme Leclercq.

Christine LECLERCQ : Je demande si elle l'a contactée, je ne peux pas répondre, je ne peux pas continuer si elle ne l'a pas contactée.

Catherine FLAVIGNY : Ah bah, alors, attendez, oui mais qu'on entende la réponse. Allez Mme Chabert, qu'on entende

Martine CHABERT-DUKEN : Oui, comme je vous l'ai précisé déjà lundi soir, effectivement nous les avons contactés et, à ce jour, les subventions qu'ils reçoivent de part et d'autre..., ils n'ont pas de besoin supplémentaire particulier.

Catherine FLAVIGNY : Merci, allez-y Mme Leclercq.

Christine LECLERCQ : Merci Mme Chabert. Donc, c'est vrai, lors de la Commission Générale de lundi soir, vous m'avez dit cela : que vous aviez contacté l'association « la FERUR » et qu'ils n'avaient pas de besoin. Donc, qu'est-ce que j'ai fait le soir, en rentrant de la Commission Générale, je suis allée sur le Facebook de l'association, l'association « FERUR Boîte de conserve », et on peut voir un post sur ce Facebook, un post du dimanche 21 mars, donc je cite ce post, alors ce sont bien sûr les étudiants qui parlent : « aujourd'hui nous étions sur le marché des producteurs de Grand Bourgtheroulde. Grâce à la solidarité de toutes les personnes présentes nous avons pu récupérer une grande quantité des dons à destination des étudiants. Ils seront distribués gratuitement dans l'épicerie dès la prochaine ouverture. Pour cela, suivez notre page Insta, bon la page Instagram, pour vous tenir informés. Nous remercions tous les organisateurs de cet événement, la Ville de Grand Bourgtheroulde, l'UCGP, la chèvrerie et, également, la cueillette de Bourgtheroulde ». Donc, pour moi, ce post atteste l'activité de cette association et son besoin d'aide, s'ils vont à Bourgtheroulde pour récolter des dons, à mon avis c'est qu'ils en ont besoin. Alors n'y a-t-il pas un loup quelque part ? Continuant toujours mon enquête, hier, je suis allée au local de cette épicerie sociale et solidaire située au bâtiment Monet sur le campus et j'ai pris contact avec la Présidente qui m'a affirmé de ne pas avoir été appelée par la mairie de Mont-Saint-Aignan et qui m'a confirmé son besoin d'aide car, prochainement, il sera nécessaire de commander des denrées et des produits de première nécessité. Les rayons commencent à être vides. Bon, de ce fait, cette association va vous faire une demande de subvention, nous vous demandons d'accéder à cette demande sur les fonds restants de la Métropole pour éviter des situations de détresse décrites par M. Riou dans son intervention.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Leclercq, est-ce que Mme Chabert veut ajouter un mot ?

Martine CHABERT-DUKEN : Alors, effectivement, s'il y a une demande de subvention de faite, à l'époque où je les ai rencontrés, je n'ai pas senti de besoins particuliers, ils ne m'ont pas fait remonter de besoin. Si, effectivement, il y a un besoin actuellement, puisqu'on l'a précisé dans les délibérations, il y a encore une enveloppe qu'on pourra allouer effectivement à la « Boîte de conserve », moi je n'ai rien contre, si Madame le Maire l'autorise, je n'ai rien contre de subvenir à cette association.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, oui Mme Leclercq.

Christine LECLERCQ : Merci, bon, alors j'aurai une deuxième partie de mon intervention qui est un peu différente de la première partie. Alors, nous soutenons ce projet, porté par la FEDER aussi, pour des étudiants et par des étudiants et des étudiantes. Nous sommes aussi favorables à un projet également créateur de lien entre les Mont-Saint-Aignonais et les étudiants, projet cité dans notre programme, la ressourcerie, projet qui tenait à cœur à notre très chère et regrettée camarade, Martine Gest, qui en était à

l'origine. Sa ressourcerie pourrait intégrer un atelier de réparation d'objets et de vélos ouverts à tous, étudiants et habitants, elle pourrait contribuer à la lutte des dépôts sauvages en organisant des collectes d'objets, proposer des ateliers ouverts à tous, sensibiliser au réemploi et à la réduction des déchets. Nous pensons que nous ne réglerons pas les problèmes de dépôts sauvages à coups d'amendes d'autant qu'il est difficile de conserver des objets dans un petit appartement. La ressourcerie permettrait aussi aux étudiants, étudiantes et aux habitants de s'équiper à moindre coût. Donc nous voterons pour cette délibération.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup Mme Leclercq. Alors, je voulais juste ajouter que, au moment où la Métropole a proposé le fonds d'aide, nous avons envoyé, je ne me rappelle plus quand par contre, mais nous avons envoyé une lettre à toutes les associations pour les prévenir et leur demander de revenir vers nous et puis j'ai demandé à tous les adjoints concernés par des associations donc, d'aller vers leurs associations. Donc, chacun des adjoints, que ce soit dans le domaine sportif, culturel ou encore les solidarités ou Françoise Chassagne qui s'occupe des comités de quartier etc., bref, je leur ai demandé à chacun d'aller vers leurs associations et de faire un point avec chacune des associations, ça s'est passé comme ça. Et nous avons un retour de quelques associations aujourd'hui qui ont décidé de nous rendre une partie de leurs subventions car elles n'en ont pas besoin pour l'année voyant que leur activité est effectivement très réduite. Donc, nous avons aujourd'hui quelques associations, donc, qui ont décidé de rendre une partie de l'argent, pas tout mais une partie, et nous avons décidé l'autre jour, donc ensemble, que nous pourrions abonder, et nous le ferons, le montant de ce que nous avons obtenu, c'est-à-dire ce à quoi les associations ont renoncé eh bien, nous, nous abonderons ce petit fonds, ce n'est pas non plus un fonds énorme mais il s'agit de quelques milliers d'euros mais nous abonderons ce petit fonds car nous pensons que, à la rentrée, ce sera peut-être plus compliqué pour les associations au moment de redémarrer, voilà, mais pour le moment nous n'y sommes pas encore, Mme Nicq-Croizat, nous n'y sommes pas encore. Nous espérons redémarrer, voilà. Dans tous les cas, je vous ai donné un témoignage qui date de dimanche dernier en ce qui concerne le club de foot, je crois que les situations sont très disparates, voilà, elles dépendent des associations. Comme vous avez vu, c'est vrai, une demande m'a été adressée par la SHUR, donc par le club équestre de Mont-Saint-Aignan, concernant le règlement du loyer et, spontanément, on a immédiatement répondu : vous avez une difficulté, et je veux bien croire qu'ils aient des difficultés car ils ont fait des investissements colossaux pour restaurer leur manège, voilà, et donc, nous les avons immédiatement aidés et c'est Gaëtan Lucas qui les a reçus et nous entretenons des très bonnes relations avec la SHUR, pas de problème. Donc, nous suivons nos associations comme le lait sur le feu, voilà, d'accord. Et oui, nous les suivons de près. Donc, oui Gaëtan.

Gaëtan LUCAS : Oui, vous ne citez pas le club, là, qui aurait envoyé des factures et il faudrait nous communiquer parce que, enfin on a échangé un peu avec les services et on n'a, a priori, rien reçu alors.

Christine LECLERCQ : D'accord. Je vous les retransmettrai.

Catherine FLAVIGNY : Merci à vous, oui, M. Riou, allez-y.

Alexandre RIOU : Pardon, merci Madame le Maire, je vais être très, très rapide. Non, juste pour dire que, ben, évidemment comme le disait Mme Leclercq, on va soutenir ce projet d'Agoraé qui est effectivement un beau projet. Effectivement, vous avez fait le choix de soutenir cette initiative, ce que nous reconnaissons, après je ne vais pas reprendre les éléments de l'intervention précédente, cependant je voudrais juste raconter une toute

petite anecdote qui fait un petit peu écho aussi à un échange, à ce que vous aviez dit pardon tout à l'heure, en disant « on ne meurt pas de faim à Mont-Saint-Aignan », effectivement heureusement on ne meurt pas de faim

Catherine FLAVIGNY : Heureusement, oui.

Alexandre RIOU : Mais, cependant, je voudrais quand même juste citer une anecdote qui est totalement en lien avec cette thématique puisque, le 23 décembre dernier, j'avais eu l'occasion de me rendre aux côtés de plusieurs élus rouennais à une distribution coorganisée par la Ville de Rouen et la FEDER, justement de denrées alimentaires à destination des étudiants, et donc j'avais échangé un petit peu avec les responsables associatifs de la FEDER et la situation était quand même dramatique au-delà de l'imaginable dans la mesure où des centaines d'étudiants et une grande partie d'entre eux Mont-Saint-Aignannais descendaient à Rouen justement pour pouvoir récupérer des denrées alimentaires uniquement pour pouvoir se nourrir et ça avait tellement bien fonctionné que, en l'espace d'une matinée, les inscriptions étaient déjà, enfin les personnes inscrites, pardon, en amont, étaient déjà venues et énormément de personnes supplémentaires se massaient justement à ce lieu qui était dans l'annexe de la Mairie de Rouen Saint-Sever. Donc, voilà, je tenais juste à témoigner du fait qu'effectivement, sans aller jusqu'à mourir de faim, il y a une situation qui est dramatique qui est vécue par de nombreux étudiants dont une grande partie habite à Mont-Saint-Aignan et voilà.

Catherine FLAVIGNY : Mais vous avez parfaitement raison de dire que la situation est très compliquée, la situation pour les étudiants est très compliquée. Moi, je me suis fait commenter par une autre association, j'ai oublié le nom, là, tout de suite, EI2R, non, c'est ça Martine ? Ça existe ça ? Voilà, oui, oui, je me suis fait aussi commenter la situation de très près, bon, je crois que les étudiants, bon, ils ont de quoi manger mais il y a tout le reste qui, c'est effroyable pour certains, voilà, non, non, mais la situation est très compliquée. Alors j'use de la possibilité de, enfin du fait que je suis Conseillère Départementale pour vous dire que le Département donne un fonds, crée un fonds tout-à-fait spécial en lien avec le CROUS, un fonds de 2 millions donc pour les étudiants, ça, vous pouvez le noter parce que, voilà, c'est un fonds et puis c'est aussi dans les compétences du Département, donc il est important que vous soyez au courant, voilà. Alors, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, je vous remercie. Délibération suivante, Gaëtan Lucas.

- **Vu** la délibération de la Métropole Rouen Normandie du 9 novembre 2020 instaurant le dispositif d'aides aux associations,
- **Vu** la délibération du 10 décembre 2020 de la Ville procédant à l'attribution de subventions en faveur des associations du champ social et solidaire,
- **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Approuve** l'attribution de subventions aux associations suivantes :

Associations	Montants
SHUR (Centre Équestre)	1 200,00 €
FEDER	8 000,00 €

- **Dit** que les recettes et les dépenses en résultant sont inscrites aux budgets des

exercices afférents.

N° 2021-03-12- Mont-Saint-Aignan Football Club – Convention d'objectifs 2021.

Rapporteur : Gaëtan Lucas

Gaëtan LUCAS : Merci, oui, il s'agit d'une convention d'objectifs, convention classique que l'on revoit tous les ans. Alors, sans doute, pourra-t-elle prendre aussi le rythme du passage en Conseil Municipal tous les trois ans ? Mais les dialogues avaient déjà été bien avancés avec le club et la convention avait été ficelée et les objectifs arrêtés pour cette année, bon, et on sent que le club, justement, est à une période assez charnière en fait et je pense que, justement, ce n'était peut-être pas le bon moment de s'engager pour trois ans avec eux. Écoutez, il a été particulièrement souligné, cette fois-ci, d'encourager les actions de formation de l'équipe éducative et on sent que, vraiment, il y a l'arrivée, comme le disait Madame le Maire, comme elle l'a appelé d'un « bras droit », auprès du Président qui est un universitaire et vraiment quelqu'un qui apporte quelque chose d'assez nouveau, même si je pense que la base était déjà en train de bien se développer au sein de ce club. Et puis, après, c'est toujours la thématique des équipes féminines où on accompagne les obligations que fait la fédération au club et, donc, on peut souligner d'ailleurs qu'ils sont même plutôt en avance maintenant puisque ça n'est pas des équipes seniors ou jeunes mais bien les deux que l'on peut voir sur place et une quarantaine de joueuses font partie maintenant des effectifs, donc, il y a eu une vraie accélération de ce côté-là et on a noté aussi une vraie amélioration de l'activité bénévole au sein de l'association et c'était aussi une des demandes que nous avons posées au club dans les conventions d'objectifs précédentes et on ne peut que saluer que cela va dans le sens que nous avons voulu. J'en profite pour répondre un petit peu à M. Conil qui, en Commission Générale demandait à ce que l'on puisse inscrire, dans la convention, de formaliser un peu plus le suivi, y compris par les élus de la Ville. Bon, je lui avais répondu peut-être un petit peu rapidement mais je pense que ça avait été assez clair malgré tout, que le club fournit déjà les documents bilans et comptes de résultats et il en fournit même bien davantage dans le cadre des dossiers de demandes de subvention. Je vous confirme ce que je vous ai dit l'autre soir, M. Conil, ces documents sont à votre disposition, sur demande. Le principe, ce n'est pas forcément peut-être, j'ai envie de dire, d'alourdir le suivi, le contrôle, et vous le faites dès que vous le voulez et, pour passer en Commission, on pense que ça n'est pas un sujet, voilà. Pourquoi faire cet éclairage ? Vraiment, quand on sait qu'il y a déjà des contrôles qui sont faits par les services, moi, je vois déjà au moins deux personnes qui instruisent les dossiers, qui les suivent, qui valident les deuxièmes parties de subvention quand c'est une convention d'objectifs et je suis moi-même aussi à suivre cela. Excusez-moi si j'étais un peu long, j'ai peut-être été un peu long.

Catherine FLAVIGNY : Merci, ça va, ça va, merci. Y a-t-il des demandes de parole ? M. Conil, vous avez la parole.

Pierre CONIL : Oui, je ne vais pas reprendre les demandes que, enfin je vais les reprendre quand même mais rapidement, que j'avais formulées lors de la Commission Générale. Je suis un peu surpris d'entendre M. Lucas nous dire que ce n'est pas utile d'aller aussi loin dans la précision que celle que j'avais sollicitée qui consistait précisément à faire en sorte que les informations puissent arriver à la Commission. Moi, j'ai déjà entendu bien souvent, dans cette enceinte, que les Commissions étaient là pour travailler et étaient là, justement, pour recueillir les informations qui puissent être ensuite débattues après avoir

été, ces informations, débroussaillées en Commission et, M. Vion, je ne vous en veux pas. M. Vion, permettez-moi de vous interpellier à ce sujet, vous avez fréquemment, vous-même, dit qu'il y avait un travail en Commission qui est absolument nécessaire et qu'il fallait que la Commission travaille. C'était le sens des demandes que j'avais formées pour que, aussi bien sur le terrain du rapport d'activité que sur le terrain du bilan financier, les Commissions soient informées, que ce soit écrit dans la convention d'objectifs et que les informations financières soient données également à la Commission pour qu'ensuite la Commission éclaire les élus afin qu'ils puissent émettre, chaque année, un vote sur la subvention qui est sollicitée. Je regrette donc que cette demande ne soit pas accueillie, c'est un peu dommage parce que ça n'enlevait rien à la convention, ça venait au contraire apporter des éléments complémentaires et ça permettait une meilleure transparence puisque, c'était sous ce label, qu'était présentée cette convention d'objectifs, davantage de transparence. Eh bien c'était le moyen, le bon moyen, me semble-t-il, d'aller plus avant. Alors, compte tenu du fait que vous n'avez pas suivi ce que nous avons suggéré, nous allons nous abstenir, d'autant qu'il y a quand même un autre problème même si, aujourd'hui, M. Lucas nous précise sur la participation des féminines au football, on sait maintenant que c'est un sport qui concerne non seulement la gent masculine mais aussi nombre de jeunes ou de plus vieilles, si j'ose dire, pratiquantes dans le bon sens du terme enfin, bon, ne prenez pas...

Catherine FLAVIGNY : Choisissez vos mots.

Pierre CONIL : Ne prenez pas ce que je viens de dire, rien n'était précisément acté dans la convention d'objectifs. J'entends M. Lucas qui nous dit aujourd'hui « il y a 40 pratiquantes », ça, c'est un chiffre qui est intéressant. Il nous semble que, dans la convention d'objectifs, ça serait bien que, au-delà des exigences de la Fédération de football, il y ait aussi une démarche volontariste qui apparaisse dans la convention d'objectifs, ce n'est pas le cas, et c'est aussi une des raisons pour lesquelles nous allons nous abstenir, ça n'est pas une position en défaveur du football club, ça c'est évident, mais nous pensons qu'il y avait mieux à faire avec cette convention. Merci Madame.

Catherine FLAVIGNY : Merci, bon, on va peut-être passer au vote, personne ne reprend la parole, donc des votes contre ? Non, abstentions ? Voilà, je vous remercie et nous passons à la délibération suivante, il s'agit d'un vote, la délibération numéro 13, je le précise. Gaëtan Lucas, pardon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 6 voix abstentions (Pierre Conil, Pascal Magoarou, Claudie Maugé, Christine Leclercq, Sylvie Nicq-Croizat et Alexandre Riou) :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'Association MSA Football Club pour l'année 2021.

N° 2021-03-13- Centre nautique et de remise en forme eurocéane – Choix du mode de gestion – Avis du conseil municipal.

Rapporteur : Gaëtan Lucas

Gaëtan LUCAS : Oui merci, bon, nous avons déjà, en Commission Générale, étudié ce dossier, donc je vais passer assez rapidement sur les caractéristiques du lieu que je pense tout le monde connaît et je vais signaler au passage, bien entendu, que ce, que cette décision que nous allons prendre ce soir est une décision importante et qu'elle avait un cheminement qui commençait par le comité technique qui rassemble les personnels de la Ville et, du moins, les représentants des personnels de la Ville avec des élus du Conseil Municipal également, il fallait requérir l'avis de ce comité technique et une autre Commission, la Commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie. Alors, on a eu le débat sur la forme de cette Commission, moi, je me suis assuré avec Madame le Maire que cette Commission s'était réunie comme elle le devait, qu'elle était convoquée comme il le fallait et qu'elle avait pu travailler normalement. Donc, il y a vraiment, voilà, les textes de loi sont assez précis et le formalisme est assez simple et le but c'était vraiment d'aller chercher un maximum de participants dans cette période Covid et il y avait quand même ce sujet de pouvoir réunir les gens avec la possibilité de les rassembler, éventuellement, en soirée ou en visioconférence et ça n'était pas possible dans les textes pour cette Commission. Elle s'est donc réunie en journée, à des horaires où certains responsables associatifs nous avaient exprimé qu'ils ne pouvaient pas se libérer. Nous les avons donc vus, malgré tout, pour essayer vraiment d'avoir un maximum d'avis et, au final, sur une Commission de 19 membres, 13 avis se sont exprimés. Donc, je pense qu'on est largement au-dessus de la majorité déjà et même j'ai envie de dire de certaines instances qui se réunissent en ce moment en période Covid, donc voilà. Alors, pour être assez rapide sur le sujet, les orientations d'exploitation : s'adapter aux différentes typologies d'usagers, grand public, scolaires, universités, associations avec une volonté demain, sans doute, de redonner une place plus importante que le contrat précédent à la chose publique, aux associations par exemple. Le sujet avait été pointé avec les clubs notamment en lien avec cette réflexion sur le mode de gestion de demain. Donc, nous en prendrons note et nous en tiendrons compte également. Disposer d'un service de qualité, garder une vraie proximité ou faire que cela reste un lieu de proximité, maîtriser les impacts pour les services de la Ville, optimiser la gestion, maîtriser les coûts d'exploitation et, pour répondre à M. Conil également, je suis désolé, M. Conil, on se parle beaucoup en ce moment.

Pierre CONIL : Ne soyez pas désolé, ça ne me gêne pas.

Gaëtan LUCAS : Non, mais, en tout cas, je, vous savez que j'y ai plaisir même si, parfois, vous pouvez être peut-être un petit peu dur, j'ai envie de dire, voilà. Alors, la notion de l'environnement fait partie également des orientations et des caractéristiques de ce que l'on veut, du moins avoir des objectifs pour l'environnement en lien avec l'exploitation du lieu et j'ai bien noté votre réflexion de l'autre jour. Il est un peu tôt pour réellement la poser pour demain, on n'en est qu'au début d'un processus mais on a bien pris note et je suis sûr que vous pourrez nous accompagner là-dessus. Pour être maintenant assez rapide, je voudrais simplement vous dire que le débat à notre sens se situe entre deux modes de gestion, la régie et la concession. Je fais l'économie de vous parler du marché de services qui est vraiment un montage de transition très souvent, donc la régie eh bien, écoutez, les points forts on les connaît : maîtrise totale du service, mise en œuvre relativement simple, gisement d'économies éventuelles sur ce qu'on appelle les marges de l'opérateur mais, derrière les marges de l'opérateur, c'est souvent aussi une valeur ajoutée des process, un savoir-faire, donc est-ce utile vraiment

de s'en priver ? Dans les opportunités de la régie, on sait que la Ville connaît son équipement, elle en a un solide historique et le personnel en poste peut, éventuellement, bien sûr, rejoindre la collectivité mais le souhaitera-t-il vraiment ? La Ville est-elle suffisamment attractive notamment en termes de salaire, de grille salariale, enfin de grille de salaires ? Voilà. Dans les faiblesses de la régie on a vraiment l'entière responsabilité des risques qui reposent sur la Ville que ce soient des risques techniques, juridiques avec un métier ou du moins une pratique bien particulière et puis je rappelle qu'on a un équipement, quand même, qui est très dimensionné, voire surdimensionné, d'après moi, et notamment aussi toute la partie commerciale qui n'est pas négligeable dans notre équipement parce qu'une fois qu'on a fait rentrer notre action publique, nos associations, nos écoles dans l'emploi du temps ou dans l'espace d'eurocécane, eh bien, je peux vous dire qu'il reste quand même encore pas mal de places et de temps et voilà, et l'action ou du moins le fait qu'il y ait des entrées payantes individuelles, à l'unité ou par carte, etc. etc.. Ce qu'on appelle plutôt des produits marchands, eh bien, viennent vraiment équilibrer financièrement le fonctionnement de notre équipement, voilà. J'enchaîne assez rapidement, maintenant, avec la concession : vraiment une maîtrise du montage par la Ville, en amont, qui permet vraiment d'avoir un horizon budgétaire connu et puis, voilà, des points forts, ben, c'est sans doute la faiblesse de l'autre régime dont je vous ai parlé, c'est le transfert du risque d'exploitation à un opérateur privé, ça nous permet aussi vraiment de renégocier des situations que l'on connaît bien, que l'on pratique depuis 20 ans et, donc, dans la volonté de les améliorer et que ce soit sur le plan du service rendu à l'utilisateur, sur le plan de la place qui est faite aussi à nos écoles, à l'université, à tous les usagers que l'on connaît et qui font la force aussi de cet équipement, comme sur le plan financier mais aussi en matière d'objectifs de gestion propre de l'équipement structurel en lien avec des économies d'énergie encore à améliorer, etc., voilà. Je conclus simplement, maintenant, pour vous dire que, donc, le choix de la Ville, c'est bien d'engager à nouveau, enfin le choix de notre équipe avec Madame le Maire et moi-même, d'engager, à nouveau, une procédure de délégation de service public. Caractéristiques du contrat : ben, c'est sa durée, 5 ans, et nous souhaitons aussi que, si des travaux sont possibles, sont prévus demain, ils restent à la charge de la Ville directement, que ce soit la Ville qui les mène et non pas un délégataire, donc c'est pour ça que l'on parle de délégation de service public sous forme d'affermage. Et, enfin, j'aurais quand même envie de vous dire que, en matière de chiffres, puisque je sais que certains attendent des chiffres, moi je retiendrai simplement un seul chiffre, c'est celui qui est dans le rapport de la Cour des Comptes de 2018 qui fait état que le coût moyen de 70 équipements que cette Cour des Comptes a étudiés est annuellement de 640.000 € pour une collectivité et que, nous, nous avons pu constater, et c'est dans le compte rendu justement de la CCSPL, que entre 2013 et 2018 le coût moyen sur Mont-Saint-Aignan pour eurocécane, pour notre Ville a été de 415.000 €.

Catherine FLAVIGNY : Merci, merci, oui, M. Conil, allez-y.

Pierre CONIL : Merci madame le Maire. Le choix du mode de gestion d'un service public local par un délégataire de droit privé doit être précédé de figures imposées parmi lesquelles un rapport présentant le document concernant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, c'est ce à quoi faisait allusion il y a quelques instants M. Lucas, d'une part, et, d'autre part, l'avis de la Commission consultative des services publics locaux. Ces exigences formelles légales sont justifiées par deux considérations :

- La première tient au caractère dérogatoire aux principes de la gestion directe du service public par les collectivités que représente la délégation privée qui nécessite que des circonstances particulières soient exposées.

- La seconde : que les élus amenés à se prononcer sur le choix de la délégation de service public soient parfaitement informés.
- Je vais donc limiter mes observations à des considérations générales et formelles sur ce qui nous apparaît caractériser les insuffisances criantes de la procédure suivie. Mme Nicq-Croizat développera, après moi, plus précisément, nos arguments de fond.
- Sur le rapport de présentation exigé par la loi, dans un premier temps ; si aucune disposition légale ou réglementaire ne précise le contenu exact de ce rapport, les commentateurs et les tribunaux s'accordent à considérer que ce rapport doit comporter au moins une analyse détaillée du contexte dans lequel s'effectue le choix du mode de gestion, je cite, là, la littérature que l'on peut consulter, ainsi que les caractéristiques principales du projet et les données économiques, économiques et juridiques qui doivent figurer dans le contrat envisagé. Ainsi est-il préconisé usuellement de procéder dans le rapport de présentation à l'élaboration d'un bilan comparatif entre les diverses solutions possibles ? On doit aussi procéder à la présentation des économies susceptibles d'être retirées du choix de la gestion déléguée. On doit encore présenter la nature des missions confiées au délégataire et on doit préciser ce que sera la rémunération du cocontractant. C'est à ce prix qu'est garanti, sous le contrôle des tribunaux, le droit d'information des élus pour éclairer leur vote ainsi que celui des membres de la Commission consultative des services publics locaux appelés à donner leur avis. C'est la loi. Or, le rapport qui nous est présenté, s'il est didactique et bénéficie d'une présentation soignée, est rédigé en termes généraux sans doute pour répondre à la commande et consiste en un exposé exclusivement théorique en faveur d'une convention de DSP pour eurocéane. Aucun bilan n'est dressé de la présente DSP, aucun comparatif n'est opéré *in concreto*, aucun chiffre ne figure dans ce rapport et le seul chiffre qui, qui a été évoqué est celui qui a été rappelé il y a quelques instants par M. Lucas, il ne figure d'ailleurs même pas dans ce rapport, il a été évoqué au cours de la réunion qui s'est tenue de la Commission consultative des services locaux. Si, donc, ce rapport est, donc nous pensions, pardon, excusez-moi je reprends le fil de mon propos, nous pensions que les investigations qui étaient menées par la municipalité sur cette question, question ouverte déjà sous le mandat précédent, allaient permettre, au besoin, avec l'aide d'un audit externe de nous proposer un rapport, ou plus précisément, des conclusions nourries d'une expertise véritable. Il n'en est rien et le rapport qui nous est présenté n'est que le reflet d'une opinion non étayée sérieusement. Il ne répond pas à nos yeux aux exigences de la loi. Par ailleurs, sur le fond, le choix préconisé par la délégation par affermage est justifié dans le rapport qui nous est présenté par, je crois que je viens de sauter une page mais enfin ça va être le plaisir de chacun de savoir mon propos écourté. Sur le fond, le choix préconisé de la délégation par affermage est justifié dans le rapport qui nous est présenté par l'absence de risque commercial pour la collectivité, sachant que la fréquentation d'eurocéane se situe à un très haut niveau et qu'il existe une pénurie d'équipements de cette qualité sur l'agglomération, nous ignorons les éléments concrets d'analyses qui ont conduit à retenir cet argument. Dans ce même registre de la considération alléguée du moindre risque pour la collectivité, il est avancé que le recours à la délégation supprimerait tous risques techniques, je cite, susceptibles de lui incomber. Or, en cas de gestion en régie, la direction et le fonctionnement de cet équipement seraient assurés par des personnels qualifiés dont, bon nombre, très vraisemblablement serait ceux actuellement employés par le délégataire. Sauf à ce que la municipalité soit en mesure de nous informer que ces personnels qui ont déjà dû être interrogés

sur ce point, conformément au contrat de concession, aient répondu par la négative, ce qui ne serait d'ailleurs pas déterminant sur ce sujet, il n'est pas justifié d'un quelconque argument technique, concret. Par ailleurs, parmi les caractéristiques du futur contrat, nous ne voyons plus figurer l'exigence d'objectifs en matière d'économies de consommation des fluides, eau, électricité qui constitue un élément majeur du contrat actuel dont Vert Marine s'était notablement écarté en 2019. À l'occasion du débat précédent sur ce sujet, nous avons noté que vous vous étiez félicités de cette exigence contractuelle. Il semble qu'elle ait disparu des caractéristiques du contrat à venir tel que vous l'envisagez. Ce qui va, à notre sens, à l'encontre de vos engagements affichés de sobriété énergétique, c'est un motif d'inquiétude supplémentaire, voilà ce qu'étaient mes observations en l'état.

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Conil, qui est-ce qui souhaite apporter des compléments ? Mme Nicq-Croizat. M. Conil, il faut éteindre votre micro.

Pierre CONIL : Pardon

Catherine FLAVIGNY : Voilà, allez-y

Sylvie NICQ-CROIZAT : Merci Madame la Maire. Donc, en premier lieu, je voudrais apporter un complément d'information sur la consultation de la Commission consultative des services publics locaux. Comme cela vient d'être souligné, la saisie de cette Commission, son organisation et le retour qui en a été fait ont été biaisés d'une façon telle que je ne vois pas comment le Conseil pourrait valablement s'appuyer sur un document qui relève véritablement de la tromperie. La CCSPL a été convoquée le jeudi 18 février à 15 heures. Cette Commission compte, parmi ses membres, 13 représentants ou représentantes d'associations ou d'établissements scolaires et universitaires plus ou moins directement concernés par la piscine dont seuls 3 semblent avoir participé et émis un avis. Selon ce qui est rapporté aux comptes-rendus de séance, les clubs sportifs, c'est-à-dire les plus gros utilisateurs de l'équipement, ceux qui le fréquentent plusieurs heures chaque jour n'étaient pas présents. On pourrait croire qu'ils se désintéressent totalement de la question. C'est tout le contraire, mais ils se sont fait bernier. Il s'avère que les deux Présidents des clubs de natation et de triathlon et d'autres, peut-être - mais en tout cas ces deux personnes m'ont tenue informée de leur démarche - nous ont tout de suite fait savoir que leurs contraintes professionnelles ne leur permettraient pas de se libérer un jour de semaine en plein milieu d'après-midi et ont demandé à décaler la réunion. Vous avez d'abord prétendu que les restrictions sanitaires ne permettaient pas de faire autrement, totalement faux, la réunion, même en présentiel, aurait pu se tenir hors des heures de bureau puisque répondre à une convocation administrative figurait bien parmi les motifs de déplacement dérogatoire au couvre-feu. Puis, vous les avez invités à participer à une réunion en visio, visioconférence le mardi 16 février à 16 heures, à 18h30 sans leur préciser clairement que ces échanges en visio ne seraient pris en compte en aucune façon. Ainsi, le mail qui leur est adressé se termine par : « espérant que cette proposition exceptionnelle de consultation vous conviendra, je reste à votre disposition etc. etc ». Vous avez donc trompé, d'une part, les participants à la visio du 16 février en leur faisant croire que leur avis comptait et, d'autre part, les participants de la CCSPL du 18 février en soustrayant du débat les avis et les arguments que les deux principaux clubs ont pris la peine de construire et qui, potentiellement, pouvaient en influencer le cours car, ce qui a été caché, c'est que le club de triathlon s'est abstenu et que le club de natation a émis un avis défavorable. Cet avis vous a même été confirmé par un mail, dont j'ai eu copie, ce qui me permet d'en donner lecture ce soir au Conseil afin qu'il figure au PV puisque vous n'avez pas permis qu'il soit versé au débat de la CCSPL. Je lis : « Tout

d'abord, - donc c'est le Président du club de natation qui parle - je vous remercie pour cette réunion exceptionnelle ce soir qui nous a permis de pouvoir échanger sur le futur mode de gestion de la piscine eurocéane. Comme je vous l'ai évoqué, aucun représentant de MSA natation ne pourra être présent lors de la réunion de jeudi à 15 heures pour cause d'impératifs professionnels. C'était donc important de nous donner cette fenêtre d'expression et je vous en remercie. Notre avis sera défavorable à la DSP pour les motifs suivants :

- 1°) Dans le rapport transmis il n'y a aucun comparatif chiffré de l'impact financier des différents modes de gestion pour le budget de la commune
- 2°) La DSP crée structurellement un conflit voire une opposition d'objectifs entre le délégataire et les associations. Le délégataire ayant un objectif commercial et financier, les demandes des associations sont souvent reçues par le délégataire comme une entrave et les arguments financiers viennent souvent emporter la décision finale au profit du délégataire.
- 3°) Je rappelais que Mont-Saint-Aignan natation est une association transgénérationnelle, nos adhérents ont de 9 à 90 ans, et, permet à des personnes d'horizons très différents de se rencontrer au cours, autour d'une passion commune et des valeurs du sport. C'est l'occasion, au-delà des moments de pratique, de créer d'autres événements associatifs, source de richesse sociale pour tous et donc pour la Ville. Un tissu associatif riche est souvent un marqueur fort de bien vivre ensemble.
- 4°) Les prestations commerciales du délégataire viennent en concurrence frontale avec les activités du club créant inévitablement des tensions ainsi que des confusions avec le public. L'exemple des cours de natation proposés par le délégataire actuel et qui vont bien au-delà de l'apprentissage strict de la natation en est un exemple flagrant
- 5°) Le mode de DSP, verrouillé conventionnellement, ne laisse que peu d'espoir de développement pour l'association : nouveaux créneaux, nouvelles activités type handisports ».

Voilà ce que vous a écrit le Président du club. Allez savoir pourquoi depuis le début de ce mandat on vous entend dire, à tout bout de champ, que vous voulez concerter, coconstruire, associer vos partenaires. Si vous méprisez à ce point les avis qui vous remontent quand ils ne vont pas dans votre sens, tout le monde en tirera vite les conclusions. Sur le fond, la contribution du club de natation rejoint totalement l'analyse de notre groupe. Le rapport qui nous est fourni est partial et incomplet, il n'examine pas sincèrement les avantages, inconvénients des différents modes de gestion possibles, pas plus qu'il ne tient compte des enjeux et des caractéristiques propres à notre équipement et à notre commune. Il ne présente que des considérations très théoriques, supposées justifier le renouvellement de la DSP en nous assénant, sans le démontrer, que c'est le seul mode qui permet de transférer le risque financier et d'avoir des personnels qui possèdent les compétences requises. Mais si la supériorité de la DSP sur la gestion directe était à ce point une vérité universelle toutes les piscines seraient gérées en DSP. Alors ne vous en déplaise, sur les 4.000 piscines publiques en France, 9 sur 10 sont gérées en régie, je cite mes sources, rapport de la Cour des Comptes, donc vous vous y référez aussi, confirmé par une enquête plus récente de 2020 de l'AMF. On aurait donc tout intérêt à approfondir un peu la question plutôt qu'à faire semblant de se la poser. Il me semble pourtant que vous avez pris un AMO pour vous accompagner dans la réflexion sur le mode de gestion. Alors, de deux choses l'une : soit vous n'avez pas communiqué tous les éléments de son étude, soit il est regrettable qu'on ait dépensé de l'argent public s'il s'agissait juste d'habiller une décision posée à l'avance. Toutes les vertus qui sont prêtées à la DSP dans le rapport n'existent que sur le papier. Comme exposé par Pierre Conil, l'absence de compétences préexistantes au sein des services de la Ville est un faux problème et la prise de risque par le délégataire

est, de fait, strictement limitée à la fréquentation du grand public qui n'est pas susceptible de varier à la baisse dans les prochaines années, du moins en période ordinaire, car l'expérience a montré suffisamment que, dès que les bénéficiaires ne sont pas à la hauteur des attentes, pour une raison ou une autre, c'est toujours la collectivité qui vient compenser par de bons gros avenants comme celui qu'on vient de nous annoncer, donc 230.000 €, intégrés au budget prévisionnel en première intention pour combler les manques à gagner du Covid. Alors, vous doutiez de ce chiffre, pourtant je vous renvoie à la page 5 du rapport de présentation du budget, c'est comme ça que c'est écrit. On aurait aimé que le débat puisse se faire à partir des vrais coûts de la DSP pour la Ville qui ne se limitent pas à la subvention d'équilibre inscrite dans le contrat, environ 500.000 € par an, comme vous essayez toujours de nous le faire croire, mais en intégrant ses avenants successifs ainsi que les sommes versées pour permettre l'accueil des clubs et les surcoûts occasionnés pour la Ville pour maintenir l'équipement en état quand le délégataire tire au maximum sur son propre budget d'entretien. Autant de dépenses qu'on ne retrouve pas dans une gestion en régie. On aurait aussi aimé que la façon dont le gestionnaire s'acquitte de ses missions de service public et contribue à la cohésion sociale soit un critère de décision mais ce qui supposait que l'avis de ceux qui sont le plus à même d'en témoigner, les clubs, utilisateur, ne soit pas purement et simplement caché sous le tapis. Enfin, il est incompréhensible qu'il ne soit pas tenu compte de ce que le contexte actuel met en lumière. La DSP ne présente aucune souplesse pour gérer les aléas et s'avère totalement défailante pour assurer la continuité d'un service public et préserver l'intérêt général en période de crise. Pire, la collectivité est sommée de payer des compensations à l'exploitant même en l'absence de ce service. Ceci devrait pourtant particulièrement retenir notre attention car il me semble que les premières années de la DSP, que vous envisagez de relancer, vont se télescoper avec un programme de travaux que vous déconnectez donc de la délégation, d'où le choix de l'affermage plutôt que de la concession, travaux dont on ne sait toujours rien mais dont on peut raisonnablement penser qu'ils auront un impact sur l'exploitation de la piscine et ne seront pas épargnés par leur lot d'aléas. Comment va se faire l'articulation ? On l'ignore. Pour toutes ces raisons, notre groupe demande à ce que la délibération sur le choix du mode de gestion soit renvoyée à une date ultérieure, à l'issue d'un débat documenté et sincère et après un recueil réglementaire et transparent de l'avis des partenaires concernés.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Nicq-Croizat, qui souhaite prendre la parole ? Alain Sarrazin on va l'écouter, Alain Sarrazin.

Alain SARRAZIN : Oui, merci Madame le Maire. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de mon ex-confrère et je constate que, même, quand on sort du tribunal on a une approche de la loi qui est radicalement différente, je ne sais pas pourquoi, je me pose cette question. Ceci étant, je rappelle que la CCSP a été créée par la loi de 2002 et reprise à l'article L 1413-1 du code des collectivités territoriales. Je l'ai lu trois fois, cet article traite de la composition et de la compétence de la CCSP. A aucun moment la loi, car vous cherchez mon cher confrère à nous emmener sur votre terrain de la loi et, ben, je vous dis : la loi elle ne prévoit rien sur les modalités de convocation, sur les modalités de fonctionnement de la CCSP, c'est-à-dire qu'on laisse libre cours à la collectivité territoriale d'organiser sa CCSP comme bon lui semble. Face à cette difficulté, si difficulté il y a mais on le voit ce soir, en 2003, le Ministère de l'intérieur avait sorti une circulaire où il constatait le silence de la loi et, ça, ça m'apparaît être quand même un élément essentiel et pour pallier à cette, à ce silence il préconisait l'adoption d'un règlement intérieur, il disait : « un règlement intérieur adopté lors de la première réunion de la Commission pourrait utilement fixer notamment la périodicité des réunions, les modalités de détermination de l'ordre du jour, les conditions de convocation, nous y

voilà, et, le cas échéant, d'envoi de documents, les éventuelles conditions de quorum, les modalités de délibération des membres et les conditions dans lesquelles une publicité sera donnée au débat.» C'est-à-dire que le ministère de l'Intérieur dit : bah, oui, finalement, dans la loi, tout ce que Pierre Conil nous reproche, tout ce que Sylvie Nicq-Croizat nous reproche, eh bien, la loi, elle ne le traite pas, c'est à la collectivité de le traiter. Eh bien, nous, Mont-Saint-Aignan, on l'a traité en décidant de ne pas avoir de règlement intérieur. Par conséquent, retirer la délibération m'apparaît, pour le moins, incongru comme solution puisque c'est la décision, la logique de la décision qui a été prise et j'en terminerai par là en disant que j'ai lu le procès-verbal de la séance du 18 février 2021 et je trouve quand même que, quand vous prétendez que le problème du comparatif des chiffres n'a pas été évoqué, il suffit de relire le procès-verbal pour bien voir qu'il a été évoqué mais il n'a pas été contesté. Or, vous étiez présents à cette Commission, vous aviez tout-à-fait le droit et tout-à-fait la possibilité de contester les chiffres qui étaient avancés

Pierre CONIL : On ne les avait pas ;

Alain SARRAZIN : Ah, bah, écoutez, alors je crois que vous l'avez mal lu, ah bah, je crois que vous avez mal lu. Concernant l'équilibre économique de l'actuelle concession, M. le Bigre précise que le coût résiduel public moyen constaté entre 2013 et 2019 est de l'ordre de 415.000 € par an. M. Féménias, vous ne pouvez pas le taxer de vouloir prendre parti, qui est représentant de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, estime que c'est un très bon résultat au regard de la fréquentation du site, 400.000 passages par an, dans la mesure où le coût public est généralement estimé à 15 à 20 € par entrée, eh bien c'est à ce moment-là qu'il fallait lancer la discussion, c'est à ce moment-là qu'il fallait que vous saisissiez le bâton qui vous était tendu et non pas nous renvoyer le bâton maintenant en nous disant que le rapport ne traite pas du problème, ce n'est pas ça le problème, le problème c'est le débat : est-ce qu'il a pu avoir lieu ? Oui, c'est clair, c'est évoqué et, s'il n'a pas eu lieu, c'est parce que vous avez failli à votre rôle pendant la séance de la Commission. Et puis je termine aussi en disant que les problèmes de quorum et les problèmes de présence ont été amplement satisfaits puisque, si j'ai bien compris, la Commission comprends 18 membres. La loi du 14 novembre 2020 a prévu que pour les organes délibérants, alors qui peut le plus peut le moins, pour les organes qui donnent un avis, on peut en déduire la même chose, on ramène le quorum au tiers, il y a 18 membres, le quorum c'est 6 membres, il y avait 8 présents et, ensuite, dans la réunion informelle qui a été évoquée tout à l'heure, il y avait 5 avis favorables. Par conséquent, je m'étonne qu'on passe un temps considérable sur un problème formel de cette nature pour aboutir et constater que la loi laisse toute liberté à la collectivité territoriale pour organiser le fonctionnement de sa CCSP. Merci à tous.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup, merci beaucoup. Je veux simplement dire qu'il n'était pas nécessaire d'avoir un quorum, voilà, donc le sujet du quorum est à laisser de côté. Merci, oui, tout-à-fait et qu'on en a fait plutôt plus que moins. Alors, vous voulez reprendre la parole ?

Sylvie NICQ-CROIZAT : On n'a pas évoqué un problème de quorum

Catherine FLAVIGNY : Non, non, mais moi je...

Sylvie NICQ-CROIZAT : On a évoqué un problème de transparence et de malhonnêteté vis-à-vis des partenaires.

Catherine FLAVIGNY : Permettez-moi de dire qu'il n'y avait pas de quorum nécessaire parce que ça été évoqué dans ce qui vient d'être dit, merci. Gaëtan Lucas.

Gaëtan LUCAS : Bon, écoutez, je...

Catherine FLAVIGNY : Peut-être, M. HOLE, vous voulez dire quelque chose ?

Gaëtan LUCAS : Je voudrais juste.

Catherine FLAVIGNY : Attends une seconde, Gaëtan

Gaëtan LUCAS : Vas-y, vas-y. Ce n'est pas grave.

Catherine FLAVIGNY : Oui, allez-y si vous voulez intervenir là-dessus, allez-y, je vous en prie, allez-y.

Stéphane HOLE : Merci. Je voulais vous faire part de quelques questions. Madame le Maire, donc la délibération que vous soumettez appelle de notre part les observations suivantes : donc, si le document présenté à l'appui de la délibération présente, de manière claire et précise, les différentes options juridiques possibles, comme on a pu en avoir la présentation synthétique ce soir et très détaillée lundi, pour la gestion du centre aquatique eurocécane de Mont-Saint-Aignan, il mériterait d'être complété sur 2 points :

- Alors, le premier point que je n'ai vu nulle part, peut-être avez-vous des informations à nous passer ? Notre commune est intégrée donc à la Métropole rouennaise et vous avez indiqué, en début de Conseil, que la piscine constituait une charge de centralité que la Métropole devrait prendre en considération. Or, le document présente uniquement des options de gestion par la Ville. Le transfert de la gestion à la Métropole devrait avoir été étudié, il peut présenter des avantages financiers qu'il conviendrait de chiffrer d'autant qu'un transfert à l'intercommunalité permet de mieux coordonner l'offre des différents équipements aquatiques à l'échelle de la Métropole, échelle qu'il semble pertinente d'appréhender. À n'en pas douter, la Métropole pourrait peut-être assurer une meilleure programmation des différents équipements sur le territoire en corrélation avec le bassin de vie des usagers. Il nous a été présenté, lors d'un précédent Conseil, qu'une part non négligeable des clients n'habite pas à Mont-Saint-Aignan. De plus, comme le précise le rapport de la Cour des Comptes que visiblement nous avons tous lus, chacun y trouvant un point de justification de son raisonnement, moi j'en ai trouvé un autre, « la gestion intercommunale permet de définir une politique tarifaire cohérente pour plusieurs équipements aquatiques. Elle favorise l'harmonisation des tarifs d'accès à une échelle proche du bassin de vie des usagers et peut limiter la mise en concurrence entre équipements voisins », mise en concurrence qui a été évoquée, notamment lundi soir, avec les différents projets qui se créent autour de nous. De surcroît, un point un peu technique, mais qu'il convient quand même de prendre en considération, « le processus d'attribution des contrats de délégation de service public intervient à des fréquences réduites, ce qui rend complexe sa maîtrise par les services techniques ».
- Deuxième point et, là, je rejoins vraiment ce qui a été demandé à plusieurs reprises, ne participant pas aux Commissions qui ont été évoquées et n'ayant

pas dans les documents qui sont fournis ce soir de précisions sur ce point, il conviendrait de présenter, à l'appui de ce projet de gestion, la projection des dépenses d'investissement et de fonctionnement pour les années suivant le mode de gestion préconisé, ce qui n'a pas été fait même sur celui qui est proposé ce soir, ainsi que les missions et les objectifs qui sont assignés à la piscine, ça, vous en avez dit quelques mots. Voilà, si on pouvait avoir quelques éléments de précisions sur ce point afin de déterminer notre position sur la délibération, merci Madame le Maire, merci Mesdames et Messieurs les élus.

Catherine FLAVIGNY : Moi, je peux apporter, dans tous les cas, un éclairage sur le fait qu'il y a à peu près trois ans la question était posée par la Métropole elle-même de la compétence piscine et la Métropole n'a pas souhaité reprendre à son compte la compétence piscine, voilà, donc c'est un sujet qui est, voilà, hors sujet.

Stéphane HOLE : Il y a trois ans quand même.

Catherine FLAVIGNY : Oui, bah, il y a trois ans, oui, oui, mais

Catherine FLAVIGNY : Ben, M. HOLE, oui mais la Métropole n'a pas la compétence piscine, voilà, donc peut-être que ça pourra être dans les, l'année, les deux, les trois ans qui viennent une réflexion et, peut-être, que nous aurons nous aussi un avis différent de l'avis que nous avons eu il y a trois ans c'est-à-dire, moi-même, je ne souhaitais pas que nous puissions perdre totalement la main sur la piscine, je le dis, oui bien sûr, je le dis mais, dans tous les cas, l'ensemble des communes possédant une piscine sur la Métropole, il y a environ une vingtaine de piscines, elles étaient, en dehors de la piscine de Bihorel qui souhaitait vraiment pouvoir être financée, bon, enfin bref, et être prise en main par la Métropole, dans tous les cas, la majorité des communes et je ne me rappelle plus le nombre, était contre, donc la Métropole a décidé voilà, la Métropole aurait pu reprendre à son compte cette compétence s'il y avait eu une adhésion d'au moins la majorité donc ça n'a pas été le cas. Peut-être que la question se reposera et, à ce moment-là, on réétudiera la chose. Excusez-moi parce que je vous ai coupé du coup.

Stéphane HOLE : Non, je vous en prie, merci de ces précisions.

Catherine FLAVIGNY : Oui, c'est important, bien sûr.

Stéphane HOLE : Voilà, c'est très important mais je pense quand même que, sur la forme, il aurait été bien d'expliquer que ce point avait été traité et que, par choix politique ou, voilà, pour je ne sais quelle raison, il n'était pas retenu. Vous voyez, dans le sujet, c'était quand même une dimension importante puisque c'est une réalité de gestion qui aurait pu être retenue, donc il est dommage qu'elle n'ait pas été indiquée comme ayant été traitée et, si elle a été traitée il y a trois ans, je n'étais pas présent et beaucoup d'ailleurs d'entre nous n'étaient pas là.

Catherine FLAVIGNY : Alors, attendez, juste et puis si quelqu'un veut compléter, juste pour terminer mes propos, par contre, la Métropole, et je me suis beaucoup battue pour ça, nous a accordé un fonds de concours qui, au début, était de 50.000 € et j'ai quand même dit que, comme il y a trois piscines avec un bassin extérieur de 50 m et que les deux autres avaient un fonds de concours d'au moins, mais, si, Mme Nicq-Croizat, c'est pas toujours non, d'abord je ne vous ai pas donné la parole, donc je vous la donnerai plus tard si vous voulez parler. Donc, 100.000 € pour les autres et les deux autres piscines et, donc, nous avons obtenu, nous avons obtenu gain de cause et c'est très bien et,

maintenant, nous sommes à 100.000 € de fonds de concours, voilà, simplement pour vous donner une indication. Voilà, oui, allez-y, Mme Nicq-Croizat, allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : C'est 3 bassins de 50 mais il y en a un des trois qui n'est pas...

Catherine FLAVIGNY : Qu'est-ce que j'ai dit ? 3 bassins de 50 mètres.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Non, vous avez dit « extérieur », à Elbeuf le bassin est couvert.

Catherine FLAVIGNY : Extérieur, oui, pardon j'ai dit ça : trois bassins extérieurs de 50 m, mais c'est ça que j'ai dit.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Non, non, il y en a un qui est intérieur.

Catherine FLAVIGNY : Ah, 3 bassins de 50 m, peut-être, alors, bon, écoutez, excusez-moi, excusez-moi.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Je peux continuer ?

Catherine FLAVIGNY : Mais bien sûr, continuez.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Donc, moi, je milite aussi pour que la Métropole reprenne cette compétence, ça a déjà, c'était dans mon intervention en Conseil métropolitain quand il y a eu la question des DSP des deux piscines de l'ancienne CAEPS qui a été abordée. En attendant que la réflexion mûrisse et aboutisse peut-être, je vous avais invité aussi à réfléchir dans le cadre d'une intercommunalité qui ne soit pas forcément la Métropole mais un syndicat, par exemple, des communes du plateau où il y a une question sur les piscines. Alors, cette question-là, elle était d'autant plus pertinente pour réfléchir à un projet de restructuration de la piscine mais elle l'est aussi dans le cadre du mode de gestion, ça, je renouvelle cette demande, je vous invite à faire le tour des communes du plateau et à vous associer parce que ce serait vraiment le mettre dans un contexte...

Catherine FLAVIGNY : On l'a fait, non, non, mais on l'a fait

Sylvie NICQ-CROIZAT : On ne le pense pas, sincèrement.

Catherine FLAVIGNY : On vous remercie du conseil, on l'a fait, oui, oui, mais on l'a fait, par contre voilà, Déville a sa propre piscine et ne souhaite pas s'associer, Bihorel n'en n'a plus, Bois Guillaume était en réflexion il y a un an ou deux, voilà, et n'y pense plus pour le moment, peut-être que ça va évoluer, voilà, donc, si vous voulez, non, non, on a fait le tour, on travaille, on travaille Mme Nicq-Croizat, on fait du benchmarking aussi, c'est important, voilà.

Sylvie NICQ-CROIZAT : peut-être pas assez.

Catherine FLAVIGNY : Ah, bah, ce n'est jamais suffisant, vous êtes la minorité du toujours plus, bien sûr.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Il faudrait peut-être l'avoir fait plus tôt.

François VION : Je n'ai pas entendu, ce n'est pas grave. Je voulais dire que, alors, forcément, ça va être un peu étrange, l'Adjoint aux finances que je suis, en fait, sa préoccupation par rapport à la piscine ce n'est pas en première intention le coût, en

première intention c'est quel service public en fait ? Et donc ça veut dire que, quels projets pour Mont-Saint-Aignan et quelle gouvernance au-delà de l'histoire DSP, régie, etc. ? Bien sûr, d'un point de vue économique, moi, je rêve d'une coopération, quelle que soit la forme d'ailleurs, qui nous permette d'abaisser les coûts, mais on l'a vu en fait dans le précédent contrat, la précédente DSP qui était très bien faite, à force de raisonner uniquement par le coût on finit par avoir des situations catastrophiques en termes d'intérêt public puisque l'on a une piscine qui est complètement saturée. Donc, de ce point de vue-là, c'est le seul reproche, plus l'évaluation, que je faisais en fait à notre précédent contrat. Donc, de fait, je me dis : la gouvernance et piloter finalement l'intérêt public à partir du territoire c'est super important et, donc, moi, je ne suis pas très favorable, je suis favorable pour, éventuellement, une sorte de GIE économique mais je ne suis pas favorable pour transférer la gouvernance de notre équipement à la Métropole. Je pense qu'on prendrait un trop grand risque et qu'il est préférable que cela se gère à Mont-Saint-Aignan, par des Mont-Saint-Aignanais, pour les Mont-Saint-Aignanais bien évidemment, et puis d'autres, il faut partager. Le raisonnement, Catherine l'a dit : on a commencé à tramer effectivement un raisonnement sur tout le plateau Nord pour faire une analyse de besoins, la Métropole elle-même avait déjà fait des réflexions et un dossier dans le précédent mandat, refusant à Bois Guillaume un équipement et contraignant, du coup, Mont-Saint-Aignan à accueillir les Bois-Guillaumais puisque la Métropole avait fermé, en même temps, par voie de conséquence la piscine de Bihorel. Donc, on voit qu'en fait, bon, c'est bien, on nous amène, on nous invite à la réflexion mais il faut aussi que la Métropole ait sa propre réflexion en coordination avec les mairies parce que les mairies, en fait, demandaient le contraire de ce qu'avait interdit ou pas permis la Métropole, vous voyez. Donc, d'où l'importance de la gouvernance, c'est de garder en fait la maîtrise de cet équipement parce qu'on voit bien que, si on passait sur la strate métropolitaine qui n'est pas du tout dans une gouvernance, dans l'esprit d'intercommunalité mais d'une gouvernance de partis politiques, on voit ce que ça a donné sur d'autres sujets, ça ne serait pas bon pour les Villes. Donc, gardons les équipements en proximité, avec des élus de proximité. Par contre, pour le prochain coup, définissons un projet qui permet d'avoir une bonne lecture de l'intérêt général et, du coup, on pourra parler « chiffres et coûts » parce que, moi, j'aurais bien aimé aussi avoir des chiffres et des coûts pour la prévision budgétaire mais ce n'est pas raisonnable de le demander à ce stade-là puisqu'il faut définir d'abord quel est le projet d'intérêt général pour Mont-Saint-Aignan et, du coup, on en déduira les coûts, on dira : on fait, on fait pas, voilà, ça, c'est encore une autre étape mais il faut bien remettre les choses dans l'ordre, je pense.

Catherine FLAVIGNY : M. Magoarou.

Pascal MAGOAROU : Je suis très étonné d'entendre dire que la Métropole n'a pas la compétence piscine puisque la Métropole a des piscines, celles qui sont...

Catherine FLAVIGNY : C'est tout le problème

Pascal MAGOAROU : Sur l'ex-agglo d'Elbeuf

Catherine FLAVIGNY : Elbeuf, la Feugrais

Pascal MAGOAROU : Qui étaient dans le paquet quand l'agglo d'Elbeuf a rejoint la Métropole.

Catherine FLAVIGNY : Mais c'est toute la question M. Magoarou. Alors, je vais utiliser un terme mais qui est, alors, là, c'est vraiment très, ça permet à tous de comprendre. La

Métropole « perfuse » Elbeuf et ses deux piscines, elle perfuse, elle donne tous les éléments, enfin tout ce qui est nécessaire à certaines communes pour vivre dans une inégalité, enfin je ne veux pas reprendre le débat voilà, mais sachez qu'à la Métropole ce fut un grand débat pendant toute la dernière mandature que la perfusion de la Métropole vis-à-vis de ces deux piscines et de la commune concernée, voilà.

Pascal MAGOAROU : Ce n'est pas ça dont je parle mais la compétence piscine.

Catherine FLAVIGNY : Ben si, si, si, si, c'est ça le problème.

Pascal MAGOAROU : Je parle seulement de la compétence.

Catherine FLAVIGNY : Et ben, non, elle ne le veut pas.

Pascal MAGOAROU : Elle existe.

Catherine FLAVIGNY : Elle ne la veut pas, M. Magoarou, vous avez, enfin je ne sais pas si vous aviez entendu parler, enfin je n'en sais rien mais, voilà, c'est ça la conclusion, elle ne la prend pas parce qu'elle n'a pas eu. Je pense qu'elle ne la souhaitait pas et, dans tous les cas, la plupart des maires qui ont été amenés à s'exprimer ne l'ont pas souhaité, c'est tout, ne l'ont pas souhaité. Je ne dis pas que, dans l'avenir, ça ne changera pas, je n'en sais rien. Dans tous les cas ça mériterait que la réflexion soit remise sur la table sûrement, sûrement. Oui, allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Juste pour compléter pour la bonne information de toutes et tous, les piscines, les deux piscines, donc d'Elbeuf et de Cléon, sont de compétence métropolitaine, c'est dû à l'histoire en fait c'est qu'elles étaient déjà de compétence CAEPS avant.

Catherine FLAVIGNY : C'est vrai.

Sylvie NICQ-CROIZAT : L'intégration du périmètre de la Métropole actuel.

Catherine FLAVIGNY : Tout-à-fait, non, mais c'est vrai.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Donc, c'était impossible de revenir en arrière mais elles font exception à la règle effectivement de la compétence à ne pas généraliser.

Catherine FLAVIGNY : Oui, voilà, vous savez tout, bien. Donc, nous pouvons passer au vote, donc il s'agit de voter sur le fait que vous m'autorisez à engager la procédure de délégation de service public et d'accomplir tous les actes préparatoires nécessaires à la passation de ce contrat. Donc y a-t-il des votes contre ? Voilà, des abstentions ? Je vous remercie et nous passons à la délibération 14 avec Thomas SOULIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 8 voix contre (Pierre Conil, Pascal Magoarou, Claudie Maugé, Christine Leclercq, Sylvie Nicq-Croizat, Alexandre Riou, Carole Bizieau et Stéphane HOLE) :

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L. 1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;
- le code de la commande publique et notamment son article L. 1121-3 et sa troisième

- partie, relatifs aux contrats de concession ;
- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L. 1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;
 - l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 18 février 2021 ;
 - l'avis du Comité Technique, en date du 10 février 2021 ;
 - le rapport de présentation établi conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales figurant en annexe de la présente délibération ;
 - **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
 - **Approuve** le principe du recours à une délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation du centre nautique "eurocène" ;
 - **Autorise** Madame le Maire à engager la procédure de délégation de service public et à accomplir tous les actes préparatoires nécessaires à la passation de ce contrat.
 - **Donne** tous pouvoirs à Madame le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

N° 2021-03-14- Système d'alerte aux populations par SMS –Convention de mise à disposition à intervenir avec la Métropole – Autorisation de signature.

Rapporteur : Thomas SOULIER.

Thomas SOULIER : Je vous remercie Madame le Maire. Donc, ça concerne un système d'alerte à la population par SMS. Donc ce système fait suite aux événements de l'usine Lubrizol, la Métropole a souhaité lancer cette initiative et ceci dans l'attente d'un déploiement par l'Etat en 2022 d'un cell broadcast donc, en français, c'est un diffuseur cellulaire géolocalisé. Ce système nous fut présenté le 17 février dernier lors de la Commission métropolitaine « sécurité »

Catherine FLAVIGNY : Excuse-moi, Thomas, il faut parler assez fort et distinctement parce que, sinon, après, il y aura des problèmes, voilà.

Thomas SOULIER : Pardon, veuillez m'excuser. Alors ce système fut présenté le 17 février dernier lors de la Commission métropolitaine « sécurité sanitaire et industrielle santé », dont je suis membre, celle-ci est présidée par Madame le Maire de Petit-Quevilly, Charlotte Goujon. Pour entrer dans la pratique : donc, il est déjà possible pour les habitants de la Métropole de s'y inscrire, donc c'est à partir du 1er mars, cela se fait via le site internet de la Métropole ou directement par téléphone sur le 0800. Donc, l'habitant en pratique comment il fait ? Il ne rentre uniquement que le nom, son nom et prénom et son numéro de téléphone, donc bien sûr tout ça est bien encadré par les réglementations des RGPD. Cette personne, donc cet habitant, a le choix entre une et quatre communes, ça engage la commune sur une période de 12 mois, le coût est de 0,4 centime par SMS. Donc, si on prend l'échelle de Mont-Saint-Aignan, uniquement les habitants, ça fait 800 €, si on rajoute les étudiants ça fait 1.600 € pour un envoi d'un SMS sur l'ensemble, je dirais, des 40.000 habitants étudiants compris. Donc, les domaines d'utilisation sont, bien sûr, les accidents industriels et phénomènes naturels,

inondations, etc., événements météo comme la canicule, la situation sanitaire exceptionnelle et les pollutions atmosphériques et aussi les attentats. L'utilisation de ce système doit se faire uniquement en mode d'urgence bien évidemment, donc celui-là, l'utilisation se fait dans deux cas, donc la Métropole suit bien évidemment la logique réglementaire du plan communal de sauvegarde, de la notion notamment d'expansion au nom de la crise et des pouvoirs du Maire en matière de sécurité civile. Donc, je vais vous présenter les deux cas :

- Donc il y a, premier événement qui touche la commune uniquement. Donc la commune contacte la Métropole car c'est le Maire, dans ce cas, qui gère l'événement, la rédaction est transmise, la rédaction et la transmission du message se font de la commune à la Métropole qui elle, la Métropole, va l'envoyer ;
- Deuxième cas : l'événement qui touche l'ensemble de la Métropole. Dans ce cas, c'est le Préfet qui gère l'événement, donc la Métropole reçoit directement un message déjà tout enregistré et prêt à envoyer. Donc, dans ce deuxième cas, il a été prévu notamment dans la Commission de créer une conversation Teams entre les communes et qu'on ait, par commune, la possibilité de rajouter deux à huit adresses par commune.

Bon, je vais vous donner un petit exemple pour bien vous faire comprendre comment cela fonctionne en fonction des différents cas. Donc :

- Il y a un événement impactant l'ensemble du territoire de la Métropole, donc, là, c'est le Préfet qui gère.
- Événement avec des consignes à appliquer très rapidement : exemple, accident industriel nécessitant que la population se confine rapidement : réception de l'alerte de la préfecture par la Métropole, ça, c'est la première étape. Deuxième étape, rédaction et envoi du SMS par la Métropole pour l'ensemble des communes. Troisième et dernière étape, information des communes de l'envoi du SMS.
- Autre cas : événement avec des consignes à appliquer moins rapidement, toujours géré par le préfet. Exemple : vigilance rouge ou vents violents, réception de l'alerte de la Préfecture par la Métropole, information des communes de l'envoi du SMS, toujours, et rédaction et envoi du SMS par la Métropole pour l'ensemble des communes. Deuxième cas de figure : événement impactant une ou plusieurs communes de la Métropole, du territoire de la Métropole, donc inondations concernant deux communes de la Métropole, appel de chaque commune à la Métropole pour demander l'utilisation du système « SMS alerte », donc ça c'est la première étape. Deuxième étape, rédaction et transmission du message par la commune à la Métropole. Troisième et dernière étape, envoi du SMS par la Métropole pour les communes concernées.

Catherine FLAVIGNY : Merci, merci beaucoup, merci Thomas, voilà, alors y a-t-il des remarques ? Oui, M. Magoarou.

Pascal MAGOAROU : Alors, c'est une question sur le sujet des risques industriels mais pas directement liée au SMS mais on aurait voulu savoir où en était l'expertise que vous avez engagée suite à l'incendie Lubrizol de septembre 2019 et, en particulier, est-ce que vous avez les résultats des analyses de sols que vous avez commandés ?

Catherine FLAVIGNY : Ecoutez c'est hors sujet, M. Magoarou, franchement, donc je...

Pascal MAGOAROU : Non, ce n'est pas hors sujet.

Catherine FLAVIGNY : Non, c'est hors sujet. Nous vous répondrons à un autre moment, la délibération ne concerne absolument pas ça, on aura plaisir à vous répondre quand on aura des éléments d'ailleurs, d'ailleurs, d'ailleurs, voilà, Mme Leclercq.

Christine LECLERCQ : Simplement une question technique, le réseau est sécurisé pour envoyer les SMS je suppose ? Puisque si le réseau...

Catherine FLAVIGNY : J'espère.

Christine LECLERCQ : Ne fonctionne pas, comment ça se passe ?

Catherine FLAVIGNY : Ben, j'espère !

Christine LECLERCQ : Non mais c'est une question.

Catherine FLAVIGNY : Je pense. Ben, j'imagine que oui, sinon on ne le ferait pas, la Métropole ne nous l'aurait pas proposé. Je pense d'ailleurs qu'il s'agit d'un système intermédiaire avant qu'il y ait autre chose mis en place, c'est ce que j'ai compris, donc pour le moment c'est ça, je pense que c'est le mieux possible, voilà, je n'ai pas tous les détails techniques mais je pense quand même que c'est bien sécurisé, oui, normal, non, non, bon, voilà, alors on passe au vote.

Mme LECLERCQ : Le SMS, il dit quoi en réalité ?

Catherine FLAVIGNY : Ah, ben, écoutez, il peut y avoir autant de problématiques qu'il s'en posera dans la réalité, bon, voilà. Alors, donc, il s'agit de m'autoriser à signer la convention à intervenir et, voilà, et de pouvoir signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, voilà, je crois que c'est, écoutez, c'est une bonne chose. Ensuite, Thomas SOULIER, c'est la numéro 15.

- **Vu** la délibération du 8 février 2021 de la Métropole Rouen Normandie ;
- **Vu** la convention exposant les modalités d'utilisation de ce système d'alerte aux populations par SMS, Documents mis à la disposition des élus sur le site extranet dédié,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération pour une durée d'un an reconductible ;
- **S'engage** à acquitter le règlement des SMS refacturés à prix coûtant ;
- **Dit que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice en cours**

N° 2021-03-15- Société Normande de Protection des Animaux (S.N.P.A) – Convention.

Rapporteur : Thomas SOULIER

Thomas SOULIER : Vous m'entendez ?

Catherine FLAVIGNY : Oui ça va.

Thomas SOULIER : Alors, donc, cette convention concerne les relations qu'on a avec la SPA. Grâce à cette convention, c'est d'officialiser et d'améliorer et de gérer nos relations pour le ramassage, je dirais, des animaux et de la gestion des fourrières. Donc, cette convention est bien dans le cadre de la loi du 6 janvier 1999 qui modifie les conditions de fourrière et impose que chaque commune dispose d'une fourrière communale ou des services d'une fourrière établie sur une autre commune. Elle réglemente aussi cette loi, donc bien sûr les actions de la fourrière, les refuges, l'élevage, la vente, etc. Pour vous donner quand même quelques éléments, la SPA a été créée, a été fondée même en 1845, a été jugée d'utilité publique le 22 décembre 1860 lors d'un décret par Napoléon III, donc, voilà. Donc, pour vous donner quelques chiffres quand même sur la SPA, donc c'est une association qui n'a plus besoin de se faire connaître, c'est 150.000 donateurs, 23.000 adhérents, 3.000 bénévoles, 62 refuges, tout ça au niveau national, 46.015 animaux accueillis en 2015, 31.311 adoptions, 130.000 animaux qui ont bénéficié de soins et 14.000 enquêtes pour maltraitances animales.

Catherine FLAVIGNY : Merci, merci pour les précisions, y a-t-il une demande de parole ? Non, y a-t-il un vote contre, votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie beaucoup. La délibération suivante, c'est Cécile Grenier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention avec La société Normande de Protection des animaux.
- **Dit** que les dépenses et recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice en cours.

N° 2021-03-16- Action culturelle - Création de tarifs municipaux.

Rapporteur : Cécile Grenier.

Cécile GRENIER : Merci Madame le Maire. Donc, dans la continuité de notre réflexion engagée au sein de la collectivité afin d'élargir le champ d'action du spectacle vivant et afin d'être en cohérence entre l'offre de spectacles et les demandes du public fréquentant les lieux culturels de la Ville de Mont-Saint-Aignan, nous vous proposons de nouveaux tarifs qui viennent compléter l'offre déjà existante. Ce sont des tarifs qui seront applicables à compter de la rentrée culturelle de septembre 2021, ils ont été définis après étude pratiquée sur l'ensemble du territoire et pour être en pleine adéquation avec la population et de rendre la culture accessible au plus grand nombre de nos concitoyens. Donc, nous vous proposons deux catégories de nouveaux tarifs :

Concernant les spectacles, nous vous proposons la création d'un tarif solidaire à un euro destiné aux bénéficiaires des minimas sociaux sur présentation d'un justificatif de moins de six mois. Nous vous proposons également la création d'un tarif pour les bénéficiaires de l'AAH et de l'ASPA, l'AAH c'est pour les adultes handicapés et l'ASPA pour les seniors bénéficiant d'aides financières, ce tarif que nous vous proposons est à 5 euros, sur présentation évidemment d'un justificatif. Nous vous proposons également la création d'un forfait individuel, 5 spectacles à 60 €, qui viendra remplacer l'abonnement initial qui était prévu à 150 € et que nous souhaitons annuler, retirer. Il s'est avéré, même si la saison a été écourtée cette année, que cette proposition de 150 € avec un nombre illimité de spectacles n'a pas convaincu grand monde, même personne. Voilà, donc, il nous semble plus adéquat de proposer une offre à 60 € pour 5 spectacles, ce qui

fait une économie d'un spectacle, voilà et ça permettrait, nous pensons, de fidéliser nos spectateurs.

- Concernant le cinéma, nous vous proposons la création de deux tarifs pour les cinés-concerts, un tarif plein à 8 € et un tarif réduit à 6,50 € destiné aux moins de 26 ans, aux étudiants, demandeurs d'emploi, aux élèves du pôle d'enseignement artistique sur présentation d'un justificatif, et de groupes constitués de 10 personnes, voilà.

Catherine FLAVIGNY : Merci, y a-t-il des demandes de parole ? Mme Leclercq.

Christine LECLERCQ : Merci, alors nous approuvons.

Catherine FLAVIGNY : Cécile, excuse-moi.

Cécile GRENIER : Pardon, excusez-moi.

Christine LECLERCQ : Pas grave.

Catherine FLAVIGNY : Allez-y, recommencez.

Christine LECLERCQ : Merci, nous approuvons ces tarifs de solidarité dont nous avons demandé la création lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2020. Ces tarifs permettront à un plus grand nombre d'habitants d'accéder à la culture même si des actions de médiation devront être menées. Mme Cécile Grenier l'a évoqué tout à l'heure dans son introduction, enfin au moment du budget. Les spectacles du CDN étant programmés dans le même lieu que ceux de la Ville, l'espace Marc Sangnier, et pour être complètement en phase avec les tarifs du Centre Dramatique National, nous renouvel, nous renou, ouh, je vais le sortir !

Catherine FLAVIGNY : Nous renouvelerons

Christine LECLERCQ : Nous renouvel, bon

Rires

Catherine FLAVIGNY : Renouvelerons, renouvelerons. On va vous aider.

Christine LECLERCQ : Nous renouvelons, pardon, excusez-moi, nous renouvelons parce que j'insiste vraiment, nous renouvelons notre demande, c'est pour ça que je n'arrivais pas à le sortir, notre demande d'inclure, comme bénéficiaires du tarif réduit, les seniors. Ceux-ci, retraités, ont une baisse de revenus et, par contre, ils disposent de plus de temps libre. Ce tarif réduit serait un levier pour qu'ils puissent assister à plus de spectacles et, par conséquent, augmenter la fréquentation. Ceci correspondrait aussi à votre orientation « Bien vivre pour bien vieillir » énoncée suite au rapport de l'analyse des besoins sociaux. La culture est un bien essentiel pour bien vivre.

Martine CHABERT-DUKEN : Et pour bien vieillir.

Christine LECLERCQ : Et pour bien vieillir aussi. La culture nous fait rêver, réfléchir, rire, avoir des émotions qui nous permettent de s'ouvrir au monde et de s'évader nous manquent. Les acteurs culturels dans tous les domaines souffrent de ne plus rencontrer leur public et sont de plus en plus précaires. Nous soutenons leurs revendications et, en premier lieu, la réouverture des lieux culturels en respectant bien sûr les contraintes sanitaires. Deuxième revendication : l'abrogation de la réforme de l'assurance

chômage, la prolongation de l'année blanche sur les droits au chômage pour les intermittents du spectacle. Je conclus mon propos par une citation d'Albert Camus : « Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude ». Et nous voterons sûrement pour cette délibération.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Leclercq, M. Riou.

Alexandre RIOU : Merci Mme le Maire. Juste quelques mots rapides au sujet du ciné-concert prévu le 7 mai prochain : lors du précédent Conseil au mois de février dernier, j'étais intervenu pour féliciter de cette belle initiative, vecteur de rayonnement pour notre commune qui assoit ainsi un peu plus son identité culturelle au sein de la Métropole. Suite à l'intervention de Mme Bizieau et moi-même au sujet du prix du ciné-concert estimé trop prohibitif, vous aviez répondu, Mme Grenier, prendre en compte cette remarque et tenter de baisser son prix et je note, donc, que cette remarque a bien été prise en compte puisque le prix est passé de 15 € à 8 € en tarif plein et je tenais à souligner que parole a été tenue et à vous en remercier très sincèrement. Merci.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup M. Riou, y a une autre demande parole ? Non, il n'y en a pas, pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie, on aura de nouveaux tarifs, ah, écoutez,

Christine LECLERCQ : Par contre, les tarifs « seniors », je n'ai pas eu de réponse.

Catherine FLAVIGNY : Ah ! Alors, bon, allons-y, Mme Grenier.

Cécile GRENIER : Oui je veux bien vous redire ce que je vous ai dit lundi. L'offre de spectacles que nous proposons à l'ensemble de nos habitants sur, à l'EMS, est vraiment une offre de grande qualité faite par des professionnels. Si vous voulez, un jour, on parlera un petit peu « chiffres » pour bien expliquer à tout le monde combien coûte un spectacle et surtout le coût d'un spectacle rapporté aux spectateurs, je pense que ce serait intéressant effectivement qu'on éclaire les choses. L'offre qui est proposée aux seniors qui ne bénéficient pas de minimas sociaux puisque nous introduisons la possibilité pour les seniors en grande précarité de venir au spectacle pour 5 €, l'autre prix est de 15 €. Mme Leclercq, je pense que, 15 €, pour la qualité des spectacles que nous proposons sur la Ville, ce n'est pas énorme. Ce qui va être développé, avec Françoise Chassagne également, c'est d'intégrer la possibilité de venir au spectacle à l'EMS dans le cadre des sorties des aînés. Donc, ça, ça sera une possibilité qui sera offerte à nos seniors de s'inscrire et de pouvoir venir aux spectacles gratuitement, Françoise, je pense ? Voilà, donc, une ou plusieurs fois par an, ça, c'est à voir, on est en train de réfléchir à cette possibilité qui sera offerte à nos seniors de venir, de pouvoir participer aux spectacles proposés par la Ville. Voilà.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup pour les précisions.

Christine LECLERCQ : Merci pour ces précisions, c'est déjà un début si on a quelques spectacles gratuits. Par contre, dans mon propos, il y a aussi une histoire de lisibilité par rapport au CDN et c'est pour ça que j'ai insisté sur le fait que les spectacles du CDN, du Centre Dramatique National, et les spectacles de l'espace de la Ville sont au même endroit. Imaginez-vous que je suis senior, imaginez-vous, simplement,

Rires

Christine LECLERCQ : Et je suis, et je suis, j'aime bien la culture et je consulte les deux programmes, le programme du CDN et le programme de la Ville. Dans chaque programme, il y a un spectacle qui me plaît, je vais aller à la billetterie du CDN, j'aurai le tarif réduit à 10 € si c'est un spectacle à 15 €, j'irai à la billetterie de la Ville pour le spectacle de 15 €, on me dira : « ben, non, Madame, vous n'avez pas le droit au tarif réduit ». Donc, c'est plus par rapport à ça : les gens, est-ce qu'ils vont comprendre d'un côté qu'on a un tarif réduit et de l'autre côté on n'a pas de tarif réduit ? Je trouve que, puisqu'on est dans le même lieu, on a deux billetteries qui sont cote / cote, ben, au moins, c'est plus compréhensible pour les personnes.

Catherine FLAVIGNY : Nos tarifs sont inférieurs, déjà, non ? Vas-y Cécile.

Cécile GRENIER : Je comprends votre souci de clarification. Donc, il faut bien comprendre qu'on n'est pas dans la même institution. Nous, la Ville, on a nos moyens comme on vous le disait tout à l'heure quand je vous l'ai dit dans la partie « culture » au niveau du budget, on fait avec nos moyens, voilà. Je pense qu'on fait beaucoup d'efforts financièrement. Le CDN a une très jolie subvention de la Ville mais également des subventions au niveau de l'État, de la Région, enfin, on n'a pas les mêmes moyens, Mme Leclercq, voilà. Donc, effectivement, aujourd'hui, nous avons fait, nous vous proposons de faire un effort, pour notre grand bonheur, pour que les personnes découvrent l'EMS et notre programmation mais, au jour d'aujourd'hui, nous allons rester sur notre position, on est pour concernant les seniors, voilà. Les seniors en grandes difficultés pourront venir au spectacle pour 5 € et c'est moins cher que le CDN.

Mme LECLERCQ : Non, c'est le même prix.

Cécile GRENIER : C'est le même prix ?

Christine LECLERCQ : Ce sont les tarifs du CDN.

Cécile GRENIER : Bon, ce sont les tarifs, au temps pour moi, donc, ça, voilà. Mais, voyez, comme quoi je suis d'accord avec vous. Voilà, au jour d'aujourd'hui, c'est ce que nous vous proposons pour les seniors.

Catherine FLAVIGNY : Merci.

Christine LECLERCQ : Une petite remarque : je pense aussi, il y aura des difficultés pour justement un certain public pour revenir suite à la fermeture des salles en septembre, donc c'est pour ça, c'est une incitation aussi, bon.

Catherine FLAVIGNY : Bon, merci beaucoup alors on passe la délibération donc au vote, je crois que tout le monde était d'accord ? Bon, merci à tous. I

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Fixe** les tarifs mentionnés ci-dessus ;
- **Dit** que les recettes seront imputées aux différents chapitre 70 "Produits des services, du domaine et ventes directes" du budget de l'exercice en cours.

N° 2021-03-17- Personnel communal - Tableau des effectifs 2021.

Rapporteur : Madame le Maire.

Catherine FLAVIGNY : Il y a encore une délibération qui concerne la présentation du tableau des effectifs en 2021, tableau qui est annexé au budget 2021, voilà. S'il n'y a pas de question concernant le tableau du personnel, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Adopte** le tableau des effectifs pour l'année 2021, tel que présenté en pièce jointe ;
- **Dit** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget primitif 2021.

Catherine FLAVIGNY : Non. Je vous demande juste une seconde d'attention et je vous demande de remercier, tous ensemble, une personne qui est là-bas, sur ma gauche, et qui travaille dans la collectivité depuis 1983 et va prendre sa retraite et cette personne est chargée de ces procès-verbaux que vous avez, voilà, de les corriger et de vous écouter, de vous réécouter, de les corriger et, donc, je voudrais que nous puissions remercier Brigitte Cantais de tout le travail qu'elle a fait pour la collectivité depuis des années.

Applaudissements

Catherine FLAVIGNY : Et nous allons lui souhaiter une très, très belle retraite ! Allez, Brigitte, belle retraite !

Applaudissements

Catherine FLAVIGNY : Un grand merci, merci à vous tous et, donc, au prochain Conseil, merci de nos échanges.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,

Catherine Flavigny

Le Secrétaire,


Benjamin Duca Deneuve